

**Contrôle du compte d'emploi des ressources de l'association CIMADE  
Service oecuménique d'entraide**

**- rapport définitif -**

*Rapport présenté par :*

*Dominique GIORGI, Carole LEPINE et Monique MOUSSEAU*

*Membres de l'Inspection générale des affaires sociales*

***Il est rappelé que les travaux de l'IGAS sont menés en toute indépendance.  
Le présent rapport n'engage pas les ministres qui l'ont demandé***

***Rapport RM2007-019P  
Juin 2007***

La CIMADE, association sans but lucratif et à but philanthropique régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le budget total<sup>1</sup> s'élève à 6,5 M€ et qui emploie 103 salariés au 31/12/2005, intervient dans les domaines suivants :

- intervention au bénéfice des étrangers retenus en centre de rétention administrative, gestion d'établissements sanitaires et sociaux, formation et adaptation linguistique, activités très majoritairement financées sur des fonds publics<sup>2</sup>,
- accueil des étrangers dans les permanences régionales, actions de solidarité internationale, interventions en prison et en locaux de rétention, activités majoritairement financées sur fonds privés<sup>3</sup>.

Par son poids financier dans le total des emplois, l'assistance juridique aux étrangers en centre de rétention est devenue la première mission sociale de la CIMADE en 2004, devant la gestion d'établissements sanitaires et sociaux, l'action régionale, la formation linguistique et les actions de solidarité internationale.

La mission s'est d'abord penchée sur la vie associative de la CIMADE qui garantit à l'évidence la richesse de la participation de ses salariés et bénévoles.

L'organisation administrative de la CIMADE est classique (siège et responsables régionaux et des établissements gérés). Néanmoins la mission a constaté une instabilité de l'organigramme du siège et une organisation à la fois légère et complexe en région. Les responsables nationaux en région, directement rattachés au siège, sont en effet perçus comme les véritables représentants de l'association, alors que la CIMADE a organisé une certaine indépendance institutionnelle au plan régional, manifestée par l'existence d'assemblées, de bureaux et de présidents régionaux. Cette situation complexe ne semble cependant pas poser localement de problèmes et les différentes composantes du mouvement, y compris les groupes locaux de bénévoles qui ont choisi de s'ériger en association (associations groupe local ou « AGL »), travaillent de façon coordonnée. La mission considère que les orientations nationales de la CIMADE visant à « encadrer » les associations locales sont particulièrement pertinentes et devraient être appliquées ; la remontée annuelle des comptes des AGL et leur présentation dans le compte d'emploi des ressources de la CIMADE nationale permettraient notamment au donateur d'avoir une vision plus complète du mouvement.

L'association, marquée par une forte dépendance à l'égard des fonds publics (60% des ressources d'exploitation viennent du ministère chargé des affaires sociales), ne dégage que des excédents fragiles sur la période 2003-2005. Ceux-ci résultent principalement des produits exceptionnels obtenus par la vente d'anciens locaux et par la croissance des legs. L'équilibre général du bilan et du compte de résultat est néanmoins satisfaisant. La situation financière de l'association est saine, marquée par la coexistence d'une trésorerie positive permanente et d'un excédent d'investissement disponible.

---

<sup>1</sup> Total des emplois (hors excédent ou déficit)

<sup>2</sup> marchés, subventions de l'Etat et des collectivités locales, dotations budgétaires aux établissements

<sup>3</sup> produits liés à l'appel de la générosité du public, subventions versés par les associations et les fondations à la CIMADE, produits liés à la vente des publications et calendriers, ressources internes de l'association

Le recours à un cabinet d'expertise comptable, prestataire de la CIMADE, lui permet une tenue correcte de ses comptes, certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes. La mission recommande une plus grande transparence dans la détermination et la répartition des charges de structure, une simplification et une clarification des règles d'imputation à appliquer de manière homogène à tous les services ou activités.

La loi n°91-772 du 7 août 1991 impose aux organismes faisant appel à la générosité du public l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, qui précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses. La mission a procédé à l'examen de la conformité du compte d'emploi des ressources à la présentation prescrite par l'arrêté du 30 juillet 1993. La mission recommande d'abord que les règles de construction du compte d'emploi des ressources soient présentées et délibérées par les instances dirigeantes de la CIMADE. Il serait également souhaitable que le compte d'emploi des ressources, voté par le conseil, soit présenté à l'assemblée générale.

La mission comprend la présentation intégrée de la totalité des ressources et des emplois de l'association, adoptée par la CIMADE afin d'apporter aux donateurs une vue d'ensemble des moyens gérés et des actions menées. Une telle présentation paraît acceptable, notamment pour les associations dont les fonds issus de la générosité du public ne sont pas majoritaires et fournissent un apport complémentaire aux différentes missions sociales de l'association. Néanmoins, une note annexe devrait y être jointe faisant une présentation détaillée de la part des fonds issus de la générosité du public affectée à chaque emploi, et de la part dans chaque emploi du financement par des fonds issus de la générosité du public.

S'agissant des dons et legs, qui représentent un peu moins de 20% des ressources de l'association, la politique de collecte mise en oeuvre depuis le début 2003 semble avoir atteint ses limites et le montant des dons baisse en 2005. Si le maintien à leur niveau actuel des ressources issues de la générosité du public peut s'appuyer sur une base de donateurs fidèles, leur développement suppose certainement un élargissement et, à l'instar de ce qui a été amorcé en 2006, une démarche de collecte à plus large échelle, mais ciblant correctement les donateurs potentiels au regard des objectifs de l'association, une mise en synergie de l'ensemble des moyens de communication dont elle dispose, y compris au niveau régional, la dynamisation de la vente de produits dérivés, et une politique plus dynamique en matière de legs.

Les frais de fonctionnement de l'association représentent un peu plus de 10% des emplois. L'association a un train de vie modeste, qui lui permet de consacrer la plus grande partie de ses ressources à ses missions sociales. Les charges de personnel qui évoluent faiblement sur la période, en lien avec la politique de modération salariale pratiquée, représentent moins de 56 % des charges d'exploitation. L'activité conduite par la CIMADE repose très largement sur un apport de personnels bénévoles. La mission considère que la CIMADE doit mettre en place un outil simple de recueil d'informations sur le nombre de bénévoles (couramment estimé à 1 000 personnes), le temps consacré à la CIMADE et le type d'actions qu'ils conduisent. Ce processus d'évaluation paraît indispensable pour apporter aux donateurs et aux partenaires de la CIMADE une image plus fidèle de la capacité d'intervention réelle du mouvement.

La mission a procédé au contrôle de la mise en œuvre des missions sociales, auxquelles l'association consacre plus de 80% de ses emplois.

S'agissant d'abord des missions financées pour l'essentiel sur fonds privés, l'action de la CIMADE en région (15% des emplois de l'association) consiste principalement en une action d'accueil et de défense des droits des migrants et des réfugiés, par des interventions publiques et par la tenue de permanences, où l'appui des bénévoles est déterminante. En 2005, le nombre de personnes accueillies dans les permanences est estimé à 29 000, pour près de la moitié en région parisienne. La mission recommande la mise en place d'un outil d'évaluation national, afin de permettre une appréhension statistique homogène et un suivi pluriannuel de l'activité réalisée dans les permanences régionales.

Dans le cadre d'un protocole national avec le ministère de la justice et de partenariats locaux, des visiteurs bénévoles de la CIMADE sont amenés par ailleurs à intervenir en milieu carcéral au bénéfice d'environ 1 500 étrangers détenus (2005), dans un but à la fois humanitaire et juridique. Il serait souhaitable de présenter cette activité dans le compte d'emploi des ressources, même si la non valorisation du bénévolat ne permet pas d'en décrire le poids financier au sein des actions régionales.

Enfin, la mission de solidarité internationale (7% à 8% des emplois de l'association) constitue une activité historique traditionnelle de la CIMADE, qui a perdu de son importance et s'est recentrée sur des actions de témoignage ou des micro projets en partenariat avec des acteurs locaux. La nécessité de décroquer le service international du reste des champs d'intervention de la CIMADE a conduit à déterminer quatre axes de travail entérinés par le Conseil de la CIMADE en septembre 2006 et qui restent à concrétiser.

S'agissant des missions financées pour l'essentiel sur fonds publics, l'inspection générale a d'abord examiné les conditions de mise en œuvre du marché d'intervention dans les centres de rétention administrative, confié à la CIMADE par le ministère chargé des affaires sociales. Celui-ci représente aujourd'hui 26% des emplois de l'association, et mobilise 52,5 salariés équivalents temps plein fin 2006 ainsi que plusieurs dizaines de bénévoles. De l'enquête menée, il ressort que la mission est remplie avec un engagement qui doit être souligné. Au total, la présence de la CIMADE dans les centres de rétention est, à de rares exceptions près, très appréciée par leur encadrement qui y voit une intervention « dérivative », de nature à la fois juridique, sociale et psychologique, gérée par des tiers à l'administration.

S'agissant des établissements gérés par la CIMADE (21% des emplois de l'association), un centre d'accueil pour demandeurs d'asile à Béziers (Hérault) et un centre international à Massy-Palaiseau (Essonne), hébergeant notamment des réfugiés statutaires, la mission considère que les missions confiées sont correctement remplies et n'appellent pas d'observations particulières.

Déficitaire depuis 2002, la politique de l'association en matière de formation (12% des emplois de l'association) a fortement évolué. De 1976 à 2004, la « cellule formation » de la CIMADE a assuré pour le ministère chargé des affaires sociales une mission d'expertise du dispositif de formation pour les réfugiés et d'appui-conseil auprès des acteurs de la formation et des services déconcentrés. Suite à la mise en place du contrat d'accueil et d'intégration, le

marché n'a pas été renouvelé. La « cellule formation » poursuit depuis lors la diversification des activités engagée à travers des projets, co-financés dans le cadre de programmes communautaires, mais qui restent déficitaires. Quant au centre de formation rue de Trévis, spécialisé dans l'apprentissage du français langue étrangère (FLE), la perte du marché du fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD) et des difficultés financières chroniques ont conduit à sa fermeture en mars 2006 et au licenciement économique de sept salariés.

A l'issue de ses investigations, la mission a constaté que les missions conduites par l'association CIMADE correspondent à l'objet social fixé par ses statuts.

S'agissant du contrôle du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public pour les exercices 2003 à 2005, et sous réserve des préconisations de présentation, la mission considère que les dépenses engagées sont conformes aux objectifs poursuivis par l'appel à la générosité du public dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

En ce qui concerne l'emploi des fonds publics, la mission est d'avis que la CIMADE remplit de manière globalement satisfaisante les missions qui lui sont confiées, en particulier pour l'intervention en rétention administrative qui est sa mission la plus importante et pour la gestion des établissements qui lui sont confiés.

## Sommaire

<b>INTRODUCTION</b> .....	3
<b>PARTIE 1 - PRESENTATION DE LA CIMADE</b> .....	<b>4</b>
1.1 HISTORIQUE .....	4
1.2 OBJET SOCIAL.....	4
1.3 FONCTIONNEMENT STATUTAIRE ET ADMINISTRATIF.....	6
1.3.1 <i>Fonctionnement statutaire</i> .....	6
1.3.2 <i>Organisation administrative</i> .....	8
1.3.3 <i>Cas particulier des associations groupes locaux</i> .....	9
<b>PARTIE 2 - LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC</b> .....	<b>11</b>
2.1 REMARQUES SUR LA PRESENTATION DU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES .....	11
2.2 ANALYSE SYNTHETIQUE DU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES.....	12
2.2.1 <i>Structure des ressources</i> .....	13
2.2.2 <i>Structure des emplois</i> .....	14
2.3 MODALITES D'ELABORATION DU COMPTE D'EMPLOI A PARTIR DE LA COMPTABILITE .....	16
2.4 RELATIONS FINANCIERES ENTRE L'ASSOCIATION NATIONALE ET LES ASSOCIATIONS LOCALES .....	17
<b>PARTIE 3 - LA COLLECTE DES FONDS</b> .....	<b>21</b>
3.1 PILOTAGE DE LA POLITIQUE DES DONS.....	21
3.2 DECLARATIONS PREALABLES DE CAMPAGNE.....	22
3.3 MODES D'APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC .....	23
3.3.1 <i>Appréciation de la part de chaque libéralité et son évolution</i> .....	23
3.3.2 <i>Part des gestes comportant une contrepartie</i> .....	23
3.4 DONS COLLECTES PAR PUBLIPOSTAGE.....	24
3.4.1 <i>Opérations traitées par l'association</i> .....	24
3.4.2 <i>Procédures garantissant la sécurité des opérations</i> .....	24
3.4.3 <i>Appels à dons</i> .....	26
3.4.4 <i>Rentabilité des opérations</i> .....	27
3.5 CARACTERE MARGINAL DES AUTRES FORMES D'APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC .....	27
3.6 GESTION DES LEGS .....	28
<b>PARTIE 4 - L'EMPLOI DES RESSOURCES</b> .....	<b>29</b>
4.1 MISSIONS SOCIALES.....	29
4.1.1 <i>Action régionale</i> .....	30
4.1.2 <i>Intervention de la CIMADE en milieu carcéral</i> .....	33
4.1.3 <i>Mission " solidarités internationales"</i> .....	35
4.1.4 <i>Centre international de Massy Palaiseau</i> .....	41
4.1.5 <i>Centre d'accueil des demandeurs d'asile de Béziers</i> .....	43
4.1.6 <i>Formation et adaptation linguistique</i> .....	46
4.1.7 <i>Intervention dans les centres de rétention administrative</i> .....	49
4.2 POLITIQUE DE COMMUNICATION DE LA CIMADE .....	51
4.2.1 <i>Taille et dépenses du service</i> .....	51
4.2.2 <i>Ampleur de la communication</i> .....	51
4.3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES .....	53
4.3.1 <i>Informations aux donateurs</i> .....	53
4.3.2 <i>Patrimoine immobilier et parc automobile</i> .....	54
4.3.3 <i>Autres frais de fonctionnement</i> .....	54
4.4 PERSONNEL SALARIE ET BENEVOLES .....	55
4.4.1 <i>Dépenses et évolution du personnel salarié</i> .....	55
4.4.2 <i>Recours au bénévolat</i> .....	56
4.5 SITUATION FINANCIERE .....	57
<b>CONCLUSION ET PRECONISATIONS DE LA MISSION</b> .....	<b>59</b>

<b>ANNEXE 1</b>	<b>TABLEAU DES EMPLOIS SUR LA PERIODE 2001-2005.....</b>	<b>63</b>
<b>ANNEXE 2</b>	<b>- TABLEAU DES RESSOURCES SUR LA PERIODE 2001-2005 .....</b>	<b>64</b>
<b>ANNEXE 3</b>	<b>: PART DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES (2001-2005) .....</b>	<b>65</b>
<b>ANNEXE 4</b>	<b>– ORGANISATION TERRITORIALE DE LA CIMADE.....</b>	<b>66</b>
<b>ANNEXE 5</b>	<b>: EXAMEN DE CONFORMITE DU COMPTE D’EMPLOI DES RESSOURCES A LA PRESENTATION PRESCRITE PAR L'ARRETE DU 30 JUILLET 1993 .....</b>	<b>68</b>
<b>ANNEXE 6</b>	<b>: TABLEAU RECAPITULATIF DES PRINCIPALES ACTIVITES REALISEES EN REGION PAR LES DELEGATIONS REGIONALES, LES GROUPES LOCAUX ET LES ASSOCIATIONS LOCALES SUR LA PERIODE 2003-2005.....</b>	<b>72</b>
<b>ANNEXE 7</b>	<b>: BILAN DES INTERVENTIONS DE LA CIMADE DANS LES ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES (1992-2006).....</b>	<b>73</b>
<b>ANNEXE 8</b>	<b>: LES PRINCIPAUX PARTENARIATS DU SERVICE DES SOLIDARITES INTERNATIONALES SUR LA PERIODE 2003/2006 .....</b>	<b>75</b>
<b>ANNEXE 9</b>	<b>: CENTRE INTERNATIONAL DE MASSY.....</b>	<b>80</b>
<b>ANNEXE 10</b>	<b>: DONNEES SUR LE NOMBRE DE PERSONNES ACCUEILLIES OU LE NOMBRE DE JOURNEES D’HEBERGEMENT.....</b>	<b>81</b>
<b>ANNEXE 11</b>	<b>: COUTS DES ACTIONS DE COMMUNICATION ET D’ANIMATION .....</b>	<b>82</b>
<b>ANNEXE 12</b>	<b>: EVOLUTION GLOBALE ET PAR SERVICE DU PERSONNEL SALARIE DE LA CIMADE.....</b>	<b>83</b>

## Introduction

### Cadre et modalités du contrôle

En application de l'article 42 de la loi n°96-452 du 28 mai 1996 portant diverses mesures d'ordre sanitaire, social et statutaire, de l'article 43 de la loi n°96-314 du 12 avril 1996 et du décret n°97-864 du 23 septembre 1997, le Ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement a chargé l'Inspection générale des affaires sociales de contrôler le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) de la CIMADE pour les exercices 2003 à 2005 (présentés en annexes 1 et 2). Sur cette période, l'inspection a vérifié *"la conformité des dépenses engagées [...] aux objectifs poursuivis par l'appel à la générosité du public"* dans le cadre de la loi n°91-772 du 7 août 1991 relative notamment au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique, et de l'arrêté du 30 juillet 1993 portant fixation des modalités de présentation du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public.

Le contrôle a été notifié au président de l'association en mai 2006 et s'est déroulé d'octobre 2006 à janvier 2007.

La mission a contrôlé l'association nationale CIMADE mais certaines de ses observations portent également sur les associations groupes locaux, associations indépendantes, se réclamant de l'appartenance au mouvement.

La mission a réalisé des entretiens avec les principaux responsables de l'association, a procédé à des investigations sur pièces et sur place, et a élaboré deux questionnaires, l'un à destination des chefs de centre de rétention et l'autre à destination des représentants de la CIMADE en centre de rétention. Elle a également exploité un questionnaire sur le devenir des personnes hébergées au centre d'accueil des demandeurs d'asile de Béziers.

Outre les vérifications au siège, le contrôle de l'association a donné lieu à plusieurs visites en région (Languedoc-Roussillon, Sud-Ouest, Rhône-Alpes, Provence-Côte-d'Azur, Nord-Picardie, Ile-de-France-Champagne, Alsace-Lorraine), où la mission a rencontré la délégation régionale (président et représentant national en région), le groupe local et l'association locale, si elle existe, ainsi que les services préfectoraux et la DDASS<sup>1</sup>, le cas échéant. Elle s'est rendue au centre international de Massy Palaiseau et au centre d'accueil des demandeurs d'asile de Béziers. L'Inspection s'est également déplacée dans les centres de rétention administrative de Palaiseau, Paris-Vincennes et Palais de justice, Toulouse, Lyon, Lesquin, Geispolsheim, Marseille et le Mesnil-Amelot où elle a rencontré les responsables de l'encadrement et les intervenants de la CIMADE. Elle a également rencontré le commissaire aux comptes, le cabinet comptable et des représentants du Comité de la Charte.

Le présent rapport de l'Inspection a donné lieu à un examen contradictoire avec l'association.

---

<sup>1</sup> Direction départementale des affaires sanitaires et sociales



## Partie 1 - Présentation de la CIMADE

### 1.1 Historique

La CIMADE est une association sans but lucratif et à but philanthropique régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Déclarée le 8 mars 1940 sous le nom de « comité inter mouvements auprès des évacués », pour venir en aide aux personnes déplacées des départements d'Alsace et de Lorraine, sa vocation s'est rapidement élargie à la défense des droits des travailleurs migrants et particulièrement des réfugiés. Elle est désormais dénommée « *CIMADE, service œcuménique d'entraide* ».

La CIMADE est membre de la Fédération protestante de France depuis 1961 et travaille dans un esprit œcuménique avec des églises de diverses obédiences. Ses origines chrétiennes marquent clairement la CIMADE qui se veut un « *service que les Eglises rendent aux hommes au nom de l'Évangile libérateur* ». Cependant, la mission a constaté que l'association est ouverte à toute personne partageant ses valeurs humanistes.

### 1.2 Objet social

Aux termes de l'article 1<sup>er</sup> de ses statuts, « *la CIMADE a pour but de manifester une solidarité active avec ceux qui souffrent, qui sont opprimés et exploités et d'assurer leur défense, quelle que soit leur nationalité, leur position politique ou religieuse. En particulier elle a pour objet de combattre le racisme (...). Elle travaille notamment au service des réfugiés, des travailleurs migrants, des détenus et des peuples en voie de développement* ». La CIMADE ne se présente donc pas uniquement comme une institution charitable, mais se place dans une perspective de solidarité qui implique la compréhension de l'autre, de sa situation et une action correctrice. Instance de réflexion et de sensibilisation, présente dans le débat public sur l'immigration, la CIMADE construit son discours à partir d'engagements et d'actions concrètes, et ce lien entre « *le faire et le dire* » paraît caractéristique de sa démarche. Historiquement, elle marque la CIMADE, dès les origines de ses interventions dans les camps de réfugiés de Gurs et Rivesaltes, ou dans son engagement dans les filières d'évasion pour les Juifs, pendant la deuxième guerre mondiale. Les initiatives sont souvent le fruit d'une urgence signalée, ou d'indignations individuelles qui conduisent à des mouvements et des mobilisations parfois de grande ampleur. Sans souci d'exhaustivité, quelques épisodes marquants de l'histoire de la CIMADE peuvent être rappelés qui vont d'interventions dans les centres de regroupement en Algérie, à la fin des années 1950, à la mobilisation en faveur de réfugiés hongrois en 1956, latino américains (notamment chiliens à partir de 1973) ou vietnamiens, en passant par des actions nationales de solidarité envers les étrangers présents en France à partir de la fin des années 70 (mouvement contre l'expulsion de jeunes étrangers en 1981, défense du droit d'asile 1986 et 1991, mobilisation contre la double peine à partir de 1992, soutien aux mouvements de sans papiers...). La CIMADE a le souci d'inscrire son

action dans des cadres collectifs qui peuvent en démultiplier l'efficacité (ANAFE<sup>2</sup> en 1989, réseau DOM'asile en 1999, réseau éducation sans frontière - RESF plus récemment).

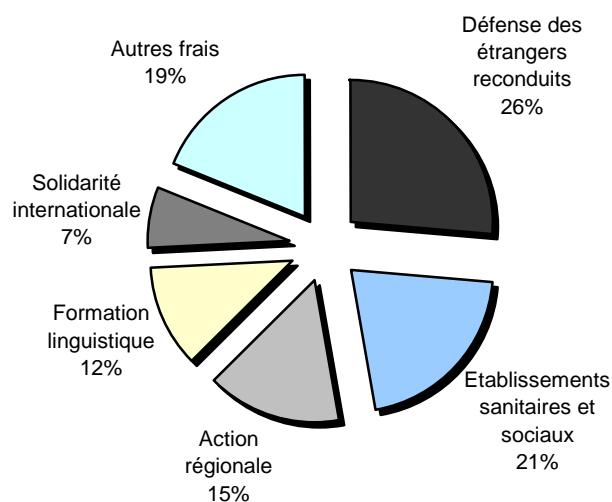
La CIMADE ne cherche pas à s'ériger en « gestionnaire » de dispositifs. Son intervention dans les centres de rétention, un centre d'accueil de demandeurs d'asile et un centre international à MASSY, accueillant notamment des réfugiés statutaires, ne prend visiblement sens qu'au regard de son souhait de lier intervention concrète, discours de sensibilisation et action militante. Ceci explique certainement aussi l'importance accordée par l'association aux actions menées à l'initiative des bénévoles : accueil et soutien d'immigrés dans les permanences locales, en prisons, en locaux de rétention.

Au total, la CIMADE, dont le budget total<sup>3</sup> s'élève à 6,5 M€ et qui emploie 103 salariés au 31/12/2005, intervient dans les domaines suivants :

- intervention au bénéfice des étrangers retenus en centre de rétention administrative, gestion de deux établissements sanitaires et sociaux, formation et adaptation linguistique, activités très majoritairement financées sur des fonds publics,
- accueil des étrangers dans les permanences régionales, actions de solidarité internationale, interventions en prison et en locaux de rétention, activités majoritairement financées sur des fonds privés.

Par son poids financier dans le total des emplois, l'assistance juridique aux étrangers en centre de rétention est devenue la première mission sociale de la CIMADE en 2004, devant la gestion d'établissements sanitaires et sociaux, l'action régionale, la formation linguistique et les actions de solidarité internationale (annexe 3).

**Figure 1 Répartition des emplois de la CIMADE (2005)**



Source : IGAS d'après CER CIMADE

<sup>2</sup> Association nationale aux frontières pour les étrangers

<sup>3</sup> Total des emplois (hors excédent ou déficit)

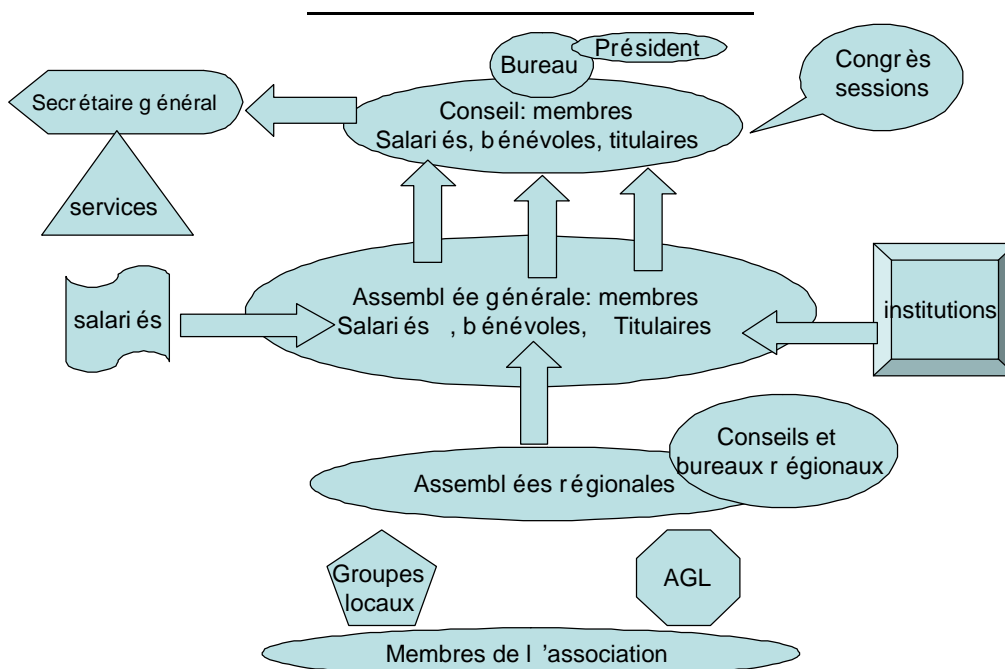
## 1.3 Fonctionnement statutaire et administratif

### 1.3.1 Fonctionnement statutaire

Le fonctionnement statutaire de la CIMADE apparaît, en première analyse, d'une certaine complexité, fruit de l'histoire du mouvement. Le pouvoir est partagé entre trois catégories de membres. Les équipiers bénévoles s'engagent dans le cadre d'une activité au service de l'association sans en tirer de rémunération, et attestent formellement de leur accord avec les buts et moyens d'action de la CIMADE par la signature d'un document reproduisant l'article premier des statuts. Ils sont agréés par les instances régionales du mouvement. Les équipiers salariés, dont l'engagement est la contrepartie d'un salaire et qui attestent de leur accord avec l'activité de la CIMADE à l'instar des bénévoles, sont agréés par le conseil, au niveau national. Enfin, les membres dits « titulaires » sont des personnes soit proposées par des institutions partenaires (églises, associations...), soit disposant de compétences particulières à titre personnel et choisies par le conseil.

L'organisation pyramidale de l'association s'appuie sur les assemblées régionales : la CIMADE se présente comme un mouvement régional, fruit de l'engagement de ses adhérents et sympathisants regroupés à la base en « groupes locaux », voire en « associations groupes locaux » (AGL, cf § 1.3.3). Les assemblées régionales élisent leurs représentants pour constituer l'assemblée générale. Le fonctionnement national repose essentiellement sur cette dernière assemblée qui élit le conseil, instance dirigeante principale de l'association.

Figure 2 : Fonctionnement statutaire de la CIMADE



Source : IGAS : graphique établi par la mission

**Tableau 1 : Fonctionnement des instances statutaires de la CIMADE**

	Assemblée générale	Conseil	Bureau	Secrétaire général	Congrès <sup>4</sup> et sessions
Composition	120 membres au plus, une moitié de bénévoles désignés par les assemblées régionales (le nombre de siège réservé à chaque région est défini par le conseil), un quart de salariés, désignés par leurs pairs, un quart de titulaires choisis par le conseil	20 membres au plus, dans des proportions identiques à la composition de l'AG, élus par celle-ci en son sein	Le conseil choisit en son sein, en dehors des membres salariés, un Président, deux vice-présidents, un ou deux secrétaires, un trésorier (hors conseil en cas de nécessité)	Membre de la CIMADE, nommé par le conseil	Tous membres de la CIMADE
Durée du mandat	Deux ans renouvelables	Deux ans, pas plus de quatre mandats consécutifs	Identique à celle du conseil		
Fonctionnement	Au moins une réunion annuelle	Au moins quatre réunions par an		Assiste aux réunions de l'AG, du conseil, et du bureau	Se réunit sur convocation du conseil
attributions	L'AG détermine la politique générale de la CIMADE, élit le conseil, approuve le rapport moral, le rapport financier, les comptes annuels, vote le budget	Le conseil met en œuvre la politique générale de l'association, prépare le budget et les comptes. Il convoque l'AG, le congrès et les sessions. Il agréé les équipiers salariés et nomme les membres titulaires. Il nomme le SG.	Propose l'ordre du jour du conseil, suit l'application de ses décisions et lui en rend compte	Responsable devant le conseil de la marche des différents secteurs d'activité de la CIMADE	Le congrès est le lieu de rencontre où sont présentées et discutées les questions auxquelles la CIMADE est confrontée et les orientations qui peuvent en découler. Les sessions sont réunies dans l'intervalle entre deux congrès.

Source : IGAS

<sup>4</sup> La mission a constaté que le Congrès ne s'est jamais réuni, mais qu'il existe une session annuelle regroupant le mouvement CIMADE.

Les statuts de la CIMADE, régulièrement établis et déposés ont été modifiés pour la dernière fois le 11 janvier 2003 (déclaration du 21 février 2003). La CIMADE s'est vue reconnaître le caractère exclusif de bienfaisance par la préfecture de Paris et est autorisée à faire bénéficier ses donateurs des dispositions du code général des impôts relatifs à la réduction de l'impôt sur le revenu.

La vie associative de la CIMADE apparaît particulièrement riche. Le conseil se réunit souvent, de cinq (2004) à 9 fois par an (2003), en moyenne une fois tous les deux mois, sur une durée de une à deux journées. Il aborde largement les sujets de politique générale de l'association et donne des orientations précises. Son travail est préparé et relayé par celui de commissions thématiques qui prennent en charge le suivi de dossiers qui le nécessitent, dont deux commissions permanentes, la commission des solidarités internationales et celle des finances. Plusieurs groupes de travail ont fonctionné pendant la période sous revue : révision des statuts, avenir du service formation, situation des associations groupes locaux, pilotage des dons, Europe et asile.

Le rapport moral (rapport d'activité du conseil) remis chaque année à l'assemblée générale témoigne largement du travail d'accompagnement des services, de rencontre des bureaux régionaux et de suivi de l'activité menée en région. L'assemblée générale se réunit deux fois par an. L'ensemble des rapports statutaires lui est soumis dans les formes requises (rapport moral, rapport d'activité, rapport financier, adoption des comptes, budget).

Malgré ou à cause de cette richesse, la vie associative de la CIMADE peut parfois paraître foisonnante et lourde. La communication entre le conseil d'un côté, l'assemblée générale et les salariés de l'autre a pu être jugée insuffisante et des comptes rendus spécifiques des travaux du conseil ont été mis en place à la mi 2005.

Les travaux du conseil sont souvent jugés trop lourds et les ordres du jour encombrés de « *points dont le conseil doit être informé mais qui font l'objet de procédures répétitives d'examen et transforment le conseil en chambre d'enregistrement au détriment du temps de discussion d'expertises internes ou externes* ». En juin 2005, le rapport moral du président appelait ainsi de ses vœux la mise en place d'un bureau exécutif accompagnant étroitement l'activité du secrétaire général » qui permettrait au conseil de se recentrer sur un suivi moins quotidien et de mener « *une réflexion politique moins émiettée* ».

Quels que soient ses travers, qui peuvent être aisément corrigés, la vie associative de la CIMADE lui garantit à l'évidence richesse de la participation et qualité des débats internes.

### **1.3.2 Organisation administrative**

#### *1.3.2.1 Organisation du siège*

L'organisation administrative de la CIMADE est classique pour une association (siège et responsables régionaux et des établissements gérés). Néanmoins la mission a constaté une instabilité de l'organigramme du siège et une organisation à la fois légère et complexe en région, avec des responsables nationaux en région rattachés au siège, alors que la CIMADE a organisé une certaine indépendance institutionnelle au plan régional.

L'équipe de direction de la CIMADE est relativement peu nombreuse (cinq personnes), bien qu'elle ait été renforcée au cours des quatre dernières années. En outre, on constate au cours de la période une forte rotation de cette équipe.

L'organisation actuelle de la CIMADE rattache au secrétaire général les différents pôles opérationnels de la CIMADE et les responsables nationaux en région. Cette organisation dite « en râteau » fait peser une charge importante sur le secrétaire général et une réorganisation en « pôles » est envisagée.

### *1.3.2.2 Organisation en région*

La CIMADE a mis en place dans les régions les plus importantes des responsables nationaux en région, également rattachés directement au secrétaire général. Le responsable national en région est chargé de l'animation du poste régional et de l'équipe de salariés<sup>5</sup> et de bénévoles, en particulier de l'organisation des activités, de la formation des bénévoles intervenant en région dans les groupes locaux, de la recherche de financements et des contacts avec les pouvoirs publics en général.

Les responsables nationaux en région ne sont donc pas sous l'autorité du conseil régional et du président de la région.

Cette situation complexe ne semble pas poser localement de problèmes et les différentes composantes du mouvement travaillent de façon coordonnée, y compris avec les salariés des AGL, et les bénévoles des AGL qui sont, de toute façon, obligatoirement adhérents de la CIMADE nationale. L'organisation de la CIMADE en région figure en annexe 4.

### *1.3.3 Cas particulier des associations groupes locaux*

A côté de la CIMADE nationale existent 23 associations locales CIMADE en activité, qui sont juridiquement indépendantes mais liées à la CIMADE nationale par une convention. Deux associations locales portant la dénomination CIMADE n'ont pas signé de convention avec l'association nationale : le Groupe local CIMADE des Pyrénées orientales et l'Accueil Bourgogne relais CIMADE de Tourcoing. Le conseil n'a pas été tenu informé de la création de cette dernière, déclarée le 28 avril 2005.

Les associations groupes locaux bénéficient d'une certaine autonomie, bien qu'elles aient un statut type. La convention qui les lie au siège prévoit que les recrutements éventuels de salariés par les AGL soient soumis à l'accord préalable du conseil de la CIMADE.

De fait, plusieurs groupes locaux se sont constitués en association pour obtenir plus facilement des subventions locales et permettre le recrutement de salariés, notamment en contrats aidés. Dans certains cas (Toulouse par exemple), ces postes ont été créés pour pallier l'absence de représentant national en région. L'accord du conseil n'a pas toujours été sollicité au préalable et la CIMADE nationale n'a pas une vision complète de la situation en ce

---

<sup>5</sup> En dehors de l'Ile de France il n'y a pas d'équipe salariée véritable en région

domaine de l'ensemble des AGL. En outre, il existe une certaine ambiguïté sur la possibilité pour les AGL de faire appel à la générosité du public (cf. § 2.4).

La mission n'a pas constaté que la complexité de l'organisation territoriale de la CIMADE en région pose de problèmes particuliers pour la cohésion du mouvement sur le plan des valeurs et de la cohérence des actions entreprises en faveur des migrants. La volonté de création d'une AGL lui a paru relever d'une préoccupation d'autonomie et de responsabilité, plus que d'une réelle volonté de s'affranchir des directives des organes délibératifs et exécutifs de la CIMADE nationale.

## Partie 2 - Le compte d'emploi des ressources collectées auprès du public

### 2.1 Remarques sur la présentation du compte d'emploi des ressources

La loi n°91-772 du 7 août 1991 impose aux organismes faisant appel à la générosité du public l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, qui précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses. La CIMADE a établi des comptes d'emploi de ses ressources au titre des trois exercices sur lesquels a porté le contrôle (2003, 2004, 2005).<sup>6</sup>

La mission a procédé à l'examen de la conformité du compte d'emploi des ressources à la présentation prescrite par l'arrêté du 30 juillet 1993. Il apparaît que la CIMADE pourrait améliorer formellement la lisibilité des rubriques présentées. Les remarques formelles de la mission concernant la présentation du compte d'emploi ont été regroupées en annexe 5.

L'association CIMADE présente dans le compte d'emploi des ressources des rubriques autres que celles figurant dans la liste des rubriques obligatoires. Sont incorporées dans le compte d'emploi, outre les ressources qui proviennent d'un appel à la générosité du public et qui font l'objet d'un sous-total spécifique, l'ensemble des ressources de l'association.

Dans le cas de la CIMADE, le choix de présenter la globalité des ressources dans le compte d'emploi, alors que la part des ressources issues de la générosité du public ne représente qu'une faible partie du total des ressources (moins de 20%), ne permet pas d'éclairer complètement les donateurs sur la destination des fonds issus de l'appel à la générosité du public, dès lors qu'il n'est pas précisé, dans une note annexe, le montant des fonds issus de la générosité du public affectés aux différentes missions et aux différents emplois.<sup>7</sup>

La mission rappelle l'esprit de la loi n°91-772 du 7 août 1991, dont l'article 4 dispose que le compte d'emploi annuel des ressources concerne uniquement les ressources collectées auprès du public.

La mission admet la présentation intégrée de la totalité des ressources et des emplois de l'association, adoptée par la CIMADE afin d'apporter aux donateurs une vue d'ensemble des moyens gérés et des actions menées. Une telle présentation paraît acceptable, notamment pour les associations dont les fonds issus de la générosité du public ne sont pas majoritaires et fournissent un apport financier complémentaire aux différentes missions sociales. En ce cas, une note annexe devrait y être jointe, conformément aux termes de l'arrêté du 30 juillet 1993, faisant une présentation détaillée de la part des fonds issus de la générosité du public affectés à chaque emploi, et de la part, dans chaque emploi, du financement par des fonds issus de la générosité du public.

<sup>6</sup> Ces comptes d'emploi sont présentés en annexes 1 et 2.

<sup>7</sup> Le rapport 2003 note simplement que les frais de fonctionnement sont couverts à 38% par la contribution des services conventionnés, le solde par les dons. Il classe les missions sociales en missions sur fonds collectés et missions sur fonds publics, mais un commentaire indique que les missions sur fonds publics sont également financées par "des moyens propres", sans en indiquer leur consistance et leur proportion.



## 2.2 Analyse synthétique du compte d'emploi des ressources

D'une manière générale, l'association, marquée par une forte dépendance à l'égard des fonds publics, dégage des excédents sur la période 2003-2005, qui reposent sur une base fragile : ils résultent principalement des produits exceptionnels obtenus par la vente d'anciens locaux et par la croissance des legs sur la période.

Le bilan de l'exploitation demeure déficitaire, même si la situation s'est améliorée sur la période. L'association est presque parvenue à l'équilibre en 2005, suite à une politique de diversification des financements, comme le montre la forte hausse des subventions privées et des subventions des collectivités locales.

De façon simplifiée, le compte d'emploi des ressources publié par la CIMADE a la forme suivante :

**Tableau 2 : Compte d'emploi des ressources simplifié - 2001 à 2005 - ressources en €<sup>8</sup>**

Ressources	2005	2004	2003	2002	2001
Marchés publics, dotation aux établissements sanitaires et sociaux, subventions publiques	4 374 973	3 835 227	3 707 426	3 406 297	2 867 716
Produits liés à l'appel à la générosité du public	1 219 812	1 253 997	1 032 771	948 954	999 904
Autres produits	496 259	500 156	542 594	441 314	450 197
Subventions (associations, fondations, entraide œcuménique)	280 693	351 986	197 831	148 956	239 246
Report de subventions et de dons non utilisés	196 320	202 550	244 906	374 106	266 016
Produits exceptionnels	28 542	31 207	252 519	21 197	964 710
Total des ressources	6 596 599	6 175 123	5 978 046	5 340 824	5 787 789
Déficit				68 483	
TOTAL GENERAL	6 596 599	6 175 123	5 978 046	5 409 307	5 787 789

Source : IGAS d'après les comptes d'emploi des ressources de la CIMADE

**Tableau 3 : Compte d'emploi des ressources simplifié - 2001 à 2005 - emplois en €**

Emplois	2005	2004	2003	2002	2001
Missions sociales	5 238 482	4 960 524	4 660 658	4 550 508	3 551 905
Frais de fonctionnement	683 221	588 503	566 112	486 093	566 857
Frais d'appel et de traitement des dons	201 413	248 033	229 399	112 051	92 645
Engagements à réaliser	167 864	100 515	206 954	129 444	419 557
Charges exceptionnelles	69 496	150 195	87 383	68 513	389 855
Frais de manifestation et de publications	65 594	39 185	35 812	30 367	41 144
Frais d'information et de communication	41 183	40 349	30 246	32 332	42 628
Total des emplois	6 467 253	6 127 304	5 816 564	5 409 307	5 104 592
Excédent	129 346	47 818	161 482		683 197
TOTAL GENERAL	6 596 599	6 175 123	5 978 046	5 409 307	5 787 789

Source : IGAS d'après les comptes d'emploi des ressources de la CIMADE

<sup>8</sup> Les comptes d'emploi 2001-2002 sont présentés ici pour simple information.

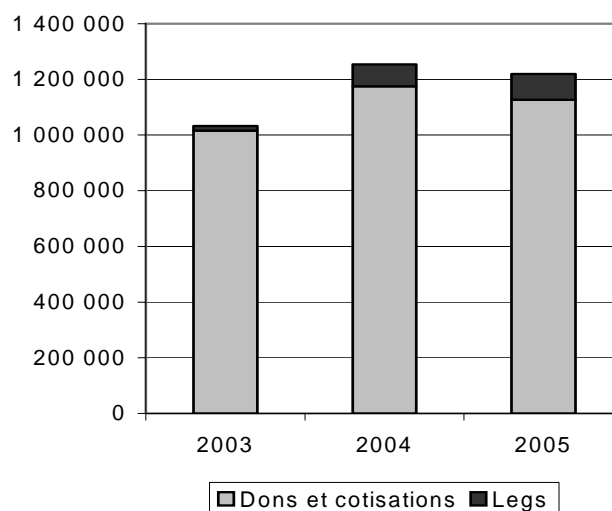
### 2.2.1 Structure des ressources

La CIMADE connaît, depuis 2003, une augmentation de ses ressources : + 10 % en trois ans et + 18% pour les seuls produits de la générosité du public.

L'association est fortement dépendante des subventions publiques, et notamment des subventions du ministère de l'emploi et de la cohésion sociale. Les financements publics représentent en moyenne 68% des ressources sur la période contrôlée. La part des produits liés à l'appel à la générosité du public est secondaire dans le total des ressources (19% en moyenne sur la période contrôlée). Les "autres ressources", y compris subventions privées, les reports et les produits exceptionnels, représentent 13% en moyenne sur la période contrôlée.

Sur une longue période, la répartition des ressources a connu une évolution majeure : depuis 2001, la part des financements publics augmente (+31%). Les produits liés à l'appel à la générosité du public connaissent une croissance plus modérée (+7%). La part des autres ressources diminue sensiblement (-62%), du fait principalement de la baisse des produits exceptionnels et du report de subventions et de dons non utilisés.

**Figure 3 : Part des dons et des legs dans les produits**



Source : IGAS d'après les comptes d'emploi des ressources de la CIMADE

Les sommes issues de la générosité du public, qui s'élèvent à 1 219 812 € en 2005, sont constituées des dons, des cotisations et des legs. L'association a choisi de regrouper dans une même rubrique les dons et les cotisations. Ces dernières sont peu significatives (1,51% du montant total des sommes issues de la générosité du public, soit 18 412 € en 2005)<sup>9</sup>.

Les dons hors cotisations (1 109 208 € en 2005) sont traditionnellement majoritaires et représentent plus de 90% des ressources provenant de la générosité du public. Le produit des

<sup>9</sup> Ces cotisations sont effectivement assimilables à des dons déductibles de l'impôt sur le revenu lorsque leur versement procède d'une intention libérale, sans contrepartie tangible, hors des contreparties institutionnelles ou symboliques (Instruction 5 B-17-99 du 4 octobre 1999 relative aux réductions d'impôts accordées au titre des dons, bulletin officiel des impôts 5 B- 1 7- 99, n°186 du 8 octobre 1999)

dons et des cotisations, après avoir augmenté de 15,64% en 2004 par rapport à 2003, a cependant diminué en 2005 (-4,06%). Les recettes des legs sont en forte croissance sur la période 2003-2005 (+464%). Elles ont atteint 92 192 € en 2005, mais sont susceptibles de varier fortement, en fonction du montant des libéralités. Ainsi, le montant des legs a été multiplié par 4,8 entre 2003 et 2004, suite à un legs de 65 859 €

Les financements publics (marchés publics, dotation aux établissements sanitaires et sociaux, subventions publiques), qui s'élèvent à 4 374 973 € en 2005, forment l'essentiel des ressources de l'association. Ils sont constitués des marchés publics, des dotations au centre d'accueil des demandeurs d'asile et au centre international de Massy et des subventions de l'Etat et des collectivités locales.

Les autres produits (cf. tableau 2), qui s'élèvent à 496 259 € en 2005, sont constitués par les ventes de calendriers et publications, les contributions des personnes hébergées au centre de Massy et des prises en charge financières, notamment par l'organisme paritaire de formation. En baisse globale sur la période 2003-2005, ils connaissent une évolution contrastée selon les produits. Les produits financiers et les reprises de provision connaissent une baisse marquée (respectivement -27% et -36% sur la période), qui se poursuit depuis 2001.

En 2005, la subvention de l'ONU (HCR) représente 72% de la rubrique "associations et fondations" du CER (128 175 €)<sup>10</sup>. L'entraide œcuménique (104 255 €) se répartit à part égale entre l'entraide internationale (52%) et l'entraide nationale (48%).

Les dons non utilisés représentent 87% des reports de subventions et de dons non utilisés (171 671 €), soit 15% du total des dons reçus en 2005.

### **2.2.2 Structure des emplois**

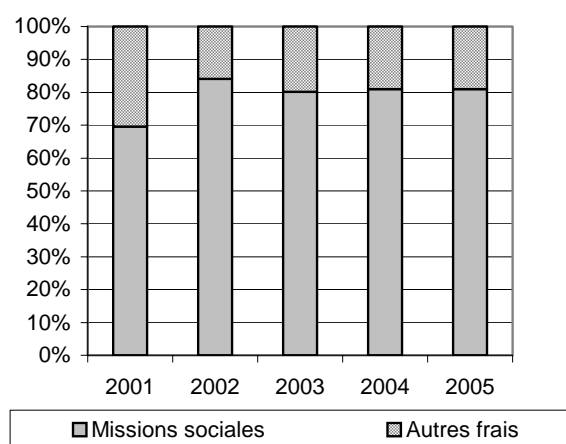
La CIMADE connaît, sur la période 2003-2005, une augmentation de ses emplois : +11% en trois ans, légèrement supérieure à celle des ressources. Les missions sociales ont augmenté à hauteur de +12%, les frais de fonctionnement de +21%, les frais de manifestation et de publications de +83%, les frais d'information et de communication de +36%. L'association s'est efforcée de réduire les autres charges (frais d'appel et de traitement des dons -12%, charges exceptionnelles -20%).

---

<sup>10</sup> La mission considère que cette subvention devrait être classée dans les financements publics.

L'association consacre l'essentiel de ses ressources à ses missions sociales.

**Figure 4 Part des missions sociales dans les emplois**



Source : IGAS d'après les comptes d'emploi des ressources de la CIMADE

Au cours de la période contrôlée par l'IGAS, la répartition des trois principales rubriques du compte d'emploi est restée stable. La part des ressources que la CIMADE consacre à des missions sociales s'est située chaque année autour de 80%. Les autres emplois des ressources occupent une place modeste dans le compte d'emploi : de l'ordre 10% pour les frais de fonctionnement, de 3 à 4 % pour les frais de collecte et de traitement des dons.

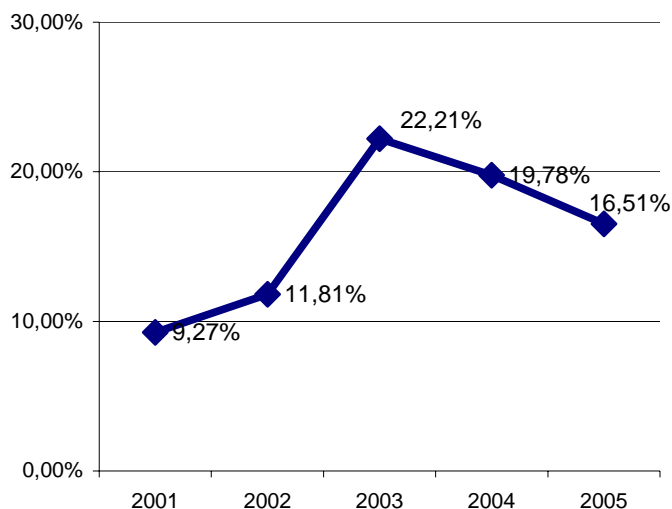
**Tableau 4 : Répartition des emplois de la CIMADE dans le compte d'emploi**

	Missions sociales	Frais de fonctionnement	Frais de collecte et de traitement des dons
2003	80,13%	9,73%	3,94%
2004	80,96%	9,60%	4,05%
2005	81,00%	10,56%	3,11%

Source : IGAS d'après les comptes d'emploi des ressources de la CIMADE

Le document remis aux donateurs en 2003 indique que « 87% du total des ressources de la CIMADE sont affectées directement à l'ensemble de ses missions ». Après vérification, ce taux est de 78%. Il s'agit probablement d'une erreur matérielle.

Le rapport entre les frais de collecte et de traitement des dons et les produits de la générosité du public s'est situé en moyenne, sur la période 2003-2005, légèrement en dessous de 20%.

**Figure 5 : Ratio frais de collecte et de traitement des dons**

Source : IGAS d'après les comptes d'emploi des ressources de la CIMADE

En 2004, l'association a procédé au reclassement des frais d'appel de réactivation lancé auprès des donateurs de plus de cinq ans dans les frais de fonctionnement, ce qui a abouti à minorer les frais de collecte de 8 716 €(-0,7%). Le ratio des frais de collecte / produits liés à l'appel à la générosité du public s'élève donc, selon la mission, à 20,47% en 2004.

Ce ratio n'apparaît pas particulièrement élevé par rapport à d'autres associations comparables.

### 2.3 Modalités d'élaboration du compte d'emploi à partir de la comptabilité

Sur la période 2003-2005, les documents financiers ont fait l'objet d'une certification sans réserve de la part du commissaire aux comptes sur les trois points réglementaires : régularité, sincérité et image fidèle de la situation et du patrimoine à la fin de l'exercice.

La mission n'a pas constaté d'inexactitude s'agissant des données présentées dans le CER au regard de la comptabilité générale de l'organisme. En particulier, pour l'exercice 2003, bien que le commissaire aux comptes n'ait pas établi de rapport sur le compte d'emploi annuel des ressources, la mission relève que les informations présentées ont été établies sur la base des documents comptables de l'organisme.

Les principes de construction du compte d'emploi de la CIMADE ont été arrêtés par le cabinet comptable. Ces principes n'ont pas été approuvés par le conseil, le bureau ou une instance élue de l'association.

Les comptes d'emploi sont préparés par le cabinet d'expertise comptable, à partir des fiches budgétaires issues de la comptabilité analytique. Chaque flux comptable, retracé en comptabilité générale, l'est également en comptabilité analytique, au moyen d'une codification analytique par service, département ou action. Les fiches ou regroupement de fiches constituent les rubriques d'emplois du CER, après retraitement des charges. Les engagements

à réaliser, les charges exceptionnelles, les transferts de projet à projet, les charges de structures sont déduits. Une part des coûts liés au secrétaire général est réaffectée aux missions directes, proportionnellement au total des charges de chaque mission. Les rubriques des ressources sont constituées par agrégation des comptes détaillés du plan comptable des associations.

Le compte d'emploi n'est pas présenté à l'assemblée générale, et ne fait pas l'objet d'un vote du conseil.

La mission recommande que les règles de construction du compte d'emploi des ressources soient présentées et délibérées par les instances dirigeantes de la CIMADE. Il serait également souhaitable que le compte d'emploi des ressources soit voté par le conseil, et présenté à l'assemblée générale.

La mission recommande, s'agissant de la présentation du compte d'emploi ( cf. annexe 5) :

- de préciser les libellés des rubriques "dons et cotisations", "legs", "report de subventions et de dons non utilisés", ou d'en expliciter le contenu en annexe ;
- de distinguer le montant cumulé des dons excédentaires, ceux-ci pouvant être scindés en ressources affectées et en reports disponibles non affectés, afin que les donateurs soient informés de la capacité de l'association à engager et à utiliser conformément à leur objet les fonds recueillis par appel à la générosité du public;
- de veiller à la bonne imputation des frais liés aux opérations de communication, telles que la journée internationale des migrants, dans les frais d'information et de communication.
- d'identifier la participation financière de l'Union européenne par rapport aux ressources versées par les ministères.
- 

La mission recommande, s'agissant des annexes au compte d'emploi :

- de dresser la liste des projets relevant de la solidarité internationale n'ayant connu aucune dépense significative depuis deux années. Il serait souhaitable que l'association étudie la possibilité de réaffecter les fonds inactifs à d'autres actions internationales, après en avoir informé les donateurs et exposé les motifs ;
- d'y faire figurer le stock des legs, qui ont été acceptés par le conseil d'administration, et autorisés par l'administration, mais qui n'ont pas été réalisés.

## 2.4 Relations financières entre l'association nationale et les associations locales

### 2.4.1.1 Partage des moyens

L'une des difficultés rencontrées par les associations locales est la recherche de financements pour développer leurs activités sur le terrain. La CIMADE nationale n'apporte pas de concours financiers aux associations locales sous la forme de subvention, sinon à titre exceptionnel<sup>11</sup>. La présence d'une AGL dans la ville siège du conseil régional CIMADE et de l'implantation du représentant national en région amène de fait le partage des moyens

<sup>11</sup> La CIMADE nationale attribue une subvention, renouvelée annuellement, à l'association locale de Lille pour développer l'action régionale. La délégation régionale Rhône-Alpes a contribué au financement d'un salarié de l'association locale de Lyon sous contrat emploi jeune (2003-2005).

logistiques (partage des locaux, prise en charge des frais téléphoniques<sup>12</sup>) et une activité commune des salariés (mise à disposition par l'association locale<sup>13</sup>) et des bénévoles quel que soit leur rattachement. Cela transparaît dans les rapports d'activité régionaux qui reprennent les actions des groupes locaux et des AGL. Cette situation n'est pas toujours claire sur le plan financier : partage ou non de la cotisation, partage des loyers et des charges de fonctionnement, partage des salaires en cas d'absence de représentant national en région, alors que le salarié de l'AGL en assume de fait certaines des fonctions.

Les financements en cascade, d'association locale à association locale, sont par contre exceptionnels<sup>14</sup>.

Les associations locales peuvent percevoir des dons. Contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport remis aux donateurs en 2005, la convention qui lie les associations locales à la CIMADE ne leur interdit de procéder à des appels à la générosité du public. Par contre, l'article 7 des statuts type des AGL fixe limitativement les ressources dont elles peuvent disposer, en mentionnant les "*dons spontanés faits à l'association groupe local*". Dès lors, il conviendrait de lever cette ambiguïté. En effet, la mission a constaté que certaines associations peuvent faire appel à la générosité locale à l'occasion de manifestations.

#### 2.4.1.2 *Combinaison des comptes de l'association nationale et des associations groupes locales*

L'avis relatif aux règles de combinaison du Comité de la réglementation comptable, intégré en section VI du règlement n° 99.02 du CRC relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales et entreprises publiques<sup>15</sup>, prévoit la possibilité pour une association constituée d'entités qui forment un ensemble de préparer des comptes de l'ensemble comme si celui-ci était formé d'une seule entité. En ce cas, il ne peut pas être établi des comptes consolidés mais des comptes combinés.

Dans ses rapports pour les exercices 2001 et 2002, le censeur du Comité de la Charte préconise la combinaison des comptes de toutes les structures de la CIMADE, juridiquement autonomes ou non, afin de respecter les principes de transparence énoncés par le Comité qui s'appliquent aux organisations complexes. Il renouvelle son observation dans son rapport pour l'exercice 2003. La CIMADE n'a pas donné suite à cette recommandation, hormis pour l'association locale CIMADE 93, dont les comptes sont combinés avec ceux de l'association nationale depuis sa création.

Sur la période 2003-2005, seules 16 sur les 27 associations alors recensées par la CIMADE<sup>16</sup> ont respecté leur obligation conventionnelle de communication des comptes à la CIMADE nationale<sup>17</sup>. L'absence de transparence financière des associations locales vis à vis

<sup>12</sup> Exemples : associations locales de Strasbourg, Lyon, Montpellier

<sup>13</sup> Exemple : association locale de Strasbourg

<sup>14</sup> Exemple : l'association locale de Lyon a subventionné l'association locale de St Etienne pour démarrer son activité dans les établissements pénitentiaires (2004,2005)

<sup>15</sup> Règlement 2002-12 du CRC

<sup>16</sup> Rapport d'activité 2005 remis aux donateurs, s'agissant des associations recensées en 2004

<sup>17</sup> Alençon, Avignon, Carcassonne, Clermont-Ferrand, Le Puy en Velay, Lyon, Montauban, Nancy, Nantes, Nîmes, Pau, Pays d'Aix, Saint Etienne, Strasbourg, Toulouse, Tours

de la CIMADE nationale met cette dernière à la merci d'une erreur de gestion ou d'une indécatesse pouvant entacher sa réputation.

Les donateurs n'ont par ailleurs été informés de l'existence de ces associations qu'en 2006, dans le rapport d'activité 2005 qui leur a été remis. Il y est fait mention de la volonté de la CIMADE de combiner les comptes des associations locales à ceux de la CIMADE.

**Tableau 5 : Liste des associations locales en activité en 2005**

Dénomination de l'association CIMADE locale	Date dernière déclaration en préfecture	Total des produits en €	Total des charges en €	Résultat en €
1. CIMADE Toulouse	2005	165 518	136 871	28 647
2. CIMADE Lyon	1999	84 416	84 075	341
3. CIMADE Lille métropole	1998	48 757	49 497	-740
4. CIMADE Loire (Saint Etienne)	2005	41 361	33 430	7 931
5. CIMADE Alençon (2)	1999	27 956	29 020	-1 064
6. CIMADE Strasbourg	2000	23 832	28 975	-5 143
7. CIMADE Montauban	2002	14 274	15 036	-762
8. CIMADE Clermont Ferrand	1994	10 586	4 169	6 417
9. CIMADE Pau et environs	2000	5 249	4 859	390
10. CIMADE 54 (Nancy)	1999	5 086	5 470	-384
11. CIMADE Nantes	2002	4 589	5 148	-559
12. CIMADE Nîmes	1998	4 543	4 051	492
13. CIMADE Pays d'Aix	1993	3 139	2 982	157
14. CIMADE Montpellier	1999	2 078	868	1 210
15. CIMADE Indre et Loire (Tours)	1995	2 002	1 794	208
16. CIMADE Avignon	1993	1 876	1 657	219
17. CIMADE Sud deux sèvres (Niort)	2005	856	561	295
18. CIMADE Le Puy en Velay	1997	270	180	90
19. CIMADE Carcassonne	1993	255	286	-31
21. CIMADE 93 (Aulnay)	1999	(1)	(1)	(1)
22. Pyrénées orientales (Perpignan) (2)	2002	n.c.	n.c.	n.c.
23. Accueil Bourgogne relais CIMADE - Tourcoing (3)	2005	n.c.	n.c.	n.c.
TOTAL des données connues		446 643	408 929	37 715

n.c. : non connu - Source : IGAS d'après les informations fournies par la CIMADE

(1) les comptes de cette association sont intégrés dans les comptes de l'association CIMADE nationale.

(2) association qui n'a pas signé la convention avec la CIMADE nationale

(3) association dont la création n'a pas été portée à la connaissance du conseil d'administration

En 2006, la CIMADE nationale dispose de la totalité des documents financiers des associations locales en activité qui ont signé une convention. La mission a cependant constaté l'existence d'associations locales portant la dénomination CIMADE, qui n'ont pas signé convention avec l'association nationale et qui ne sont donc pas soumises aux obligations qui en découlent, notamment l'obligation de communication des documents financiers<sup>18</sup>.

Des éléments financiers disponibles en 2005, il ressort que l'impact financier d'une telle combinaison ne serait pas négligeable en terme d'information sur l'activité communiquée

<sup>18</sup> Groupe local CIMADE des Pyrénées orientales, Accueil Bourgogne relais CIMADE de Tourcoing



aux donateurs : les ressources des 19 associations locales - sur les 23 associations en activité représentent 7% du montant total des ressources de la CIMADE nationale (447 K€).

La proposition méthodologique de tenue simplifiée de comptabilité par les associations locales, réalisée par le cabinet d'expertise comptable de l'association, devrait permettre à l'association de disposer d'un plan comptable homogène, à même de faciliter la combinaison des comptes.

La mission recommande à la CIMADE

- d'entreprendre les démarches nécessaires pour que l'ensemble des associations locales soient liées par convention. Il appartient au conseil de la CIMADE nationale de porter à la connaissance des donateurs les associations locales utilisant la dénomination CIMADE et qui refusent de signer la convention,
- de préciser les dispositions de la convention liant l'association nationale aux AGL en ce qui concerne les dons,
- afin d'améliorer l'information des donateurs, la Cimade envisage, dans un premier temps, la combinaison des comptes de résultat et des associations locales avec ceux de la Cimade, afin de parvenir à terme à une intégration. La combinaison avec le compte d'emploi des ressources de la Cimade semble a priori plus délicate à mettre en œuvre. En effet, l'absence de combinaison conduit à tronquer la présentation des activités de l'association : elle comporte seulement une partie des ressources, mais décrit l'ensemble des missions sociales, y compris celles qui bénéficient d'une mutualisation des moyens avec les associations locales. Une annexe spécifique concernant les emplois et les ressources des AGL serait en outre utile à l'information des donateurs.

Enfin, la mission considère que l'existence d'un statut type des AGL et la conclusion d'une convention avec la CIMADE nationale sont des orientations pertinentes car ces associations locales sont assimilées par le public à l'association nationale. En outre, la conclusion d'accords au niveau régional sur le partage des produits (cotisations et dons notamment) et des charges de loyer, de fonctionnement et de personnel, le cas échéant, permettrait de clarifier les relations financières.

### Partie 3 - La collecte des fonds

La politique de communication de la CIMADE est tournée pour l'essentiel vers ses propres donateurs et abonnés. La CIMADE bénéficie depuis longtemps d'une image forte et spécifique auprès de certaines catégories de populations, liée à son inspiration protestante, à son histoire, à son implication et ses relais locaux, surtout religieux. Ses donateurs lui apportent un soutien fidèle et souvent généreux.

La CIMADE n'a guère cherché, dans ces conditions, à étendre le champ de ses donateurs, mais s'est surtout attachée à entretenir les liens avec ses soutiens habituels.

Les moyens utilisés pour solliciter la générosité du public sont très peu nombreux et le fichier des donateurs est le seul instrument important. La CIMADE a essentiellement recours à des ressources internes en matière de communication et d'appel à dons, sauf appui ou prestation technique particulière (impression, mise sous pli, routage).

Malgré une relance notable en 2003 et 2004, qui a abouti à une augmentation des produits d'appel à la générosité, mais aussi des frais de collecte, la politique menée en la matière demeure peu dynamique. La stratégie définie apparaît pertinente pour un maintien global des produits, sa mise en œuvre est dans l'ensemble correctement effectuée, mais la stagnation de la base traditionnelle des donateurs doit dès maintenant être prise en considération.

#### 3.1 Pilotage de la politique des dons

Un plan de développement des dons de la CIMADE a été adopté par le conseil le 11 janvier 2003, qui comportait quatre axes principaux : collecter davantage de fonds privés en développant des techniques de « marketing direct » et en recrutant de nouveaux donateurs, accroître l'influence de l'association dans les réseaux de partenaires, développer la notoriété de ses actions à travers ses prises de parole publique, mobiliser ses ressources internes en structurant sa communication.

Le « comité de pilotage des dons » mis en place fin 2002 dans ce contexte et après une période de décroissance des fonds privés était une émanation directe du conseil de la CIMADE. Il a fonctionné pendant environ deux années, animé par le président de l'association et comprenant notamment son trésorier, un certain nombre de membres, ainsi que le secrétaire général, le directeur administratif et financier et les agents du service « dons ». Il rapportait au conseil, et se réunissait sur la base d'une périodicité mensuelle. Au cours de sa réunion du 10 mars 2003, il a été décidé qu'il assumerait les fonctions suivantes :

- *« Il valide les orientations prises en termes de développement des dons. Il peut réorienter ou donner une priorité à certaines actions si l'actualité ou la situation des dons l'imposent.*
- *Il suit la mise en œuvre et l'impact des actions décidées et traduites dans un plan piloté par le service des dons et accepté par le conseil.*

- *Il est informé régulièrement de l'évolution du montant des dons par le biais d'un tableau de bord. Le tableau de bord fera apparaître l'évolution parallèle mensuelle des montants sur trois années, les chiffres de dons et donateurs par mois, ainsi que les actions menées. »*

Le comité pouvait être amené à se prononcer sur des questions spécifiques soulevées par le service des dons, nécessaires à l'orientation ou à la réalisation de certaines actions, mais n'intervenait pas sur les travaux des quatre groupes opérationnels existants (équipe communication, groupe information, comité de rédaction, comité des donateurs). Il transmettait au conseil tous les trimestres un état récapitulatif chiffré de l'évolution du montant des dons, en même temps que les résultats comptables du trimestre.

Actif dans le contexte de réappropriation par l'association de sa politique en matière de dons, au moment où un nouveau responsable prenait ses fonctions, le « comité de pilotage des dons » a cessé de se réunir en 2005. Pour autant, les instances de direction de la CIMADE paraissent effectivement très vigilantes en la matière : un état mensuel des dons est communiqué au bureau, et le conseil se prononce régulièrement sur les orientations de la politique des dons. Plus généralement, une commission nationale sur le développement des ressources devrait être prochainement créée pour définir « *les publics cibles des actions de collecte, les stratégies d'approche des publics définis et les moyens de collecte* ».

### 3.2 Déclarations préalables de campagne

Les organismes souhaitant faire appel à la générosité du public dans le cadre de campagnes nationales sont tenus d'en faire la déclaration préalable auprès de la préfecture du département de leur siège social. Le caractère préalable de la déclaration n'a pas été respecté en 2003 (déclaration reçue à la préfecture le 22 janvier 2004), 2004 (dépôt en décembre 2004) et 2005 (dépôt en juin 2005). Pour 2006, la déclaration date du 16 janvier 2006 mais la préfecture a demandé qu'une nouvelle déclaration sur formulaire officiel soit déposée, ce qui a été fait en août.

Les objectifs poursuivis par les appels à la générosité du public doivent être mentionnés dans la déclaration. La déclaration pour 2003 est la seule qui mentionne les objectifs généraux des appels, en des termes qui rappellent les buts de l'association, de manière synthétique mais claire. Dans les déclarations suivantes, on ne trouve plus mention de ces objectifs, mais des seuls buts intrinsèques des campagnes : fidélisation des donateurs pour certaines, prospection de nouveaux donateurs pour d'autres. Les périodes et modalités de sollicitation sont mentionnés de manière brève mais claire.

La mission recommande à l'association de veiller à respecter le caractère préalable de la déclaration de campagne et à mentionner les objectifs poursuivis par l'appel à la générosité du public.

### 3.3 Modes d'appel à la générosité du public

#### 3.3.1 *Appréciation de la part de chaque libéralité et son évolution*

**Tableau 6 : Evolution des dons et legs sur la période**

En €	2003	2004	2005	Evolution 2003-2005
Dons et cotisations	1 016 417	1 175 357	1 127 620	+11%
Dont cotisations	17 607	18 550	18 412	+4,6%
Dont dons manuels	998 810	1 156 807	1 109 208	+11%
Dont dons en nature	0	0	0	
Legs	16 354	78 640	92 192	+464%
Total	1 032 771	1 253 887	1 219 812	+18%

Source : CIMADE

Les dons manuels constituent l'essentiel des libéralités dont bénéficient l'association. On note néanmoins une forte augmentation des legs en 2005, liée de manière spécifique et peu prévisible à la réalisation d'un legs important. Au sein des dons manuels, les modes de paiement largement dominants sont les chèques et les virements. Les prélèvements automatiques et les virements par carte bancaire restent peu développés.

**Tableau 7 : Répartition des dons manuels selon le mode de paiement**

En %	2003	2004	2005
Chèques	78	74	67
Virements	12	12	13
Prélèvements	5	4	5
Autres (dons régionaux et locaux) <sup>19</sup>	5	10	14
Cartes bancaires	0	0	1
Total	100	100	100

Source : CIMADE

#### 3.3.2 *Part des gestes comportant une contrepartie*

La vente de calendriers et cartes de vœux en constitue l'essentiel, si l'on considère que la vente de livres n'a jamais été conçue, sauf pour le service des solidarités internationales (cf. tableau 17) comme une source éventuelle de revenus pour l'association. Les droits des images utilisées sont acquis par un collectif européen d'associations auquel appartient la CIMADE et dont la gestion est assurée par une association suisse. Chaque association dispose du monopole de vente des produits sur son territoire national.

Les calendriers sont produits en commun avec une association belge, à hauteur de 8 000 exemplaires pour la CIMADE en 2005. Les cartes sont produites sur commande de la

<sup>19</sup> La catégorie « autres » correspond aux dons reçus à l'échelon régional ou local ; ceux-ci sont encaissés directement sur les comptes bancaires de ces structures et enregistrés au niveau national sous un même « mode de paiement » afin de les identifier et de les distinguer des versements effectivement traités au niveau national. Il s'agit surtout de chèques, mais parfois de virements et des espèces.

CIMADE par un imprimeur privé (3 000 jeux de 10 cartes). La vente s'effectue par trois canaux distincts, essentiellement par correspondance, des bons de commande étant envoyés aux acheteurs connus, aux donateurs ou insérés dans des revues, et plus marginalement par les adhérents ou via les magasins « artisans du monde ».

Les ventes de calendriers et cartes connaissent une légère régression de 2003 à 2005.

**Tableau 8 : Ventes de calendriers, cartes et livres**

En €	2003	2004	2005
Calendriers et cartes	115 839	113 480	108 839
Livres	24 575	13 808	23 056

Source : CIMADE

La diversification des produits vendus (agendas, calendriers de divers formats, puzzles) et des canaux de diffusion (ventes aux comités d'entreprise...) pourrait permettre d'inverser la tendance à l'avenir.

### 3.4 Dons collectés par publipostage

#### 3.4.1 Opérations traitées par l'association

En interne, sont assurés la conception des messages, la gestion de la base des donateurs, et l'ensemble des opérations aval, à partir de la réception des enveloppes retour. Le service compétent est composé de trois personnes, dont un bénévole.

Le recours à des prestataires reste très limité. Jusqu'en 2003, un rédacteur était sollicité pour la mise en forme des messages, leur validation par la CIMADE étant néanmoins systématique. Le fichier « donateurs » a pendant une courte période été également géré par un prestataire extérieur : le coût et la qualité jugée moyenne de cette prestation ont décidé la CIMADE à y mettre fin début 2003. Aujourd'hui, seules les opérations d'impression, de mise sous enveloppe et routage sont externalisées auprès d'un prestataire sollicité à la commande.

L'organisation exigeante de la CIMADE suppose que le service compétent puisse répondre sans défaillance aux missions qui lui sont imparties. De ce point de vue, la mission note l'orientation vers un renforcement qui lui semble pertinent.

#### 3.4.2 Procédures garantissant la sécurité des opérations

##### 3.4.2.1 La qualité des procédures internes

Il n'existe pas de note de procédure globale au sein du service. Malgré cette carence, la mission a constaté une organisation du traitement des dons par chèques garantissant de bonnes conditions de sécurité aux diverses phases de la procédure. La sécurité des traitements pourrait cependant être encore améliorée.

Les dons reçus le sont, soit au siège, soit marginalement, dans les régions. Au siège, la réception du courrier est centralisée. Les enveloppes T qui contiennent les dons sont adressées au service « dons » où elles sont ouvertes par le membre bénévole du service; l'enregistrement des dons est réalisé au moyen du logiciel spécialisé de gestion et permet de dresser automatiquement des bordereaux de remise en banque, portant un numéro unique pour chaque chèque. Chaque mois, l'édition de l'ensemble des dons enregistrés est comparée au relevé bancaire du compte spécial « donateurs ». En cas d'impayés, la liste des dons est modifiée et validée définitivement pour édition des reçus fiscaux.

Un rapprochement *a posteriori* entre les relevés bancaires et les bordereaux de remise est opéré par le service comptabilité tous les trimestres avec un pointage exhaustif.

S'agissant des dons reçus au niveau des régions, celles-ci en tiennent une comptabilité communiquée mensuellement au siège. La liste des dons est envoyée périodiquement au service « dons » aux fins d'édition des reçus fiscaux.

Afin d'éviter tout risque d'indélicatesse, la mission recommande une séparation des fonctions entre l'enregistrement des dons et la remise en banque.

#### 3.4.2.2 *L'utilisation du fichier des donateurs et abonnés*

Le fichier unique des donateurs et abonnés de la CIMADE, constitué sous un logiciel de gestion spécialisé, a été régulièrement déclaré à la CNIL. La mission a constaté la conformité du contenu du fichier aux termes de la déclaration.

Le fichier comprend actuellement 20 659 adresses. Il est constitué du nom des personnes ayant donné au moins une fois, ou abonnées.

**Tableau 9 : Evolution du volume du fichier donateurs et abonnés**

Année	Nombre de contacts présents dans la base de données	Nombre de contacts ayant fait au moins un versement dans l'année
2003	16 631	5 976
2004	17 809	5 955
2005	18 901	5 950
2006 (*)	20 659	6 266

(\* Chiffres non définitifs pour l'année 2006) Source : service dons CIMADE

Les sécurités d'accès au fichier sont simples. Seuls les deux agents salariés du service ont des droits d'accès et de modification des données. La personne bénévole membre du service dispose d'un droit d'accès simple.

Le fichier est l'outil principal dont dispose l'association dans sa politique de relation avec le public ; il permet notamment d'organiser les différents publipostages et contient les renseignements sur les donateurs présents ou passés, autorisant une certaine individualisation des relations. Le module de requête du logiciel est utilisé pour élaborer la liste des adresses utilisée, à partir de trois critères classiques : date du dernier don, fréquence des dons, montant versé. La mission note cependant le caractère très limité des informations dont dispose la

CIMADE sur ses donateurs (coordonnées, versements enregistrés et reçus fiscaux émis). Aucune information n'est par exemple disponible sur l'origine des relations du donateur avec la CIMADE.

Les fichiers que l'association utilise pour des opérations de prospection sont loués et ne sont utilisés qu'une fois. Par ailleurs, la CIMADE s'interdit la location de son propre fichier de donateurs. Cependant, l'association a procédé à un échange partiel du fichier des personnes ayant acheté le calendrier avec le journal « La Croix » en 2006.

### 3.4.3 Appels à dons

#### 3.4.3.1 La communication lors de l'appel au don

La fréquence des appels est la même depuis 2003. S'agissant des campagnes de fidélisation, les donateurs sont contactés cinq fois par an (mars, juin, juillet, septembre, novembre), au lieu de quatre fois jusqu'en 2002, ce qui n'apparaît pas excessif. Le nouvel appel de juillet est en principe réservé aux donateurs actifs, dont le taux de réponse positive attendu est élevé. Des appels de prospection sont organisés par ailleurs chaque année selon des modalités et sur des thèmes spécifiques.

S'agissant du contenu des messages, les thèmes d'appel sont variés et reflètent bien l'activité de l'association. Le refus de principe du conseil de la CIMADE d'utiliser des « messages émotionnels » est bien respecté.

Pour les appels de prospection, des locations de fichiers ont été opérées pour la première fois en 2006 et deux appels spécifiques organisés auprès d'abonnés de journaux d'obédience chrétienne, dont le premier en juin, auprès de 33 000 correspondants. Ce dernier était centré sur la défense des enfants scolarisés, et comportant la proposition de signature d'une pétition commune avec le « réseau éducation sans frontière ». Le deuxième présentait simplement la CIMADE et son action.

La mission note l'existence, depuis le début 2003 d'un « comité des donateurs » composé notamment de donateurs et chargé de réagir sur les appels de fonds, les documents de sensibilisation, tout en étant informé de l'état des dons et des engagements de la CIMADE.

#### 3.4.3.2 La communication auprès des donateurs

Les appels de fidélisation sont accompagnés d'une publication de quatre pages « Actions communes », lettre d'information de la CIMADE, trimestrielle publiée depuis juin 2005<sup>20</sup> et donnant une synthèse de l'actualité de l'association. La lettre d'appel à dons elle-même en constitue en quelque sorte la feuille d'introduction et d'accompagnement, de telle manière que ce sont les thèmes développés dans « Actions communes » qui sont repris dans l'argumentaire appuyant la demande<sup>21</sup>. Une fois par an, un rapport d'activité simplifié (16

<sup>20</sup> Et qui fait suite à la publication « La passion des hommes libres »

<sup>21</sup> Par exemple, en septembre 2006, bilan sur les atteintes au droit d'asile, en juillet 2006, campagne pour le respect des droits des migrants, en juin 2006, situation des élèves sans papier, mars 2006, les femmes migrantes

pages en 2003, ramenées à 8 dans les éditions ultérieures) est joint à la lettre et présente notamment le compte d'emplois des ressources de l'année.

Pour autant, la mission constate des imprécisions s'agissant de la présentation du compte d'emploi des ressources (cf. supra) et des lacunes quant à l'information communiquée au donateur (cf. § 4.2.2).

#### 3.4.4 Rentabilité des opérations

Le tableau de bord de suivi des dons établis mensuellement permet de connaître le nombre de retours, la recette brute et le montant moyen versé pour chaque opération. Par contre, il n'existe pas de suivi de rentabilité opération par opération (total collecté rapporté au coût de l'opération).

Les frais d'appel ont certes crû de manière importante en 2003 et 2004, du fait d'une politique de relance qui a conduit à une augmentation des dons. Le ratio frais / montants collectés a cependant diminué en 2005 et reste raisonnable au regard des niveaux constatés dans d'autres associations.

**Tableau 10 : Produits et frais d'appel (2001-2005)**

En K €	2005	2004	2003	2002	2001
Produits d'appel à la générosité du public	1 220	1 254	1 033	949	1 000
Frais d'appel	201	248	229	112	93
Ratio en %	16,5	19,8	22,2	11,8	9,3

Source : CIMADE

### 3.5 Caractère marginal des autres formes d'appel à la générosité du public

Le site internet « cimade.org » dispose d'une page permettant de faire un don soit par carte bancaire (mode de paiement sécurisé), soit par chèque (édition d'un formulaire à joindre à l'envoi).

Une opération d'e-mailing a été organisée en 2005 mais non renouvelée en 2006.

Au total, la volonté de relance des dons manifestée depuis le début 2003 semble avoir atteint ses limites et le montant des dons baisse en 2005. Consciente que les fonds privés sont la garantie de son indépendance, la CIMADE manifeste périodiquement au sein de ses instances la volonté d'en développer le montant, sans avoir pour l'instant trouvé les moyens propres à ce mouvement. Si le maintien à leur niveau actuel des ressources issues de la générosité du public peut s'appuyer sur une base de donateurs fidèles, leur développement suppose certainement un élargissement et, à l'instar de ce qui a été amorcé en 2006, une démarche de collecte à plus large échelle, mais ciblant correctement les donateurs potentiels au regard des objectifs de l'association, une mise en synergie de l'ensemble des moyens de communication dont elle dispose, y compris au niveau régional, et la dynamisation de la vente de produits dérivés.

victimes de violence, novembre 2005, exemples d'expulsions évitées grâce à l'intervention de la CIMADE en rétention administrative, septembre 2005, les enfants en situation irrégulière



La mission recommande par ailleurs qu'il soit satisfait systématiquement aux obligations légales d'information des personnes dont les données personnelles sont recueillies, de l'utilisation qui en sera faite, et du lieu où s'exerce le droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant<sup>22</sup>.

### 3.6 Gestion des legs

La gestion des legs est confiée à une personne bénévole qui rapporte au directeur administratif et financier. Les legs ne constituent pour la CIMADE qu'une ressource instable. La forte croissance des produits des legs de 2003 à 2005, et le montant élevé en cours de réalisation fin 2005 ne peuvent ainsi s'interpréter comme le résultat d'une politique spécifique de développement.

**Tableau 11 : Produits des legs et montants en cours de réalisation**

	2003	2004	2005
Nombre de dossiers	1	2	1
Produits des legs CER, en €	16 354	78 640	92 192
Montant en cours de réalisation en attente au 31 décembre	n.c.	n.c.	435 388

n.c. : non connu - Source : CIMADE

Il n'existe pas de note de procédure explicitant les démarches suivies en matière de gestion des legs. La mission s'est assurée de la désignation explicite de la CIMADE comme légataire dans les dossiers traités dans la période 2003-2005. Le conseil s'est systématiquement prononcé sur l'acceptation des legs. La préfecture de Paris doit ensuite l'autoriser. Ces autorisations ont été systématiquement demandées et accordées, sauf pour deux legs<sup>23</sup>, pour lesquels l'association n'a pu produire l'arrêté préfectoral.

La mission note toutefois des délais de demande très longs pour certains dossiers en 2004 et 2005<sup>24</sup>. Une fiche signalétique par dossier est tenue permettant un suivi de son déroulement.

La gestion correcte mais artisanale des legs reflète l'absence de politique volontariste de développement de ce type de ressources. La CIMADE n'est qu'exceptionnellement contactée par un testateur. Elle n'entretient aucun lien avec les notaires et n'entreprend aucune démarche visant à faire connaître la possibilité de lui léguer des biens.

La mission recommande l'adoption d'une politique plus dynamique de recherche de legs, en s'adressant notamment à ses donateurs les plus fidèles.

<sup>22</sup> loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

<sup>23</sup> legs KOHN et ROUX du 30 juin et 30 septembre 2003, d'un montant total de 13 168 K€

<sup>24</sup> Pour un legs accepté par le conseil le 8 mai 2004, envoi d'une saisine à la préfecture le 9 mars 2005 ; pour un legs accepté en conseil le 18 octobre 2003, lettre de saisine de la préfecture le 17 avril 2005

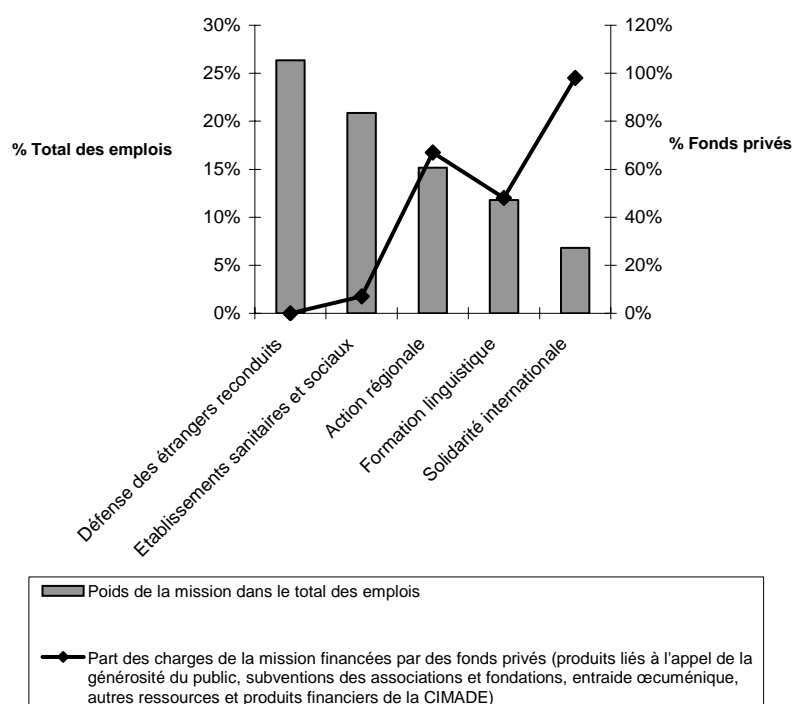
## Partie 4 - L'emploi des ressources

### 4.1 Missions sociales

Le présent rapport analyse en priorité, les missions sociales principalement financées par les fonds privés, comprenant les produits liés à l'appel de la générosité du public, les subventions versées par les associations et les fondations à la CIMADE, les produits liés à la vente des publications et calendriers, les ressources internes de l'association, et les missions principalement financées par des fonds publics (marchés, subventions de l'Etat et des collectivités locales, dotations budgétaires aux établissements). La part des fonds privés est majoritaire pour les actions menées en région (67% en 2005) et les actions de solidarité internationale (98%<sup>25</sup>). Ces deux missions représentent 22% du total des emplois en 2005.

Aucun fonds privé ne vient abonder le financement de la mission de défense des étrangers reconduits (DER). La part des fonds privés est négligeable pour le financement des établissements sanitaires et sociaux (7%). Par contre, sur la période 2003-2005, les fonds privés ont complété de façon substantielle le financement de la formation linguistique (48% en 2005). Cette situation a évolué en 2006 avec la fermeture du centre de formation de Trévise (cf. § 4.1.6).

**Tableau 12: Poids des missions sociales et part des fonds privés par mission (2005)**



Source : IGAS d'après la comptabilité analytique de la CIMADE

<sup>25</sup> Ce pourcentage pour 2005 est calculé en comptabilisant la subvention du Haut Commissariat aux réfugiés en subventions privées, alors que la mission considère qu'il s'agit d'un financement public. (cf. point 4.1.3.1).

Afin d'améliorer la lisibilité du compte d'emploi des ressources auprès des donateurs, il serait souhaitable de présenter la liste des missions sociales en fonction de l'importance de leur financement par la générosité du public.

#### 4.1.1 Action régionale

L'action régionale représente 19% du montant des missions sociales et 15 % du total des emplois de l'association.

L'action de la CIMADE en région consiste principalement en une mission d'accueil et de défense des droits des migrants et des réfugiés, par des interventions publiques et par la tenue de permanences.

##### 4.1.1.1 Une action principalement financée par les fonds issus la générosité du public

L'action régionale est principalement financée par des fonds issus de la générosité du public, même si la part des subventions publiques, qui représentent une part substantielle du financement des actions (320 K€ en 2005), a doublé depuis 2003. Dans le document remis aux donateurs en 2003, il est indiqué que les dons représentent les 2/3 du financement de l'accueil sur tout le territoire français.

**Tableau 13 : Répartition des financements de l'action régionale**

Régions, postes et groupes	2003	2004	2005
Charges	945 548	871 435	1 007 283
Produits : subventions publiques	206 961	189 175	320 102
Produits : fonds privés	738 587	682 260	687 181

Source : IGAS d'après la comptabilité analytique de la CIMADE

Les données financières disponibles ne représentent qu'une partie de l'action de la CIMADE en région, dès lors qu'elles n'intègrent pas les recettes que les 27 associations locales<sup>26</sup> de la CIMADE déclarées en préfecture peuvent percevoir pour financer leurs actions, notamment les subventions des collectivités locales, et qu'elles n'intègrent pas une valorisation du travail des bénévoles.

##### 4.1.1.2 La concentration de l'action associative dans six régions, et principalement l'Ile-de-France

Jusqu'au début des années 1980, l'action de la CIMADE était concentrée principalement sur la région Ile-de-France-Champagne. L'émergence de mouvements régionaux a étendu le champ d'intervention géographique de l'association aux principales régions concernées par les problèmes liés aux migrations : Sud-Ouest, Rhône-Alpes, Provence Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Alsace-Lorraine. Cette évolution est le résultat de la volonté des bénévoles de créer des groupes locaux sur le terrain, plus que de la volonté des instances associatives d'étendre le champ d'action de l'association par un maillage organisé du territoire. Cinq régions ne disposent pas de salarié permanent financé par le siège (Bretagne-

<sup>26</sup> Source : rapport d'activité 2005 remis aux donateurs

Pays de la Loire, Centre-Ouest, Nord-Pas-de-Calais, Auvergne-Limousin, Normandie), ce qui rend plus difficile le développement et la poursuite d'activités.

La région Ile-de-France-Champagne demeure le principal foyer d'action de la CIMADE, avec 45 % des personnes accueillies et près de 40% des dépenses. Les six principales régions évoquées supra concentrent 91% des dépenses.

#### *4.1.1.3 La diversité des actions menées en faveur des migrants*

L'association a développé des réponses spécifiques pour satisfaire les besoins locaux. La CIMADE ne traite pas toujours l'ensemble des problématiques liées aux migrants. La détermination des bénévoles, leurs compétences, de même que les caractéristiques du tissu associatif local sont décisifs. A Lyon, l'association Forum Réfugiés s'est spécialisée sur les questions liées à la problématique des réfugiés. A Strasbourg, l'association CASAS s'occupe spécifiquement des dossiers des demandeurs d'asile. A Toulouse et Lyon, les problèmes sociaux, notamment les difficultés liées à l'obtention d'un logement, sont traités par d'autres associations.

Il est possible de dégager, sur la période 2003-2005, six axes principaux d'intervention de la CIMADE (annexe 6) :

- l'accueil des étrangers et la défense de leurs droits auprès des autorités,
- les visites des étrangers détenus dans les établissements pénitentiaires,
- la formation de différents intervenants au droit des étrangers,
- des prestations de domiciliation postale,
- la réalisation de cours de français,
- la participation à des actions internationales.

#### *4.1.1.4 L'accueil et la défense des étrangers*

La clé de voûte de l'action de la CIMADE en région est la mission d'accueil des étrangers par la tenue de permanences physiques et téléphoniques, afin de les informer sur leurs droits, les conseiller et les orienter dans leurs démarches administratives. La CIMADE aide les étrangers à rédiger leur demande d'admission au séjour, les assiste pour former un recours contre une mesure d'éloignement, les accompagne dans leurs démarches judiciaires, souvent en collaboration avec des avocats.

En 2005, le nombre de personnes accueillies dans les permanences est estimé à 29 000, soit une augmentation de 25% sur la période 2003-2005. La mission regrette que l'association n'ait pas mis en place d'indicateurs homogènes lui permettant d'évaluer l'ensemble de l'activité en région. Il n'est donc pas possible de connaître l'activité des régions, sinon via le nombre de personnes accueillies dans les permanences.

**Tableau 14 : Nombre de personnes accueillies dans les permanences**

	2003	2004	2005	Moyenne 2003-2005	Part moyenne région / national sur la période
Ile-de-France-Champagne	10 627	11 500	13 630	11 919	45%
Provence-Côte d'Azur	2 000	3 517	3 621	3 046	12%
Languedoc-Roussillon	2 258	3 000	1 500	2 253	9%
Rhône-Alpes	2 000	2 300	2 345	2 215	8%
Sud-Ouest	1 351	1 088	2 000	1 480	6%
Franche-Comté-Bourgogne	1 237	1 277	1 257	1 257	5%
Nord-Picardie	1 000	1 500	1 541	1 347	5%
Alsace-Lorraine	960	1 273	1 300	1 178	4%
Normandie	1 000	812	764	859	3%
Centre-Ouest	600	n.c.	840	720	3%
Auvergne-Limousin	150	176	201	176	1%
Bretagne-Pays de la Loire	n.c.	n.c.	n.c.		
TOTAL national	23 183	26 443	28 999	26 208	100%

Source : IGAS à partir des rapports d'activité CIMADE 2003 - 2005, "Ici et là-bas solidaires"

La mission précise que ces chiffres demeurent indicatifs, dans la mesure où le recueil des données et les méthodes de calcul ne sont pas identiques pour toutes les régions.

Ces chiffres sont repris et parfois surestimés par l'association<sup>27</sup>. Ainsi, dans le supplément "Causes communes" consacré à la journée internationale des migrants<sup>28</sup>, l'association affiche le chiffre de 40 000 personnes accueillies dans les permanences en 2003 dans l'encart consacré à l'appel à dons.

La mission recommande la mise en place d'un outil de recueil des données national, afin de permettre une évaluation statistique homogène et un suivi pluriannuel de l'activité réalisée dans les permanences régionales.

#### 4.1.1.5 Les interventions auprès du public et des partenaires institutionnels

La CIMADE réalise des actions d'information et de sensibilisation du public à la problématique des migrants ou de l'asile, de sa propre initiative (campagne "double peine" initiée par la région Rhône-Alpes), avec ou sans associations partenaires : soirées débat après projection d'un film dans le cadre de la journée internationale des migrants, festival régional "Voyages, regards croisés sur les migrations" (Sud-Ouest), promotion du commerce équitable (Franche-Comté), concerts, expositions, réalisation de brochures.

La CIMADE participe à divers collectifs (RESF, Réseau national réfugiés, collectif des sans papiers, collectif santé des étrangers). Son activité militante est diversement appréciée des autorités. Pourtant, l'association, aux modes d'action rarement spectaculaires, occupe plutôt un rôle d'expert et de modérateur dans le paysage associatif.

<sup>27</sup> voir notamment les rapports d'activité CIMADE communiqués aux donateurs qui affichent respectivement 40 000, 42 000, 44 000 personnes accueillies dans les permanences sur la période 2003-2005.

<sup>28</sup> JIM 2004 n°43 décembre 2004-janvier 2005

Les relations avec les Eglises consistent en la participation à des cultes, principalement de l'Eglise réformée, pour la remise de collecte pour la CIMADE, à la participation au synode régional (Sud-Ouest, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, Nord-Picardie), à des actions de sensibilisation dans les paroisses chrétiennes (Centre-Ouest) ou en la mise à disposition de locaux pour les permanences d'accueil (Sud-Ouest).

Selon les régions, la CIMADE entretient des relations plus ou moins régulières et fructueuses avec les autorités chargées de la régularisation et de l'éloignement des étrangers. Elle attire également régulièrement l'attention des élus et des médias locaux sur les cas difficiles.

#### **4.1.2 Intervention de la CIMADE en milieu carcéral**

##### *4.1.2.1 L'origine et les caractéristiques de la présence de la CIMADE*

L'article 1 des statuts de la CIMADE précise notamment que la CIMADE travaille « *au service [...] des détenus* ». Les détenus étrangers connaissent des problèmes spécifiques : grande proportion d'indigents, obstacle de la langue, risque d'une interdiction du territoire français prononcée par le tribunal et d'une procédure d'expulsion initiée par la préfecture.

Les services d'insertion et de probation (SPIP) n'ont pas de compétence spécifique en matière de droit au séjour. De plus, la complexité et l'évolution constante de la législation, la diversité des pratiques administratives rendent difficiles l'évaluation des situations et la mise en œuvre des recours. De ce fait, la CIMADE a décidé d'assumer cette mission. Elle intervient en prison depuis de nombreuses années et répond aux courriers provenant de détenus.

En 1992, la CIMADE a intensifié cette action en assurant une permanence régulière à la prison des Baumettes à Marseille, puis en 1994, à la maison d'arrêt d'Aix-en-Provence. En 2000, elle était présente dans les dix établissements pénitentiaires de la région PACA. Cette action s'étendait alors simultanément dans d'autres régions : Montpellier, Lyon, Lille, Paris (annexe 7).

L'action de l'intervenant CIMADE est à la fois humanitaire et juridique. L'intervenant assure un accompagnement pour les problèmes de séjour en France. Pour éviter aux prévenus et aux condamnés une mesure d'interdiction du territoire français, il étudie les possibilités de recours et procure une aide à la constitution d'un dossier, en collaboration avec le service insertion, l'avocat et la famille.

Les relations avec l'administration pénitentiaire prennent la forme de partenariats au plan local ; une convention passée entre l'administration pénitentiaire et la CIMADE formalise les modalités de cette coopération. Un protocole de partenariat national a été signé le 7 septembre 2005 entre le ministère de la justice (Directeur de l'administration pénitentiaire et Chef de service de l'accès au droit et à la justice et de la politique de la ville) et le président de la CIMADE. Il a été diffusé par le directeur de l'administration pénitentiaire aux directions régionales. Ce protocole fixe le champ d'intervention de la CIMADE, les modalités de son intervention et la coordination de ses actions avec les autres intervenants par le SPIP. Le protocole ne comporte aucune disposition à caractère financier prévoyant une éventuelle

contribution du ministère de la justice aux actions de la CIMADE<sup>29</sup>. Lors des entretiens de la mission avec les responsables de cette action au sein de la CIMADE, la mission a été informée d'un engagement verbal du ministère de la justice à participer à hauteur de 20 000 € à ces actions en 2006. Ce versement a été effectué. Dans quelques régions, le poste régional ou l'AGL, par exemple Strasbourg<sup>30</sup>, bénéficient de financements locaux de très faible importance.

#### 4.1.2.2 *L'organisation de l'action au sein de la CIMADE*

La « Commission Prison » fait partie des pôles d'activités de la CIMADE. Elle est structurée autour d'un responsable national, assisté d'un responsable « *formation et technique* » et de 12 responsables régionaux, avec environ 50 intervenants. Cette action est actuellement assurée exclusivement par des bénévoles. Chaque intervenant participe à une journée annuelle de formation interne et les responsables régionaux sont réunis à Paris une fois par an. Cette action fonctionne en réseau sous la responsabilité d'un bénévole et n'a pas de rattachement spécifique avec un service du siège. Les dépenses de ce secteur sont réduites à quelques déplacements pour des réunions de service ou des formations.

Le recrutement des intervenants est sélectif et difficile du fait de la nécessaire spécialisation en droit des étrangers et des contraintes de l'intervention en milieu carcéral, qui rendent nécessaires la régularité des interventions et le respect de la confidentialité des entretiens. Ces intervenants sont recrutés le plus souvent en dehors de la CIMADE et intègrent ensuite l'association.

#### 4.1.2.3 *Le bilan et les perspectives*

Le bilan national de cette action n'est disponible que depuis 2005. Plus de 3 000 entretiens ont concerné 1 500 détenus, sur un total d'environ 20 000 étrangers effectuant un séjour en prison. Cela correspond en 2005 à environ 15 000 heures de présence et de travail sur les dossiers<sup>31</sup>.

Les recours mis en œuvre avec l'aide de la CIMADE sont majoritairement les demandes de renouvellement de titre de séjour (137 cas en 2005), puis les requêtes en relèvement d'interdiction du territoire, les demandes d'assignation à résidence, et quelques demandes de réadmission dans le pays de résidence de l'étranger. Certains détenus ne sont vus qu'une fois mais la plupart trois fois ou plus, lorsque des démarches s'avèrent utiles.

La fréquence des contacts avec les directeurs d'établissements et avec les directeurs des SPIP est très variable mais les relations existent et se veulent efficaces. L'application du

<sup>29</sup> Les intervenants CIMADE sont agréés par la Direction Régionale des Services pénitentiaires compétente comme « visiteurs de prison spécialisés CIMADE » et bénéficient d'une couverture sociale, accidents du travail, financée par l'administration pénitentiaire.

<sup>30</sup> L'activité prison fait l'objet d'un conventionnement de l'AGL avec le CDAD du Bas Rhin (1500 € en 2006).

<sup>31</sup> Le bilan de l'intervention de la CIMADE figure en annexe 7 (lieux d'intervention et nombre de bénévoles intervenant).

protocole ne présente pas de difficultés<sup>32</sup>. Les relations avec les SPIP sont bonnes. Il s'agit le plus souvent d'une coopération professionnelle qui s'exerce dans un climat de confiance.

Les priorités pour 2006 et 2007 demeurent l'intensification de la présence de la CIMADE, en particulier en région Ile-de-France, où se situent plus du tiers des détenus étrangers, alors que la CIMADE y est encore peu présente.

La mission considère que cette mission est importante et correspond aux buts et aux missions visés dans les statuts. Sa prise en charge quasi exclusive par des bénévoles sur la période montre que la notion de générosité publique déborde la seule participation financière et qu'une meilleure connaissance et valorisation du bénévolat est indispensable pour apprécier la force d'intervention de la CIMADE. Le système de coordination du réseau par un bénévole est efficace mais un rattachement de cette action à un pôle de la CIMADE, avec l'appui éventuel d'un salarié permanent, permettrait la pérennisation de cette action.

La recherche de financements publics, même limités, est primordiale.

Il serait en outre souhaitable de présenter cette activité dans le compte d'emploi des ressources, même si l'absence de valorisation du bénévolat ne permet pas d'en décrire le poids financier au sein des actions régionales.

#### 4.1.3 Mission "solidarités internationales"

En 2005, les missions de solidarité internationale représentent plus de 8% du montant des missions sociales et environ 7 % du total des emplois de l'association. Le service et les actions de solidarité internationale dans le CER de la CIMADE, communiqué aux donateurs, correspondent à plus de 30% des missions financées principalement sur fonds privés (Solidarité internationale et postes régionaux - cf. tableau ci-dessous). C'est actuellement la mission sociale la moins dotée financièrement.

**Tableau 15 : Part et évolution de la solidarité internationale (service et actions) dans les missions sociales inscrites au compte d'emplois des ressources**

En €	2003	2004	2005	Evolution
Solidarité internationale (SI)	398 036	436 602	440 306	10,62%
Total Postes régionaux et solidarité internationale (financement principal sur fonds privés)	1 313 305	1 288 354	1 423 534	8,39%
SI / total SI et postes régionaux en %	30,31%	33,89%	30,93%	
Total des missions sociales	4 660 658	4 960 524	5 238 482	12,40%
SI / total des missions sociales en %	8,54%	8,80%	8,41%	

Sources : CER de l'association

La solidarité internationale constitue une activité historique traditionnelle de la CIMADE, qui à la fin des années 1990 s'appuyait sur un service de 16 salariés et gérait de nombreux programmes, notamment grâce à des fonds européens ou en provenance du

<sup>32</sup> Certains SPIP interprètent cependant la procédure prévue à l'article 4, 2°, dans un sens restrictif en ne signalant aux intervenants CIMADE que les étrangers condamnés, ou les étrangers en situation irrégulière, ou les seuls étrangers pour lesquels ils estiment qu'une action est possible.



ministère des affaires étrangères. Un recentrage vers des micro projets en partenariat avec des acteurs locaux et des actions de témoignage a été opéré depuis 2002.

Le service solidarités internationales comporte sur la période deux salariées à temps plein, une à temps partiel et un volant d'une dizaine de bénévoles en région parisienne. Cet appui correspond à environ 1,5 emplois équivalent temps plein supplémentaires. Sur certains programmes, les permanents en région ou des bénévoles participent également aux missions. La direction de la CIMADE souhaite assurer une meilleure gestion de ce service et une meilleure coordination avec les autres services de la CIMADE.

A la fin du passage de la mission, seule une salariée permanente restait en fonction au siège. En sus, une salariée est basée au Maroc pour l'appui à la plate-forme migrants dans le cadre d'un contrat de volontariat de Solidarité internationale.

*4.1.3.1 Le budget et le fonctionnement de ce secteur sont déficitaires sur la période mais des montants restent inscrits en fonds dédiés*

**Tableau 16 : Compte de résultat analytique du service et des actions internationales**

En K€	2003			2004			2005		
	Service	Actions	Total	Service	Actions	Total	Service	Actions	Total
Charges	142	502	645	158	450	609	175	419	594
Produits	70	502	573	92	450	543	123	419	542
Résultat	-71	0	-71	-65	0	-65	-51	0	-51

Source : comptabilité analytique

- Les principaux produits proviennent de la générosité publique et de la vente de calendriers et publications

La part des financements publics est très faible (2 à 3%) dans le financement du service et des actions internationales. Les seuls financements publics à noter sont :

- une subvention du ministère des affaires étrangères pour un projet d'information et d'éducation à la citoyenneté en Algérie en 2003-2004 (83 781 €) et la prise en charge de deux postes pour l'éducation au développement à mi temps dans le cadre du FONJEP pour la période (montant annuel de 7 440 € en 2005),
- un financement du Conseil régional d'Ile-de-France pour la mise en place de micro crédits en République Démocratique du Congo pour un montant de 4 575 €
- un financement prévisionnel du Haut Commissariat aux Réfugiés de 108 490\$ (88 174 €) en 2005<sup>33</sup> pour un programme au Maroc.

<sup>33</sup> Signature d'une convention avec le du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés pour l'appui à un programme de formation des acteurs de la société civile au Maroc pour la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile. Ce financement figure dans la ligne analytique "associations et fondations" mais peut être considéré comme un financement public. La CIMADE a bénéficié d'un premier versement du HCR de 29 973,50 € en date du 1/07/2005 et d'un second versement de 31 114 € en date du 2/09/2006. Le solde de 27 087,10 € inscrits en fonds dédiés ne devrait pas être versé, le programme étant achevé fin 2005

Les principales sources de financement privées sont :

- les bénéfices de la vente de calendriers, et de publications, pour près d'un quart des produits. L'affectation des bénéfices de la vente de calendriers au secteur international résulte d'une tradition<sup>34</sup>. S'agissant des livres de cuisine (Recettes contre l'oubli : « saveurs orientales » et « saveurs africaines ») et l'ouvrage « *Bamtaare Villages, associations et ONG en mouvement* », publié en 2005 à l'occasion du cinquantième de la collaboration de la CIMADE avec l'USE (Union pour la Solidarité et l'entraide sénégalaise), ils constituent des outils de communication spécifiques destinés à la fois à valoriser les populations de réfugiés concernées et à recueillir des fonds. Ces productions dégagent des ressources importantes sur la période (100 K€ en 2005).

**Tableau 17 : Ressources du secteur solidarités internationales issues des ventes d'artisanat et publications**

En K€	2003	2004	2005
Charges Artisanat publications	123	72	31
Ventes artisanat et publications	134	121	131
Solde	11	49	100

Source : comptabilité analytique du service des solidarités internationales

- Les dons privés affectés et des subventions d'associations ou organismes religieux ou d'entraide (conseil missionnaire ECAAL-ERAL<sup>35</sup>, Comité catholique contre la faim et pour le développement, Caritas, etc). En ce qui concerne les dons, il faut noter la pratique du service international, d'insérer dans ses publications un encart d'appel aux dons invitant le donateur à affecter celui-ci à un projet international précis. Ces projets étant dans leur quasi-totalité des micro projets, dont la pérennité ou la réalisation même ne sont pas toujours assurées, il en résulte l'inscription en fonds dédiés<sup>36</sup> et le report d'année en année de montants dont l'utilisation ultérieure peut poser problème.
- Les recettes issues de fonds communs de placement (de l'ordre de 17 K€ par an)

<sup>34</sup> Le service communication est à l'origine du projet de confection des calendriers mais le service documentation de la CIMADE contribue également à sa réalisation.

<sup>35</sup> ECAAL : Eglise de la Confession d'Augsbourg d'Alsace Lorraine ; ERAL : Eglise Réformée d'Alsace Lorraine

<sup>36</sup> Ce point est examiné infra

Le tableau ci-après retrace les sources de financement de ce secteur.

**Tableau 18 : Sources de financement du service solidarités internationales**

Principaux produits en K €	2003		2004		2005		Evolution
	Montant	% /total	Montant	% /total	Montant	% /total	
Ventes artisanat et publications	134	23%	121	22%	131	24%	-2%
Entraide œcuménique internationale	14	2%	0	0%	4	1%	-71%
Entraide œcuménique nationale	53	9%	64	12%	44	8%	-17%
Subventions associations et fondations	28	5%	15	3%	104	19%	271%
Subventions collectivités territoriales	0	0%	4	1%	0	0%	
Ministère des affaires étrangères	91	16%	7	1%	7	1%	-92%
Dons	60	11%	44	8%	53	10%	-12%
Recettes diverses et produits financiers	2	0%	44	8%	4	1%	100%
Recettes de structure <sup>37</sup>	48	8%	53	10%	15	3%	-69%
Report de dons et subventions non utilisés	141	25%	186	35%	178	33%	26%
Total	571	100%	538	100%	540	100%	

Source : comptabilité analytique

➤ Les principales dépenses du service et de l'action internationale

Elles sont composées des dépenses de personnel, de missions et déplacements pour le service et de transferts financiers à des partenaires pour les actions internationales. La CIMADE ne conduit pas directement des projets de défense des migrants dans les pays du sud, des actions de sensibilisation des autorités ou de co-développement, mais travaille avec des associations ou d'autres partenaires (églises notamment) dans les pays concernés.

Les transferts financiers auprès d'associations partenaires s'établissent ainsi sur la période :

**Tableau 19 : Transferts financiers du service des solidarités internationales au profit d'associations partenaires**

En €	2003	2004	2005	Progression
Transferts	88 227	139 730	140 404	+ 59 %

Source : comptabilité analytique

➤ Les fonds dédiés dans le domaine international

Les fonds dédiés du service solidarité internationale représentent la quasi-totalité des fonds dédiés de l'association, soit plus de 92 % fin 2005. Une partie importante (plus de 240 K €) résulte des provisions constituées avant 2001 pour les projets du service. Plus de 78% des fonds dédiés concernent des projets ou actions prévus dans des pays spécifiques. Dans

<sup>37</sup> Le coût des actions internationales est majoré de 10% environ pour financer les charges de structure que doit supporter le service solidarités internationales gestionnaires des programmes. En sus, les recettes de structures ont été abondé en 2003 et 2004 de 30 K€ pour le fonctionnement de ce service.

certains cas, la CIMADE n'a plus ou n'a jamais eu de projets<sup>38</sup> sur le pays ou la zone en cause ou des projets de nature différente. L'utilisation de ces fonds « en déshérence » pose problème et plusieurs solutions sont possibles : soit une réaffectation des fonds dédiés sur des projets analogues dans le même pays, soit le transfert des fonds à d'autres opérateurs associatifs conduisant des actions conformes à la volonté du donateur, soit la réaffectation des fonds à des projets associatifs comparables. Dans tous les cas, une décision du conseil de la CIMADE et une information des donateurs sont indispensables. En outre, il serait souhaitable que les appels à don dans les publications ne soient pas ciblés sur des micro projets sans que ne soit prévue la possibilité de réaffecter ces dons à d'autres projets, en accord avec les donateurs.

**Tableau 20 : Evolution au 31/12 des fonds dédiés du secteur international**

En K €	2003	2004	2005	Evolution
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	164,2	97,4	92,7	-44%
Fonds dédiés sur dons manuels affectés	557,1	517,8	486,0	-13%
Dont Fonds de solidarité	108	37,9	0	-100%
Dont Fonds SI (ex provisions projets SI)	241,7	241,7	200,7	-17%
Total	721,3	615,2	578,7	-20%

Sources : rapports du commissaire aux comptes

#### 4.1.3.2 *Les engagements et les actions du service sont encadrés par une commission et entérinés par le conseil de la CIMADE*

- Les quatre axes de la politique du service des solidarités internationales et les projets en cours<sup>39</sup>

Le suivi des activités du service et la prise de décision relève d'une commission comprenant les membres du service, des responsables de la CIMADE (dont le secrétaire général et le directeur financier), des bénévoles membres du conseil. L'accent est mis depuis plusieurs années sur la nécessité de décloisonner le service international du reste des champs d'intervention de la CIMADE.

La commission solidarité internationale se réunit périodiquement. En 2006, après la prise de fonction du nouveau secrétaire général, elle s'est constituée en commission « stratégique » destinée à proposer des priorités et une stratégie de mise en œuvre. Face au poids prépondérant pris au sein de la CIMADE par les actions de défense des étrangers reconduits ou d'accueil et de soutien des étrangers en région, le service international avait besoin de réfléchir à la cohérence de ses actions sur le terrain avec les grands axes d'intervention de la CIMADE sur le territoire national. Quatre axes, dont les deux premiers sont plus novateurs, ont été déterminés par cette commission et entérinés par le conseil de la CIMADE en septembre 2006 :

<sup>38</sup> Les dons spontanés reçus à la Cimade en faveur des victimes du Tsunami ont été transférés en totalité au C.C.F.D., partenaire de la Cimade soutenant des projets dans cette partie du monde. Une convention de partenariat relative au projet mené par le C.C.F.D. – Réussite scolaire et professionnelle pour les jeunes Dalits victimes du Tsunami-, a été signée entre nos deux associations.

<sup>39</sup> L'état des projets conduits figure en annexe 8

- La défense des droits fondamentaux des migrants dans les pays du sud avec un partenariat avec les associations de défense des droits de l'homme pour les migrants en transit dans ces pays. L'exemple le plus abouti de ce type de projet est le partenariat mis en place au Maroc, où avec l'appui du HCR, un programme de formation des acteurs associatifs de la société civile marocaine a été conduit en fin 2005 en partenariat avec une association marocaine<sup>40</sup>. Une plate-forme « migrants » regroupant des associations ou églises a également été mise en place et fonctionne depuis avril 2004, avec l'appui d'une volontaire de solidarité internationale financée par la CIMADE.
- Le suivi et le soutien des personnes expulsées de France : ce nouvel axe stratégique n'a pour l'instant pas été encore mis en œuvre. Il s'inscrit dans la continuité de l'action du service de la défense des étrangers reconduits et consistera en un accompagnement juridique et matériel avec l'aide d'associations relais, afin de permettre aux personnes expulsées de faire valoir leurs droits et de faciliter leur réinsertion dans le pays d'origine.
- La construction de la paix et la prévention des conflits : la CIMADE conduit des actions de témoignage et de plaider ainsi que des projets de défense des droits des réfugiés. Des actions en France et à l'étranger sont conduites sur les problèmes des réfugiés liés aux conflits du moyen Orient ou de l'Afrique Centrale. Le projet phare en ce domaine est le projet « *Passerelle entre deux mémoires* » qui vise à favoriser le dialogue entre une association israélienne et une association libanaise de réfugiés palestiniens.
- L'appui aux associations de migrants acteurs de développement : il s'agit d'un axe d'intervention très ancien, visant par un appui technique et des transferts financiers à renforcer les capacités des associations de migrants ou d'autres partenaires comme les églises locales pour des projets de développement locaux. Les exemples sont nombreux : projets de développement rural au Mali, construction d'un collège à AGAM au Sénégal, etc.

➤ Les campagnes d'information et de sensibilisation

A partir de ses contacts sur le terrain et du travail de chercheurs et d'analystes, la CIMADE développe un travail d'information et de sensibilisation sur les problèmes migratoires et conduit des actions de sensibilisation dans le cadre de plusieurs collectifs : plate-forme des ONG françaises pour la Palestine, plate-forme « Ensemble pour le Congo Brazzaville », Collectif pour les droits de l'Homme en Turquie, réseaux d'information sur la situation dans l'Afrique des grands lacs, consortium de solidarité avec Madagascar, etc.

Le service publie en outre des numéros hors série de « Causes communes » (un par an environ) consacrés aux projets internationaux ; ces numéros servent de support à la collecte de dons pour les projets internationaux. Le rapport d'activité annuel de la CIMADE retrace en détail les participations du service. Mais il n'est pas accessible sur le site internet de l'association, ce qui est dommageable pour l'information des donateurs.

<sup>40</sup> AFVIC : Amis et familles des victimes de l'immigration clandestine

Les activités du service des solidarités internationales sont très diversifiées, constituées de micro projets, d'interventions multiples de sensibilisation ou de participation à des colloques ou plates-formes diverses. Pour autant la mission considère que ces actions correspondent bien à l'objet social de l'association et manifestent la volonté inscrite dans son logo d'être « Ici et là-bas solidaires ».

La volonté manifestée par le conseil et la direction de la CIMADE de définir des axes stratégiques permettant une meilleure liaison entre les actions au plan national, notamment la défense des étrangers reconduits et de renforcer la capacité opérationnelle de ce service en le dotant d'une responsable gestionnaire et à même d'assurer une meilleure conduite de projets et de recherche de financements, correspond à une nécessité. La mission approuve cette initiative.

La mission préconise en outre:

- de poursuivre la réflexion et la prise de décision au conseil sur l'utilisation des fonds dédiés « en déshérence », soit par une ré-affectation sur des projets analogues dans le même pays, soit par un transfert des fonds à d'autres opérateurs associatifs conduisant des actions conformes à la volonté du donateur, soit par la ré-affectation des fonds à des projets associatifs comparables, en informant les donateurs,
- de lancer des appels aux dons dans les publications du service international moins exclusivement ciblés sur des micro projets, et de prévoir la possibilité de réaffecter les dons à d'autres projets internationaux, en accord avec les donateurs,
- d'améliorer l'information des donateurs en mettant en ligne de façon régulière sur le site Internet de la CIMADE les réalisations en cours.

#### **4.1.4 Centre international de Massy Palaiseau**

La CIMADE gère à Massy Palaiseau, dans un bâtiment dont elle est propriétaire, un centre international accueillant des réfugiés âgés de plus de 18 ans dont le statut a été obtenu depuis moins d'un an. L'établissement propose également des logements intermédiaires loués à l'extérieur à d'anciens résidents en attente de logements définitifs, grâce au dispositif d'aide au logement temporaire (ALT). Enfin, l'association gère un dispositif d'accueil hivernal de demandeurs d'asile, transformé en 2006 pour permettre la prise en charge d'un certain nombre de réfugiés indûment accueillis en centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA).

##### *4.1.4.1 Les trois catégories de mission de l'établissement de Massy-Palaiseau*

###### ➤ Le centre provisoire d'hébergement (CPH)

La vocation du centre est l'hébergement, en vue de leur insertion sociale et professionnelle, de personnes reconnues réfugiées par l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA) ou la commission de recours des réfugiés (CRR) et qui se trouvent dépourvues de ressources et de logement.

La convention portant agrément du CPH, d'une capacité de 60 lits, date de 1979<sup>41</sup>, une nouvelle convention ayant été signée en 1992<sup>42</sup>. Le centre reçoit une dotation globale de fonctionnement. Son taux d'activité est proche de 100% (cf. annexe 9). Au demeurant, une extension de capacité de 20 places au sein du centre et 10 places en hébergement extérieur a été acceptée par le comité régional d'organisation sociale et médico-sociale (CROSMS), le 16 décembre 2005, sans encore d'effet sur les financements accordés.

A la fin de l'année 2005, 87 réfugiés avaient été accueillis, de 29 nationalités différentes (60% sont des hommes, 86% sont originaires de la région Ile-de-France). Ceux-ci bénéficient d'une prise en charge sociale (accompagnement dans la recherche d'un emploi, d'un logement, dans l'accès aux droits sociaux), administrative (regroupement familial...), en termes de projet professionnel (formation, mises à niveau, langue) et de santé.

➤ La gestion d'appartements « aide au logement temporaire » (ALT)

Dans le cadre de l'aide aux organismes logeant à titre temporaire des personnes défavorisées qui se trouvent sans domicile (ex ALT), la CIMADE a recours à des baux associatifs et propose des logements à d'anciens résidents du CPH. Elle gère entre 12 et 17 appartements et sa capacité d'accueil est déterminée dans la convention la liant à ce titre à la préfecture de l'Essonne<sup>43</sup>, qui fixe le montant de la subvention annuelle reçue. 49 réfugiés sortant du CPH ont été accueillis en 2005. Une convention signée avec le fonds social logement de l'Essonne autorise le financement de 13 mesures d'accompagnement social au bénéfice des personnes occupant les appartements.

➤ L'accueil d'urgence de demandeurs d'asile et de réfugiés sortant de CADA

La CIMADE participe depuis l'hiver 2003/2004 à la gestion de places d'hébergement d'urgence hivernal (début novembre à fin mars) pour les demandeurs d'asile (entre 8 et 15 places) orientés par le numéro d'appel 115. Ceux-ci bénéficient à ce titre, outre l'hébergement, d'une restauration gratuite au centre, d'un accompagnement juridique en vue de l'obtention du statut de réfugié et de diverses prestations (recherche de solutions d'hébergement de suite, accès aux cours de français et aux animations).

Compte tenu de l'occupation croissante de places de CADA par des réfugiés statutaires, il a été décidé de moduler et d'ouvrir le dispositif en vigueur qui bénéficiera exclusivement à ce public, du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre (20 places), et à hauteur de 10 places en hiver ; 10 places restant dédiées aux demandeurs d'asile pendant la période hivernale. Les réfugiés statutaires se voient proposer un accompagnement en vue de leur insertion professionnelle. Ce dispositif est réservé aux réfugiés sortant d'un CADA de l'Essonne et aux demandeurs d'asile de l'Essonne en rupture d'hébergement remplissant les conditions d'admission en CADA.

<sup>41</sup> Convention du préfet de l'Essonne en date du 20 juillet 1979

<sup>42</sup> Convention du préfet de l'Essonne du 12 novembre 1992

<sup>43</sup> Convention du 31 décembre 2005 pour la dernière en date

#### 4.1.4.2 *L'équilibre d'exploitation du centre est précaire et nécessite un financement associatif du déficit*

##### ➤ Les moyens mis en œuvre

Le centre emploie seize personnes (9,36 salariés équivalents temps plein)<sup>44</sup>, et son action est renforcée par des bénévoles actifs surtout en matière pédagogique.

Sur le plan matériel, le commission communale de sécurité a rendu un avis défavorable lors de son contrôle du 28 juin 2005. Les travaux d'urgence réalisés en matière de sécurité incendie ne dispensent pas d'un programme de réhabilitation de plus grande envergure, justifié par l'état de vétusté général de l'établissement. Des crédits non reconductibles ont été octroyés à ce titre en 2006 par la DDASS et l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat<sup>45</sup>.

##### ➤ L'exploitation apparaît déficitaire

Le compte de résultat du centre de Massy fait apparaître un déficit de 44,5 K€ en 2003, 19 K€ en 2004 et 32 K€ en 2005 (annexe 9).

Si l'activité d'accueil hivernal de demandeurs d'asile apparaît strictement équilibrée, tel n'est le cas ni de l'activité ALT, ni du CPH. S'agissant de la convention ALT, la campagne 2004/2005 est déficitaire de 36 353 €, celle de 2005/2006 de 51 051 € (source DDASS). La prise en charge du suivi social des locataires, l'aménagement proposé des logements, la faiblesse de la participation financière des locataires expliquent largement ce déficit. S'agissant du CPH, après deux exercices positifs en 2003 et 2004, sa gestion fait apparaître un déficit hors reprise de résultat en 2005 de 12 K€.

Au total, l'engagement d'une gestion plus stricte de l'établissement (économies possibles sur le poste restauration, recouvrement de la participation forfaitaire des personnes hébergées...) ne dispense pas d'un financement associatif pour couvrir le déficit de gestion, largement dû au déséquilibre de l'activité ALT.

#### 4.1.5 *Centre d'accueil des demandeurs d'asile de Béziers*

La CIMADE n'a pas pour vocation de gérer des établissements accueillant des demandeurs d'asile. C'est par un concours de circonstances qu'elle a été amenée à gérer le CADA de Béziers et l'établissement fut ouvert en décembre 2000 dans des locaux de l'AFIH (Association Française des Immigrés de l'Hérault) qui avait demandé à la CIMADE d'établir un partenariat pour accueillir des demandeurs d'asile. Dans un premier temps, cet accueil fut mis en place avec l'appui des bénévoles locaux et des moyens associatifs (fonds propres CIMADE et fonds AFIH). Une convention du 9 novembre 2001 entre le préfet du Languedoc

<sup>44</sup>dont une directrice, un comptable, deux assistantes, sept travailleurs sociaux, un psychologue, deux personnels d'entretien et une aide cuisinière

<sup>45</sup> respectivement 313 441 € et 183 000 €



Roussillon et le président de la CIMADE a agréé le CADA pour un hébergement de 30 personnes<sup>46</sup>.

Lors de l'agrément du CADA, l'établissement hébergeait déjà des familles avec un financement sur fonds associatifs, auxquelles se sont ajoutées les 30 personnes prises en charge par le dispositif conventionnel CADA. De décembre 2000 à fin 2003, l'établissement a accueilli 158 personnes en tout. En 2003, la CIMADE a pris la décision de ne plus accueillir de personnes en dehors des dispositifs CADA ou AUDA<sup>47</sup>, c'est à dire sans financements publics. Après le départ des dernières personnes accueillies hors dispositif CADA et AUDA, le centre disposait de places inoccupées. La demande a été finalement déposée pour une extension à 50 places, par une transformation des 10 places d'AUDA en place de CADA et la création de 10 places de CADA supplémentaires. L'arrêté d'extension a été signé par le préfet le 27 octobre 2006. Cet arrêté, qui fixe la capacité du CADA à 50 places, précise qu'une convention d'objectifs et de moyens entre l'Etat et la CIMADE précisera les modalités de fonctionnement de l'établissement.

#### 4.1.5.1 Capacités d'accueil et personnes accueillies au cours de la période

Au cours de la période, les rapports d'activité sont peu homogènes et reprennent, soit le nombre de personnes accueillies (93 en 2003), soit à partir de 2005 le nombre de journées d'hébergement (13 851). A partir de 2005, les seules personnes accueillies le sont dans le cadre des dispositifs du CADA ou de l'AUDA, ce qui explique la baisse du nombre de journées d'hébergement sur la période (-56%). Les données sur l'accueil pendant la période figurent en annexe 10.

Sur la période contrôlée, l'accueil des personnes au CADA est intervenu exclusivement sur proposition de la Commission locale d'admission présidée par la DDASS et regroupant les principaux acteurs intéressés (ANAEM<sup>48</sup>, DDASS et opérateurs associatifs). En raison du nombre limité de places, la priorité est accordée aux familles avec enfants et aux personnes isolées ayant des problèmes de santé ou des difficultés particulières. Les personnes accueillies (titulaires d'une autorisation provisoire de séjour) étaient majoritairement en cours de procédure devant l'OFPRA ou, ayant fait l'objet d'un rejet, en procédure devant la commission de recours des réfugiés.

#### 4.1.5.2 Les missions assurés par le CADA

##### ➤ Le soutien juridique pour l'obtention du statut de réfugié

Au-delà de la mission classique d'hébergement et d'accompagnement administratif, social et médical des personnes, le CADA de Béziers privilégie l'accompagnement juridique dans la constitution des dossiers devant l'OFPRA ou la commission de recours des réfugiés (CRR) : aide technique et juridique pour les démarches, aide au récit et à l'argumentaire, traduction d'interprète pour la constitution du récit. De fait, les résultats obtenus par le CADA

<sup>46</sup> Avec une équipe salariée de 3 ETP : 1 directeur, 1,5 ETP de travailleurs sociaux et 0,5 ETP pour l'administration et la gestion. Actuellement le personnel est de 3,5 ETP.

<sup>47</sup> AUDA : Accueil d'urgence des demandeurs d'asile

<sup>48</sup> Agence nationale d'accueil des étrangers et des migrations

de Béziers pour l'obtention du statut de réfugié ou la régularisation sont plutôt bons. D'après les réponses apportées par le CADA à la demande de la mission, sur 80 personnes ayant quitté le CADA entre 2003 et 2006, 70 avaient obtenu le statut de réfugié ou une régularisation par la préfecture ou une protection subsidiaire<sup>49</sup>.

➤ Les activités d'accompagnement social et psychologique

Le CADA conduit des activités d'accompagnement scolaire et de cours de français pour adultes avec le soutien de bénévoles. Une activité particulièrement intéressante de soutien psychologique aux résidents a été développée, d'abord sur une base de bénévolat puis avec une aide financière de la DDASS en 2004 et 2005. Cette action est déficitaire sur la période et la CIMADE a pris en charge sur ses fonds propres l'équilibre et la poursuite de cette action. Elle a repris pour l'ensemble des demandeurs d'asile de l'Hérault en septembre 2006 sur fonds associatifs et avec l'appui de bénévoles. Des recherches de financement sont en cours auprès du Fonds européen pour les réfugiés.

En outre, pour les personnes ayant obtenu le statut de réfugié ou ayant été régularisées par la préfecture, le CADA apporte un soutien dans les démarches d'insertion sociale et professionnelle et pour la recherche d'un logement. En effet, la rapidité et l'efficacité de ces démarches conditionnent la sortie rapide du CADA des réfugiés et donc l'arrivée de nouveaux demandeurs d'asile. Si la durée moyenne de séjour pendant la procédure reste stable sur la période, les difficultés de logement sont à l'origine de l'allongement de celle-ci après l'obtention du statut de réfugié.

#### 4.1.5.3 Les moyens et la situation financière du CADA

Le financement est depuis 2003 entièrement assuré par la DDASS. Seule l'intervention de bénévoles pour l'accompagnement scolaire, les cours de français et ponctuellement le soutien psychologique sont financés par des fonds issus de la générosité du public.

**Tableau 21 : Financement DDASS au CADA**

Subventions en €	2003	2004	2005	2006
CADA	299 920	365 643	380 076	Budget prévisionnel : 300 870
AUDA	45 210			
Subventions autres : psychologues		11 520	7 680	
Total	345 130	377 163	387 756	

Source : comptabilité CIMADE

La situation financière du CADA est satisfaisante. D'après les services de la DDASS, il est parmi les moins chers du département. Le rapport au Comité régional d'organisation sanitaire et sociale (CROSS), à l'occasion de la demande d'extension, fait état d'un prix de journée sur la base de 30 personnes de 25,67€ L'extension à 50 places permettra des économies d'échelle favorisant une diminution de coût de journée.

<sup>49</sup> Seules trois personnes avaient été déboutées, six avaient quitté le CADA et une était rentrée volontairement dans son pays. Cette enquête ne porte pas sur les personnes accueillies dans le cadre du dispositif d'urgence (AUDA)

Outre l'aide apportée aux personnes résidentes pour l'obtention d'un statut juridique et l'accompagnement social, la gestion de ce CADA par la CIMADE lui permet de renforcer son expertise en matière de droit d'asile et d'apporter un soutien juridique aux résidents des autres CADA du département dans le cadre de ses actions régionales.

#### **4.1.6 Formation et adaptation linguistique**

L'activité de formation représente 15 % du montant des missions sociales et 12 % des emplois.

La mission sociale de formation, qui s'appuie sur une cellule et un centre de formation, a connu une évolution sur la période contrôlée, marquée par la réorientation des actions de la cellule formation et la fermeture du centre de formation en 2006.

**Tableau 22 : Résultats de l'activité formation sur la période 2003-2005**

En €	2003	2004	2005
Cellule de formation	5 025	0	-32 408
Centre de formation	-6 158	-38 705	-34 116
Total formation	-1 133	-38 705	-66 524

Source : comptabilité analytique de la CIMADE

Les déficits se sont creusés sur la période 2003-2005, pour représenter un déficit total cumulé de 106 K€ comblé par les dons issus de la générosité du public et les réserves de l'association. Les donateurs ont été informés en 2003 dans le rapport d'activité qui leur est transmis qu'une partie des dons vient compléter les financements publics de la formation au français langue étrangère.

##### *4.1.6.1 La cellule formation*

Depuis 1976, la cellule formation assurait pour la Direction de la population et des migrations du ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité une mission d'expertise du dispositif de formation pour les réfugiés et d'appui conseil auprès des acteurs de la formation et des services déconcentrés. Cette mission comportait notamment, la réalisation d'un état des lieux des formations réalisées par les centres provisoires d'hébergement et pour les réfugiés non hébergés, la formation des opérateurs et l'analyse des parcours d'insertion socioprofessionnels, ou l'organisation de journées d'information des acteurs de la formation. Cette mission s'est achevée en 2004 avec la mise en place du contrat d'accueil et d'intégration. La cellule poursuit alors une politique de diversification des activités, engagée en 2001 et qui l'a conduit à développer les projets EURACCUEIL et FAAR, co-financés par l'Union européenne dans le cadre du programme d'initiative communautaire EQUAL.

Ces programmes d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés, conduits par la CIMADE en partenariat avec divers organismes - Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), Service social d'aide aux migrants, Office des migrations internationales, Groupement d'établissements pour la formation continue (GRETA), Coordination de l'accueil des familles demandeuses d'asile (CAFDA) notamment, ont pour

objectif d'accompagner des demandeurs d'asile et/ou des réfugiés, et de les orienter dans leur parcours. Outre la coordination et la gestion des partenaires du projet, la cellule formation prend en charge le recrutement et le suivi des bénéficiaires, l'appui juridique, le suivi du projet d'insertion professionnelle, le bilan de l'action, et la formation linguistique. 273 demandeurs d'asile ou réfugiés ont bénéficié de ces programmes entre 2002 et 2006.

La cellule formation réalise également diverses prestations de conseil et de formation sur la période contrôlée, telle que la participation à des stages de formation ECRIMED FORMATION dans le cadre du programme du Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD).

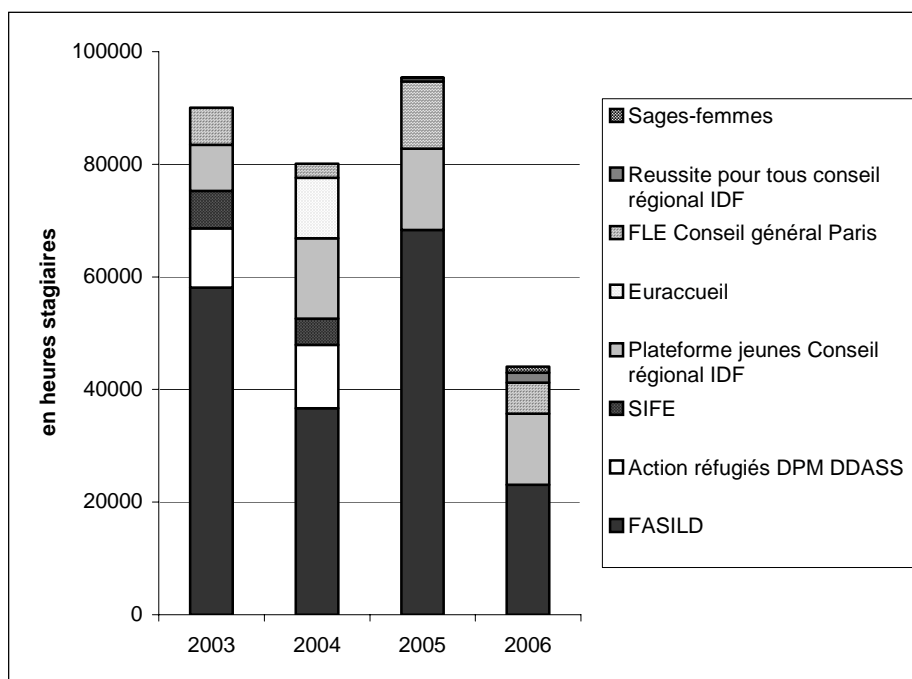
Si la mission d'expertise et de coordination auprès des acteurs de la formation a permis à la cellule de dégager un excédent sur la période 2003-2005 de +53 K€ les autres actions de la cellule sont déficitaires de 78 K€, notamment les projets cofinancés par l'Union européenne.

#### *4.1.6.2 Le centre de formation*

Ouvert en 1987, le centre de formation s'est spécialisé dans l'apprentissage du français langue étrangère (FLE) à l'attention des demandeurs d'asile et des réfugiés, financé par le FAS (Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles). Sur longue période, le centre a poursuivi une politique de diversification des publics, des actions de formation et des financements publics, pour limiter la dépendance du centre aux subventions du FASILD.

Entre 2003 et 2006, le centre a accueilli entre 350 et 620 stagiaires en formation par an, pour un total annuel de 44 000 à 100 000 heures / stagiaires.

**Figure 6 Répartition des actions de formation sur la période 2003-2006**



Source : IGAS d'après les rapports d'activité du centre de formation

A partir de 2004, les dispositifs des Stages d'Insertion et de Formation à l'Emploi (SIFE), les formations linguistiques à visée d'insertion sociale et professionnelle spécifiques aux réfugiés sont supprimés, et le centre ne prend plus en charge les formations linguistiques du projet EURACCUEIL. Dès lors, la dépendance de l'activité du centre de formation à l'égard du marché du FASILD s'accroît.

En outre, l'association n'a pas suffisamment anticipé les risques liés à la mise en place du marché FASILD en 2004, et a fait une offre inférieure aux prestations négociées précédemment avec cet organisme, ce qui n'a pas permis d'en garantir l'équilibre financier. Le manque de coordination entre les acteurs chargés de l'évaluation des besoins, de la commande de formation et de leur programmation a généré des retards dans l'exécution des prestations.

Le déficit cumulé du centre atteint près de 80 000 € sur la période contrôlée, dont les trois quarts sont imputables au marché du FASILD. D'autres actions de formation, telle que la plate-forme jeunes financée par Conseil régional Ile-de-France, sont également déficitaires, en raison notamment de la défection des participants.

Le conseil opte pour un désengagement financier en novembre 2005. En 2006, suite à la non obtention du marché du FASILD prévu pour la période 2006-2009, l'association décide de la fermeture du centre et procède au licenciement économique des sept salariés.

#### 4.1.7 Intervention dans les centres de rétention administrative

##### 4.1.7.1 Les bases juridiques et les conditions de l'intervention de la CIMADE

Sur la base des textes en vigueur et au titre du marché passé avec le ministère chargé des affaires sociales, la CIMADE intervient au bénéfice des personnes retenues dans les centres de rétention administrative.

L'article L 553-6 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile précise que « *Un décret en Conseil d'Etat définit les modalités selon lesquelles les étrangers maintenus en rétention bénéficient d'actions d'accueil, d'information et de soutien, pour permettre l'exercice effectif de leurs droits* ».

Le décret 2005-617 du 30 mai 2005 (article 11) indique pour sa part : « *Pour permettre l'exercice effectif de leurs droits par les étrangers maintenus dans un centre de rétention administrative, l'Etat passe une convention avec une association à caractère national ayant pour objet d'informer les étrangers et de les aider à exercer leurs droits. L'association assure à cette fin dans chaque centre des prestations d'information, par l'organisation de permanences et la mise à disposition de documentation.* ».

Sur la base de ces textes, le ministère des affaires sociales (direction de la population et des migrations) est chargé de « passer convention avec l'association à caractère national ». La signature d'une convention annuelle simple, accompagnée du versement d'une subvention (chapitre 46-81 article 40 du budget du ministère de l'emploi et de la solidarité) était la procédure habituellement adoptée. L'entrée en vigueur du nouveau code des marchés publics a conduit à la passation d'un marché de services, dans les conditions définies en son article 30. Un premier marché triennal, couvrant la période 2003/2005 a été notifié le 22 janvier 2003. Un deuxième marché, annuel renouvelable deux fois a été notifié le 23 janvier 2006<sup>50</sup>.

Le dimensionnement du dispositif d'intervention mis en place par la CIMADE à ce titre évolue en fonction du besoin, exprimé en nombre de places (ouverture ou fermeture de centres, extension ou réduction de capacité).

S'agissant des centres de rétention administrative, leur liste est fixée par arrêté<sup>51</sup> et la présence de la CIMADE est requise « *dans chaque centre* ». S'agissant des locaux de rétention administrative (LRA), la CIMADE avait pour mission d'y intervenir jusqu'à la parution du décret du 30 mai 2005, « *sous réserve de la disponibilité d'intervenants bénévoles* »<sup>52</sup>. Le marché de 2003 fixait la liste des locaux où l'intervention de la CIMADE était prévue, l'intervention dans d'autres locaux restant possible en fonction des besoins et des opportunités. Le marché de 2006 prend acte des évolutions réglementaires; compte tenu des engagements antérieurs de la CIMADE, celle-ci continue néanmoins de solliciter- hors marché- ses bénévoles en LRA.

<sup>50</sup> Un contrat de prestations couvre la période du 1<sup>er</sup> au 23 janvier 2006

<sup>51</sup> arrêté du 30/8/2006 publié au Journal officiel du 13/9/2006

<sup>52</sup> LRA de Cergy, Choisy le Roi, Rennes, Orléans, Metz

Le socle de la prestation de la CIMADE est constitué de cinq éléments :

- accueil et écoute, qui sont considérés comme primordiaux ;
- mise à disposition de documents; la conception et la mise à disposition de documentation pour les retenus pose le problème de son adaptation fréquente et de sa traduction ; une part significative des intervenants souligne qu'il n'est apporté qu'une réponse partielle à cette demande, sous forme par exemple de modèles de recours ;
- orientation des détenus vers certaines démarches de recours ; la mission a pu constater que cet aspect de la mission confiée à la CIMADE était en général mis en œuvre avec mesure, et n'a pas rencontré de situations de recours systématiques et abusifs;
- conseil ;
- aide à la rédaction de mémoires.

Au total, la présence de la CIMADE dans les centres de rétention administrative est, à de très rares exceptions près, très appréciée par l'encadrement des centres qui y voit une intervention « dérivative », de nature à la fois juridique, sociale et psychologique, gérée par des tiers à l'administration. Pour les intervenants eux mêmes, le nombre et le résultat des recours formés grâce aux informations et à l'aide apportées par la CIMADE, pour importants qu'ils soient, sont loin de résumer la totalité de son intervention. L'explication de la situation de rétention, l'accueil et l'écoute des situations individuelles, la médiation des difficultés avec la direction des centres, la baisse des tensions liée à la proximité avec les personnes retenues, le relais auprès des familles et d'autres interlocuteurs (avocats, associations...) leur apparaissent aussi utiles que l'aide à l'exercice des droits strictement entendu.

#### 4.1.7.2 *Le poids financier du marché et sa contribution aux charges de structure de l'association*

Le marché passé avec le ministère des affaires sociales constitue la principale activité conventionnée de la CIMADE et il contribue fortement au financement des frais de structure de l'association.

**Tableau 23 : Part des produits du marché DER dans le budget total**

	2003	2004	2005	2006
Montant annuel (produits)	1 531 792	1 890 476	2 084 512	2 808 277
Budget total	5 978 046	6 175 123	6 596 599	6 947 000
%	25,6 %	30,6%	31,6 %	40,4 %

Source : balance analytique

Le marché d'intervention en rétention administrative constitue une part croissante du budget de la CIMADE et en représente plus de 40% en 2006. Les charges de structure ont fortement augmenté de 2003 à 2005 et représentent 283 000 € en 2006.

**Tableau 24 : Frais de structure du marché DER**

	2003	2004	2005
Frais de structure, en €	137 000	169 000	251 000
En % du montant annuel du marché	9%	9%	12%
En % des charges de structure CIMADE	22%	23%	33%

Source : CIMADE

La mission recommande une simplification et une clarification du mode d'imputation des frais de structure au marché d'intervention dans les centres de rétention administrative.

Plus globalement, le rapport du censeur de la charte notait en 2003 que les activités subventionnées ne contribuaient pas assez aux frais de structure et se trouvaient financées de ce fait par les dons, d'une manière opaque. Il appelait déjà à une clarification, au nom de l'information des donateurs. Tout en partageant le sens de cette observation, la mission note que, s'agissant du marché d'intervention en rétention administrative, le financement des charges de structure n'a cessé d'augmenter sur la période et paraît aujourd'hui d'un niveau raisonnable.

## 4.2 Politique de communication de la CIMADE

### 4.2.1 Taille et dépenses du service

Le service communication commun avec celui de la recherche et de la gestion des dons est modeste : il est constitué d'un responsable et de deux salariés, auxquels s'ajoutent, ponctuellement, l'apport bénévole de stagiaires et d'une bénévole à mi-temps sur le secteur documentation.

La part de la politique de communication dans l'ensemble des emplois augmente cependant sur la période passant de 1,14 à 1,65% des emplois, mais reste cependant très faible par rapport à des associations comparables, dont la notoriété et le financement sont étroitement liés à la mobilisation du public.

**Tableau 25 : Part des dépenses de communication dans le total des emplois**

en €	2003	2004	2005	Evolution
Information et communication	30 246	40 349	41 183	36%
Manifestations et publications	35 812	39 185	65 594	83%
Total communication	66 058	79 534	106 777	62%
Total des emplois	5 816 564	6 127 304	6 467 253	11%
% communication / total des emplois	1,14%	1,30%	1,65%	

Source : CER

### 4.2.2 Ampleur de la communication

#### 4.2.2.1 Une communication peu axée vers le grand public

La communication externe de la CIMADE est encore peu orientée vers le grand public et privilégiée, comme pour la recherche de dons :

- le public protestant<sup>53</sup>, les églises, mouvements et associations dont certains sont membres permanents titulaires de la CIMADE,

<sup>53</sup> La radio « Fréquence Protestante » met à disposition de la CIMADE une demi-heure d'antenne par mois ; elle est animée par la région Ile-de-France-Champagne.



- les publics adhérant à des institutions ou des organismes humanitaires poursuivant des buts similaires à la CIMADE et avec lesquels elle conduit de manière ponctuelle ou suivie des actions communes : Ligue des droits de l'homme, CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement, Amnesty International, GISTI (groupe d'information et de soutien des immigrés), ANAFE (association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers), etc.,
- la population étrangère ayant eu recours à la CIMADE, ainsi que les partenaires associatifs en France (Organisations de solidarité Internationale issues de l'immigration – OSIM-) et partenaires associatifs étrangers.

Les supports de communication sont classiques. Ils comportent des communiqués de presse, des documents généraux tels que plaquettes de présentation de la CIMADE et rapports d'activité annuels ou spécifiques à un secteur (rapports d'activité de la DER), des recueils de documents juridiques sur le droit des étrangers, ainsi que les documents associés aux campagnes.

La publication de la CIMADE « Causes communes » a un tirage d'environ 1 500 exemplaires avec 900 abonnés ; les ventes aux numéros sont importantes au plan local<sup>54</sup>. Les comptes financiers de la revue restent déficitaires<sup>55</sup>, du fait d'un tirage et d'une diffusion limités. Sa publication est trimestrielle, 3 à 4 numéros par an ainsi que des numéros hors série (1 à 3 par an) sur des thèmes particuliers, soit juridiques (recueil de textes et de jurisprudences) soit portant témoignage de la condition des étrangers en France, (« Les prétoires de la misère » et « Classé sans suite »), soit centrés sur les solidarités internationales. Cette revue était jusqu'en 2005 partagée entre des articles sur la situation en France et sur les partenariats, et les actions de la CIMADE au niveau des solidarités internationales. Le numéro le plus récent est centré sur la campagne « Assez d'humiliation » conduite en France.

Enfin, les calendriers et cartes de vœux, les publications du service solidarités internationales<sup>56</sup> sont également un support de communication et de sensibilisation du public.

Les coûts des actions de communication et d'animation figurent en annexe 11.

#### 4.2.2.2 *Un site internet insuffisamment développé*

Le site internet de la CIMADE « [cimade.org](http://cimade.org) » a été mis en place en 1999 par un bénévole. Un salarié du service communication est chargé de sa mise à jour. En outre, il existe des sites particuliers pour les campagnes de la CIMADE, dont celui de la campagne « Assez d'humiliation », qui sont accessibles depuis le site principal.

Les informations sur la CIMADE contenues dans ce site sont encore embryonnaires notamment sur :

- la présentation générale de la CIMADE : les différentes actions sont présentées, mais le site ne comporte pas des documents juridiques essentiels tels que les statuts complets de

<sup>54</sup> Les régions et groupes locaux achètent des exemplaires qu'ils diffusent à l'occasion des manifestations qu'ils organisent.

<sup>55</sup> La revue est dirigée en interne par le service communication, la maquette et l'impression sont réalisées en externe.

<sup>56</sup> « Recettes contre l'oubli », « voyager autrement », cassettes vidéo sur les Roms et la mémoire retrouvée.

l'association, le bilan et le compte de résultat annuel, ni même le rapport d'activité simplifié à destination des donateurs présentant les actions annuelles, le compte d'emploi des ressources et le bilan,

- l'activité de la CIMADE au plan annuel : le rapport d'activité annuel de la CIMADE et les rapports thématiques ne sont pas en ligne ; par contre la région Ile-de-France-Champagne met en ligne son rapport pour 2005. D'une manière générale, les sites régionaux sont peu développés.

La mission a cependant constaté une évolution dans cette politique : à titre d'exemple, le rapport de 2005 sur la défense des étrangers reconduits a été mis en ligne dès sa publication début 2007.

La mission n'a pas d'observations à formuler sur le choix qui lui paraît être celui de la CIMADE d'une communication ciblée vers des publics particuliers, notamment protestant, ni sur celui d'une certaine modération voire d'une relative discrétion dans ses campagnes et sa communication qui lui paraissent relever de sa volonté de travailler en liaison avec les pouvoirs publics sur certains domaines. La conciliation et l'équilibre entre l'action militante de dénonciation des politiques gouvernementales ou européennes qui lui paraissent contraires aux valeurs qu'elle défend et le maintien d'un lien avec les pouvoirs publics qui restent ses premiers financeurs est un exercice délicat que la CIMADE réussit plutôt harmonieusement.

Pour autant, la politique de communication de la CIMADE mériterait d'être conduite avec plus de vigueur. La visibilité de la CIMADE ne paraît pas à la mission à la hauteur du travail accompli. La mission a noté que la politique de communication avait fait en 2006 l'objet d'un audit de la part d'un bénévole et que des orientations nouvelles étaient en cours d'adoption au conseil. Les orientations adoptées en particulier la refonte du site Internet et la mise en place d'une nouvelle formule pour le journal « Causes communes » doivent être poursuivies ; l'enrichissement du site internet paraît une priorité avec la mise en ligne des documents juridiques et des rapports d'activité.

## 4.3 Frais de fonctionnement du compte d'emploi des ressources

### 4.3.1 Informations aux donateurs

L'information faite au donateur sur le contenu des frais de fonctionnement est succincte, en l'absence d'annexe du compte d'emploi. Les rapports 2003 à 2005 précisent qu'ils incluent les coûts liés à l'activité des services de direction, des services financiers et de gestion des ressources humaines, ainsi que les coûts immobiliers, et qu'ils sont majoritairement financés par la générosité du public. Il n'est cependant pas indiqué qu'ils incluent également les frais des instances associatives, et qu'une partie des frais de fonctionnement (50% des coûts du secrétaire général) est imputée aux missions directes, aux frais de collecte et de communication du compte d'emploi.

Les frais de fonctionnement ont augmenté plus vite que le total des emplois sur la période contrôlée. Plusieurs procès-verbaux du conseil témoignent de la volonté de l'association de faire des économies sur les frais généraux sur la période 2003-2005, sans résultat apparent.

Le ratio des frais de fonctionnement de la CIMADE demeure cependant modéré.

**Tableau 26 : Ratio des frais de fonctionnement sur le total des emplois**

En €	2003	2004	2005	Evolution 2003/2005
Frais de fonctionnement	566 112	588 503	683 221	17%
Total des emplois (hors excédent de l'exercice)	5 816 564	6 127 304	6 467 253	10%
Ratio frais de fonctionnement / total des emplois	9,73%	9,60%	10,56%	

Sources : comptes d'emploi CIMADE

En 2005, la rubrique frais de fonctionnement du compte d'emploi était principalement constituée des postes de dépenses suivantes :

**Tableau 27 : Frais de fonctionnement de la CIMADE**

En €	2005	% total
Frais de personnel	366 055	54%
Honoraires	99 531	15%
Entretien, énergie	48 378	7%
Frais de mission et de déplacement	34 283	5%
Locations	28 341	4%
Frais postaux et télécommunications	13 782	2%

Source : comptabilité analytique CIMADE

#### **4.3.2 Patrimoine immobilier et parc automobile**

La CIMADE occupe à Paris, Marseille, Massy les locaux qu'elle possède ou dont elle est co-proprétaire (Lyon). Elle est par ailleurs propriétaire du domaine des Dourbes à Dignes les Bains (Alpes de Haute Provence) et d'une maison à Linas (Essonne). Elle est nu-proprétaire de deux appartements à Paris (7ème et 15ème). Aucun administrateur ni salarié ne dispose de logement de fonction. Les biens donnés ou légués n'ont pas vocation à être gardés dans le patrimoine, sauf volonté contraire des donateurs.

Le parc automobile se limite à 11 véhicules. Aucun administrateur ne dispose de véhicule de fonction. Les délégations de Toulouse, Lyon, Marseille et Montpellier disposent d'un véhicule de service, à la disposition du salarié permanent. Les salariés du service de la défense des étrangers reconduits de Rouen et d'Aulnay disposent également d'un véhicule de service.

#### **4.3.3 Autres frais de fonctionnement**

Les honoraires, qui sont le deuxième poste de dépenses après les frais de personnel, correspondent principalement aux honoraires du cabinet d'expertise comptable, à qui l'association a confié l'organisation et le suivi des fonctions comptables et sociales.

Pour les frais de mission et de déplacement des administrateurs, l'association ne dispose pas de note décrivant leurs modalités de remboursement. S'agissant des salariés, l'accord d'entreprise prévoit un plafond de remboursement pour les déplacements en France égal à 8 fois le SMIC horaire par nuit (soit 66,16 € au 1/7/2006) et 4 fois le SMIC horaire par repas (33,08 € au 1/7/2006). Il n'est pas précisé les modalités de remboursement des voyages en train ou en avion. Les salariés qui utilisent leur véhicule personnel sont remboursés selon le barème kilométrique annuel publié par l'administration fiscale. Les frais de mission pour déplacement à l'étranger sont plafonnés suivant le barème des indemnités forfaitaires de grand déplacement publié par le ministère de l'économie et des finances.

Un échantillon des notes de frais des administrateurs et des salariés a été examiné sur la période contrôlée. La mission n'a pas constaté de dépense anormale : les remboursements des frais aux salariés et aux administrateurs sont généralement modérés, tant les frais de mission que les frais de déplacement, sauf exception<sup>57</sup>.

La mission a également relevé que le remboursement des frais engagés s'effectue à partir d'une fiche d'instruction de paiement, sans que les pièces justificatives originales de la dépense ne soient jointes systématiquement : cette pratique ne met pas l'association à l'abri de fausses déclarations.

## 4.4 Personnel salarié et bénévoles

La gestion et le fonctionnement de l'association repose sur un personnel salarié, dont l'encadrement a été renforcé et réorganisé en 2006 et sur du personnel bénévole dont le nombre et le poids en emplois équivalents temps plein ne sont pas quantifiés. Si on exclut le personnel d'encadrement du siège, la majorité des salariés travaille pour le marché de la défense des étrangers reconduits et ne relève donc pas d'un financement par la générosité publique. Les bénévoles exercent certaines fonctions au siège et sont majoritaires dans les groupes locaux et en région. Leur maintien et leur renouvellement constituent des enjeux majeurs pour l'implantation du mouvement CIMADE sur l'ensemble du territoire.

### 4.4.1 Dépenses et évolution du personnel salarié

#### 4.4.1.1 Une augmentation modérée de la part des charges salariales sur la période

**Tableau 28 : Poids des charges de personnel par rapport aux charges courantes d'exploitation**

K €	2003	2004	2005	Variation	En %
I charges de personnel <sup>58</sup>	3 023	3 392	3 616	+593	+19,62%
II Charges d'exploitation	5 763	6 107	6 462	+699	+12,13%
% de I/II	52,46%	55,54%	55,96%		

Source : Comptabilité générale de la CIMADE

<sup>57</sup> Cas particulier d'un salarié dont le domicile est très éloigné de son lieu de travail

<sup>58</sup> Salaires, traitement et charges sociales

La part des charges de personnel évolue faiblement sur la période. Elle représente moins de 56 % des charges d'exploitation.

#### *4.4.1.2 Une évolution modérée du nombre de salariés*

Au cours de la période 2003-2005 le personnel salarié de l'association s'est faiblement accru, essentiellement par le renforcement du personnel de la DER (annexe 12). En 2006 cette tendance s'est confirmée et devrait se poursuivre avec l'augmentation du nombre et de la capacité des centres de rétention. En revanche, du fait de la fermeture du centre de formation de Trévis, le total des effectifs salariés fin 2006 est en légère diminution.

Seuls les salariés du siège, ceux travaillant en région et au service des solidarités internationales sont financés par les ressources provenant de la générosité publique. S'agissant des personnels du siège, une part de leur coût est financée par les marchés et les subventions au titre des frais généraux.

#### *4.4.1.3 La grille de rémunération et les écarts entre les salaires les plus élevés et les plus bas*

L'accord d'entreprise de 2004, s'agissant des rémunérations, prévoit une prime d'ancienneté servie à l'issue de la première année<sup>59</sup> et renvoie à une grille de classification des emplois, en 6 catégories. Les emplois de direction se situent hors catégorie.

Cette grille salariale est relativement ramassée puisqu'en moyenne sur la période, l'écart entre la rémunération la plus faible de la grille<sup>60</sup> (niveau 5) et la plus élevée<sup>61</sup> (niveau 1) est de 1,52. Cette analyse ne tient pas compte de l'existence d'emplois de direction hors catégorie. Les plus hautes rémunérations sur la période concernent le secrétaire général, le DAF, le DRH et la responsable de la DER. Hormis le cas d'un secrétaire général, dont la rémunération s'établissait à 6 000 € brut par mois<sup>62</sup>, les rémunérations les plus élevées s'établissent en 2005 à 3 595 € hors prime d'ancienneté. De ce fait, l'écart entre les rémunérations les plus élevées et la rémunération de la catégorie 5 est de 2,12.

Cet écart limité entre les rémunérations les plus hautes et les plus basses est considéré comme « une valeur incontournable » au sein de la CIMADE.

#### **4.4.2 Recours au bénévolat**

L'activité conduite par la CIMADE repose très largement sur un apport de personnels bénévoles. Dans les rapports du commissaire au compte et dans ses documents de communication aux donateurs, la CIMADE affiche un volant de 1 000 bénévoles annuels sans effectuer aucun chiffrage du temps qu'ils consacrent à la CIMADE, ni a fortiori aucune valorisation.

<sup>59</sup> 1,33% les six premières années puis 1% les 5 suivantes et 0,50 les suivantes avec un plafonnement de 20% du salaire de base.

<sup>60</sup> 1 697 € brut mensuel au 1<sup>er</sup> janvier 2006

<sup>61</sup> 2 583 € brut au 1<sup>er</sup> janvier 2006

<sup>62</sup> Cette rémunération « atypique » dans les critères de la CIMADE a été pour partie la cause de son départ.

Une tentative de dénombrement du nombre de bénévoles avait été entreprise dans le rapport d'activité 2003 ; elle n'a pas été poursuivie. Les seules données disponibles communiquées à la mission concernent les bénévoles équipiers c'est-à-dire adhérents à la CIMADE et qui, en principe, s'engagent à consacrer au minimum une demi-journée par semaine à l'association. Leur nombre s'établit à 453 en 2003, 461 en 2004 et 506 en 2005. Le chiffre global avancé par la CIMADE laisse donc à penser que le nombre de bénévoles non adhérents serait de l'ordre de 500.

Lors de ses entretiens en région, la mission a pu constater que certaines régions avaient une bonne connaissance de l'apport du travail bénévole et de son équivalence en temps de travail, même si, faute de temps ou de demande du siège, elles ne procédaient pas à un suivi ou à un décompte. Le type de travail qu'ils accomplissent peut également être précisé : tâches administratives au siège, tâches de suivi de projet au service de solidarités internationales, visites aux détenus, intervention en locaux de rétention et surtout accueil des migrants et suivi des démarches les concernant dans les groupes locaux et les AGL qui se consacrent à l'accueil des migrants et au suivi des démarches les concernant. La totalité des actions de la CIMADE dans le secteur des prisons et la majorité de ses actions en région reposent sur le bénévolat.

La mission considère qu'il est indispensable que la CIMADE mette en place un outil simple de recueil d'informations sur le nombre de bénévoles, le temps consacré à la CIMADE et le type d'actions qu'ils conduisent. Ce processus d'évaluation peut être difficile à mettre en œuvre et demander de la pédagogie mais il paraît indispensable pour apporter aux pouvoirs publics et surtout aux donateurs une image plus fidèle de la capacité d'intervention de la CIMADE et de la dimension réelle du mouvement.

## 4.5 Situation financière

Le contrôle de la sincérité des éléments de bilan figurant dans les documents communiqués aux donateurs sur la période contrôlée et dans l'annexe fournie au compte d'emploi des ressources de l'année 2005 n'appelle pas d'observation de la part de la mission, mais l'absence d'annexe au compte d'emploi pour les années 2003 et 2004 a été préjudiciable à la lecture des éléments de bilan communiqués aux donateurs.

L'équilibre général du bilan et du compte de résultat est satisfaisant. La situation financière de l'association est saine, marquée par la coexistence d'une trésorerie positive permanente, qui représente près de 5 mois et demi de fonctionnement et d'un excédent d'investissement disponible. Le risque de défaillance financière est faible.

Le total des financements de l'association s'élève à 7,4 M€ en 2005. Il évolue de 2% sur la période 2003-2005 et est constitué de financements stables à plus de 80%.

La structure du passif a évolué sur la période : la part des fonds associatifs est devenue majoritaire en 2005. L'augmentation des fonds associatifs, associée à la baisse des fonds dédiés et des dettes sur la période traduit la volonté de l'association d'accroître son autonomie financière.

Les immobilisations représentent en moyenne 40% du patrimoine de l'association. Le ratio amortissements/immobilisations brutes montre un taux de vétusté élevé des immobilisations, du fait de la fin de cycle de certains investissements et faute d'une politique organisée de renouvellement des matériels.

Le fonds de roulement net global s'élève à 2,5 M € en 2005. Il progresse de 21% entre 2004 et 2005, après avoir accusé une légère baisse en 2004 (-1%), due à la baisse du fonds de roulement d'exploitation. Il couvre très nettement le risque d'actif circulant.

Il représente près de 5 mois d'exploitation, ce que l'association ne considère pas comme un niveau de sécurité suffisant, étant donné la dépendance de l'association aux subventions publiques. Il est principalement constitué à 73% par le fonds de roulement d'investissement, en progression de +36% sur la période.

Le ratio d'endettement de l'association, très faible, s'élève à 2,6% en 2005, en baisse depuis 2003. Le ratio d'apurement de la dette est excellent : les amortissements couvrent largement le remboursement du capital des emprunts.

Le fonds de roulement d'exploitation, principalement constitué des fonds dédiés (0,6 M € en 2005), des provisions pour risques et charges (0,5 M €), diminué du report à nouveau négatif (-0,7 M €), est positif (0,6 M € pour l'exercice 2005), en baisse de 12% sur la période 2003-2005.

Les fonds dédiés, en diminution sur la période (-21%), sont constitués essentiellement par les fonds provenant de la générosité du public qui n'ont pas été consommés (81%). Ils correspondent presque exclusivement à des actions internationales en cours et à des ressources en attente d'affectation sur des projets internationaux.

Les provisions pour risques et charges augmentent sur la période (+11%) du fait de l'inscription au passif des indemnités de départ des salariés prévues par l'accord d'entreprise.

L'association dégager un excédent de financement d'exploitation de 0,3 M € en hausse de 47% sur la période 2003-2005.

Le besoin de financement des créances est assuré par le crédit à court terme généré par les dettes d'exploitation. Si l'association devait cesser toute activité, elle serait en mesure de régler rapidement ses fournisseurs : le ratio de trésorerie relative, qui mesure les créances et les liquidités/les dettes à court terme est supérieur à 3 en 2005<sup>63</sup>, en hausse sur la période (+120 % par rapport à 2003).

La trésorerie de l'association est positive. Elle s'élève à 2,8 M € en 2005, en hausse de 23 % sur la période. Les valeurs mobilières de placement représentent 77% de la trésorerie (1,9 M €).

La capacité d'autofinancement de l'association reste faible (5% du volume d'activité annuel) bien qu'elle ait été multipliée par 5 sur la période : elle s'élève à 0,3 M € en 2005.

---

<sup>63</sup> Ce ratio ne devrait pas être inférieur à 1

## **Conclusion et préconisations de la mission**

La mission formule les préconisations suivantes :

### ***Fonctionnement statutaire et administratif***

1. Entreprendre les démarches nécessaires pour que l'ensemble des associations locales soient liées à l'association nationale par convention.
2. Préciser dans la convention liant l'association nationale aux AGL les dispositions relatives aux dons dont ces dernières peuvent bénéficier.
3. Appliquer et renforcer les dispositions conventionnelles entre la CIMADE et les AGL et conclure des accords au niveau régional sur le partage des moyens et des charges.
4. Mettre en place un outil simple de recueil d'informations sur le nombre de bénévoles, le temps consacré à la CIMADE et le type d'actions qu'ils conduisent afin de donner une image plus fidèle de la capacité d'intervention de la CIMADE et de la dimension réelle du mouvement, en liaison avec les régions.

### ***Présentation du compte***

5. Joindre à la présentation intégrée de la totalité des ressources et des emplois de l'association une note annexe, conformément aux termes de l'arrêté du 30 juillet 1993, faisant une présentation détaillée de la part des fonds issus de la générosité du public affectés à chaque emploi, et de la part dans chaque emploi du financement par des fonds issus de la générosité du public.
6. Faire adopter les règles de construction du compte d'emploi des ressources par les instances dirigeantes de la CIMADE, faire voter le compte d'emploi par le conseil, et le présenter à l'assemblée générale.
7. Présenter la liste des missions sociales en fonction de l'importance de leur financement par la générosité du public.
8. Présenter dans le compte d'emploi des ressources l'intervention de la CIMADE en milieu carcéral.
9. Préciser les libellés des rubriques "dons et cotisations", "legs", "report de subventions et de dons non utilisés", ou en expliciter le contenu en annexe.
10. Distinguer la part des dons non utilisés de la part des subventions non utilisées, afin que les donateurs soient informés de la capacité de l'association à engager et à utiliser conformément à leur objet les fonds recueillis par appel à la générosité du public.
11. Veiller à la bonne imputation des frais liés aux opérations de communication.
12. Dresser, en annexe, la liste des projets relevant de la solidarité internationale n'ayant occasionné aucune dépense significative depuis deux ans.
13. Faire figurer en annexe du compte d'emploi le stock des legs, qui ont été acceptés par le conseil d'administration, et autorisés par l'administration, mais qui n'ont pas été réalisés.
14. Procéder à la combinaison des comptes des AGL dans le CER de la CIMADE nationale



### *Collecte des dons*

15. Mener une démarche de collecte à une plus large échelle et dynamiser la vente de produits dérivés.
16. Adopter une politique plus dynamique de recherche de legs, en s'adressant notamment aux donateurs les plus fidèles.
17. Séparer les fonctions d'enregistrement des dons et de remise en banque.
18. Veiller à respecter le caractère préalable de la déclaration de campagne et mentionner les objectifs poursuivis par l'appel à la générosité du public
19. Satisfaire aux obligations légales d'information des personnes dont les données personnelles sont recueillies : préciser l'utilisation qui en sera faite, ainsi que le lieu où s'exerce le droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

### *Missions sociales et communication*

20. Mettre en place un outil d'évaluation national, afin de permettre une évaluation statistique homogène et un suivi pluriannuel de l'activité réalisée dans les permanences régionales.
21. Rattacher l'action en milieu carcéral à un pôle de la CIMADE, avec l'appui éventuel d'un salarié permanent pour pérenniser cette activité et poursuivre les efforts pour obtenir un financement public.
22. Concernant les missions de solidarités internationales, faire entériner par le conseil l'utilisation des fonds dédiés « en déshérence », soit une ré-affectation sur des projets analogues dans le même pays, soit un transfert des fonds à d'autres opérateurs associatifs, soit la ré-affectation des fonds à des projets associatifs comparables, en informant les donateurs.
23. Lancer des appels aux dons dans les publications du service international moins exclusivement ciblés sur des micro projets, et prévoir la possibilité de réaffecter les dons à d'autres projets internationaux, en informant les donateurs.
24. Améliorer l'information des donateurs sur le site internet de la CIMADE.

A l'issue de ses investigations, l'inspection générale a constaté que les missions conduites par l'association CIMADE correspondent à l'objet social fixé par ses statuts.

S'agissant du contrôle du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public pour les exercices 2003 à 2005, et sous réserve des préconisations faites supra, la mission considère que les dépenses engagées sont conformes aux objectifs poursuivis par l'appel à la générosité du public.

Dominique GIORGI

Carole LEPINE

Monique MOUSSEAU

**ANNEXES**

## Liste des annexes

- Annexe 1 Tableau des emplois sur la période 2001-2005
- Annexe 2 Tableau des ressources sur la période 2001-2005
- Annexe 3 Part des emplois et des ressources (2001-2005)
- Annexe 4 Organisation territoriale de la CIMADE (organigramme septembre 2006)
- Annexe 5 Examen de conformité du compte d'emploi des ressources à la présentation prescrite par l'arrêté du 30 juillet 1993
- Annexe 6 Tableau récapitulatif des principales activités réalisées en région par les délégations régionales, les groupes locaux et les associations locales sur la période 2003-2005
- Annexe 7 Bilan des interventions de la CIMADE dans les établissements pénitentiaires (1992-2006)
- Annexe 8 Les principaux partenariats du service des solidarités internationales sur la période 2003/2006
- Annexe 9 Centre international de Massy
- Annexe 10 Données sur le nombre de personnes accueillies ou le nombre de journées d'hébergement
- Annexe 11 Coûts des actions de communication et d'animation
- Annexe 12 Evolution globale et par service du personnel salarié de la CIMADE

## Annexe 1 Tableau des emplois sur la période 2001-2005

<b>EMPLOIS</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>	<b>2002</b>	<b>2001</b>
<b>Missions sociales</b>	5 238 482	4 960 524	4 660 658	4 550 508	3 551 905
<b>sur fonds collectés :</b>					
* postes régionaux	981 223	849 748	913 266	850 893	731 941
* solidarité internationale	440 306	436 602	398 036	445 778	355 321
<b>Sur fonds publics (conventions et marchés) :</b>					
* défense des étrangers reconduits	1 704 584	1 594 104	1 312 998	1 229 477	810 108
* formation linguistique	762 842	681 328	660 888	664 228	657 351
* Etablissements sanitaires et sociaux (CPH Massy et CADA Béziers)	1 349 527	1 398 742	1 375 471	1 360 132	997 184
<b>Frais d'information et de communication</b>	41 183	40 349	30 246	32 332	42 628
<b>Frais de manifestation et de publications</b>	65 594	39 185	35 812	30 367	41 144
<b>Frais d'appel et de traitement des dons</b>	201 413	248 033	229 399	112 051	92 645
<b>Frais de fonctionnement</b>	683 221	588 503	566 112	486 093	566 857
<b>Engagements à réaliser</b>	167 864	100 515	206 954	129 444	419 557
<b>TOTAL CHARGES EXPLOITATION (1)</b>	6 397 757	5 977 109	5 729 181	5 340 794	4 714 737
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	69 496	150 195	87 383	68 513	389 855
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	6 467 253	6 127 304	5 816 564	5 409 307	5 104 592
<b>EXCEDENT EXERCICE</b>	129 346	47 818	161 482		683 197
<b>Total général</b>	6 596 599	6 175 123	5 978 046	5 409 307	5 787 789
(1) dont :					
- Dotation aux amortissements et provisions	167 556	176 139	155 725	152 799	131 691
- Impôts et taxes	29 930	20 434	31 754	32 034	30 112
- frais financiers	2 064	2 112	4 512	6 495	7 452

Sources : rapports d'activité 2002, 2003, 2004, 2005 publiés par la CIMADE

La CIMADE a modifié la présentation du CER à partir de 2004 et n'a plus distingué les emplois financés par des fonds publics de ceux financés sur des fonds issus de la générosité du public. Ce tableau ne tient pas compte du changement du mode de présentation pour permettre des comparaisons sur la période.

## Annexe 2 Tableau des ressources sur la période 2001-2005

<b>RESSOURCES</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>	<b>2002</b>	<b>2001</b>
<b>Produits liés à l'appel à la générosité du public :</b>	1 219 812	1 253 997	1 032 771	948 954	999 904
- dons et cotisations	1 127 620	1 175 357	1 016 417	880 714	998 497
- legs	92 192	78 640	16 354	68 240	1 407
<b>Dotation globale aux établissements et services sanitaires et sociaux :</b>	3 725 310	3 466 271	3 205 318	2 959 258	2 511 541
- Directions départementales des affaires sanitaires et sociales	1 306 710	1 351 230	1 272 022	1 233 935	889 721
- Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (conventions et marchés publics)	341 397	58 206	230 395	367 653	426 581
- Direction de la population et des migrations (conventions et marchés publics)	2 077 203	2 056 835	1 702 901	1 357 670	1 195 238
<b>Subventions :</b>	930 356	720 943	699 939	595 995	595 422
- Etat	366 489	221 029	363 880	333 777	194 372
- Collectivités territoriales (y compris marchés publics)	283 174	147 927	138 228	113 262	161 803
- Union européenne	0	0	0	0	0
- Associations et fondations	176 438	261 620	102 896	15 608	87 189
- Entraide œcuménique	104 255	90 366	94 935	133 348	152 057
<b>Abonnements (journal "causes communes")</b>	6 176	6 022	4 449	7 519	6 934
<b>Autres ventes de produits et prestations</b>	150 698	138 836	164 038	102 040	94 862
<b>Reprise de provisions</b>	29 195	31 141	45 892	12 127	41 624
<b>Autres ressources</b>	273 771	286 604	278 390	242 344	210 694
<b>Produits financiers</b>	36 419	37 553	49 825	77 284	96 083
<b>Report de subventions et de dons non utilisés</b>	196 320	202 550	244 906	374 106	266 016
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>6 568 057</b>	<b>6 143 916</b>	<b>5 725 528</b>	<b>5 319 627</b>	<b>4 823 080</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS (dont reprise de provision)</b>	28 542	31 207	252 519	21 197	964 710
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>6 596 599</b>	<b>6 175 123</b>	<b>5 978 046</b>	<b>5 340 824</b>	<b>5 787 789</b>
<b>DEFICIT DE L'EXERCICE</b>				68 483	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 596 599</b>	<b>6 175 123</b>	<b>5 978 046</b>	<b>5 409 307</b>	<b>5 787 789</b>

Sources : rapports d'activité 2002, 2003, 2004, 2005 publiés par la CIMADE

La CIMADE a modifié la présentation du CER en 2005 pour distinguer dans les fonds publics les ressources issues des marchés publics et des subventions. Ce tableau ne tient pas compte du changement du mode de présentation pour permettre des comparaisons sur la période

### Annexe 3 Part des emplois et des ressources (2001-2005)

Dans le total des ressources, part des...	2005	2004	2003	2002	2001
<b>1. Générosité du public :</b>	18,49%	20,31%	17,28%	17,77%	17,28%
- dons et cotisations	17,09%	19,03%	17,00%	16,49%	17,25%
- Legs	1,40%	1,27%	0,27%	1,28%	0,02%
<b>2. Dotation globale aux établissements et services sanitaires et sociaux :</b>	56,47%	56,13%	53,62%	55,41%	43,39%
- Directions départementales des affaires sanitaires et sociales	19,81%	21,88%	21,28%	23,10%	15,37%
- FASILD (conventions et marchés publics)	5,18%	0,94%	3,85%	6,88%	7,37%
- Direction de la population et des migrations (conventions et marchés publics)	31,49%	33,31%	28,49%	25,42%	20,65%
<b>3. Total des subventions :</b>	14,10%	11,67%	11,71%	11,16%	10,29%
- subventions Etat	5,56%	3,58%	6,09%	6,25%	3,36%
- subventions et marchés publics collectivités territoriales	4,29%	2,40%	2,31%	2,12%	2,80%
- Associations et fondations	2,67%	4,24%	1,72%	0,29%	1,51%
- Entraide œcuménique	1,58%	1,46%	1,59%	2,50%	2,63%
<b>4. Ressources propres d'exploitation :</b>	10,50%	11,38%	13,17%	15,27%	12,37%
- Abonnements	0,09%	0,10%	0,07%	0,14%	0,12%
- Autres ventes	2,28%	2,25%	2,74%	1,91%	1,64%
- Autres ressources	4,15%	4,64%	4,66%	4,54%	3,64%
- Produits financiers	0,55%	0,61%	0,83%	1,45%	1,66%
- Report de subventions et de dons non utilisés	2,98%	3,28%	4,10%	7,00%	4,60%
<b>5. Produits exceptionnels</b>	0,43%	0,51%	4,22%	0,40%	16,67%
<b>TOTAL (1 à 5)</b>	100%	100%	100%	100%	100%

Dans le total des emplois, part des...	2005	2004	2003	2002	2001
<b>1. Missions sociales</b>	81,00%	80,96%	80,13%	84,12%	69,58%
Sur fonds collectés :			22,54%	23,97%	21,30%
* postes régionaux	15,17%	13,87%	15,70%	15,73%	14,34%
* solidarité internationale	6,81%	7,13%	6,84%	8,24%	6,96%
Sur fonds publics :			57,58%	60,15%	48,28%
* défense des étrangers reconduits	26,36%	26,02%	22,57%	22,73%	15,87%
* formation linguistique	11,80%	11,12%	11,36%	12,28%	12,88%
* Etablissements sanitaires et sociaux (CPH Massy et CADA Béziers)	20,87%	22,83%	23,65%	25,14%	19,54%
<b>2. Frais d'information et de communication</b>	0,64%	0,66%	0,52%	0,60%	0,84%
<b>3. Frais de manifestation et de publications</b>	1,01%	0,64%	0,62%	0,56%	0,81%
<b>4. Frais d'appel et de traitement des dons</b>	3,11%	4,05%	3,94%	2,07%	1,81%
<b>5. Frais de fonctionnement</b>	10,56%	9,60%	9,73%	8,99%	11,10%
<b>6. Engagements à réaliser</b>	2,60%	1,64%	3,56%	2,39%	8,22%
<b>7. Charges exceptionnelles</b>	1,07%	2,45%	1,50%	1,27%	7,64%
<b>TOTAL (1 à 7)</b>	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Sources : rapports d'activité 2002, 2003, 2004, 2005 publiés par la CIMADE

### Annexe 4 Organisation territoriale de la CIMADE

REGIONS CIMADE	Salariés du Poste Régional	Groupes locaux	AGL	Date constitution AGL	Salariés AGL
Alsace-Lorraine	1 : recrutement en cours en remplacement	- Mulhouse - Saint-Avold	- Nancy - Strasbourg	Mars 1999 Avril 2000	- 0,25 ETP (Nancy) - 1 ETP (Strasbourg) <sup>64</sup>
Auvergne-Limousin			- Clermont Ferrand	Juin 1994	
Bretagne-Pays de Loire		- Rennes	- Nantes	Décembre 1993	
Centre-Ouest		- Blois - La Rochelle - Orléans - Poitiers	- Sud Deux Sèvres - Tours	juin 2005  mai 1995	
Franche-Comté - Bourgogne	1 : Montbéliard	- Dijon - Montbéliard			
Ile-de-France - Champagne	1 permanent régional et 8 salariés	- Essonne (ex AGL) - Paris Gobelins - Paris Luxembourg - Reims - Savigny le temple - Versailles	- Aulnay sous bois	Novembre 1999	
Languedoc-Roussillon	1 : Montpellier (plus 1 salarié)	- Béziers	- Montpellier - Carcassonne - Nîmes - Perpignan	Novembre 1998 Mars 1996	- Montpellier : Projet heures emploi associatif
Nord-Picardie		- Calais	- Lille - Accueil Bourgogne relais CIMADE	Septembre 1997	- Lille : 1 CIE et 1 EJ (fin en mars 2005)
Normandie		- Caen - Rouen	- Alençon - Le Havre (en sommeil)	Novembre 1999	- Alençon : 1 CDI temps partiel depuis 09/2000
Provence- Côte d'Azur	2 soit 1 ETP (Marseille) et 1 salarié	<sup>65</sup>	- Avignon - Pays d'Aix	Juillet 1993 Juillet 1993	

<sup>64</sup> Non connu semble-t-il du siège (ne figure pas sur le listing remis)

<sup>65</sup> La région PACA n'a constitué aucun groupe local, alors même que des actions sont mises en place à Marseille, Briançon et Nice

Rhône-Alpes	1 (Lyon)	- Ancey - Annonay - Arve Sallanches - Bourg en Bresse - Grenoble - Romans	- Lyon - St Etienne Loire - le Puy en Velay	Novembre 1993 Mars 1997  Février 1997	- Lyon 2,1 ETP - St Etienne 1ETP
Sud-Ouest	1 : Toulouse	- Albi (demande création AGL) - Ariège - Aurillac - Bayonne - Bordeaux - Bordeaux - Mont de Marsan	- Montauban - Pau - Toulouse	Février 2002 Août 2000 Octobre 2003	- Toulouse : 2 EJ et 1 CDD 18 mois a/c 01 2004
Total		31	23		



## Annexe 5 Examen de conformité du compte d'emploi des ressources à la présentation prescrite par l'arrêté du 30 juillet 1993

### 5.1 Examen de la conformité à la liste des rubriques obligatoires, s'agissant des ressources

S'agissant des ressources, le comptes d'emploi des années 2003, 2004 et 2005 présentent des rubriques comptables qui ne couvrent pas exactement le champ prévu par les rubriques obligatoires :

- "dons et cotisations" : le libellé général de la rubrique ne permet pas de déterminer si cette rubrique regroupe les rubriques obligatoires "Dons manuels (espèces, chèques, virements)" et "produits de la vente des dons en nature" ;
- "legs" : le libellé succinct de la rubrique ne permet pas de déterminer si elle intègre les libéralités diverses (legs et donations sous forme de souscription à un contrat d'assurance vie, bons ou titres) prévues par la rubrique obligatoire " Legs, autres libéralités";
- "report de subventions et de dons non utilisés" : la globalisation des subventions et des dons dans une seule rubrique ne permet pas de déterminer quelle est la part des dons non utilisée, prévue par la rubrique obligatoire "Report des ressources non utilisées des campagnes antérieures".

Par ailleurs, il n'est pas précisé en annexe la liste des fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été enregistrée au cours des deux derniers exercices, et la justification à cet état de fait. Plusieurs projets sont dans cette situation : Algérie projet femmes, Algérie projet information / éducation, Liban MDH, Palestine Parc, Solidarité Rwanda, Solidarité Irak, pour un montant total de 61 772 € soit 6% des emplois consacrés aux actions de solidarité internationale en 2005.

**Tableau 29 : Liste des rubriques obligatoires figurant au compte d'emploi des ressources de la CIMADE - 2003 à 2005 - ressources**

X : rubrique figurant au compte d'emploi

RESSOURCES	2003	2004	2005
Dons manuels (espèces, chèques, virements)			
Legs, autres libéralités (comptabilisés à la valeur portée dans l'acte de libéralité)			
Produits de la vente des dons en nature			
Produits financiers	X	X	X
Autres produits liés à l'appel à la générosité publique			
Report des ressources non utilisées des campagnes antérieures			

Source : IGAS

## 5.2 Examen de la conformité à la liste des rubriques obligatoires, s'agissant des emplois

S'agissant des emplois, la CIMADE satisfait aux exigences posées par l'arrêté du 30 juillet 1993 pour les rubriques obligatoires.

**Tableau 30 : Liste des rubriques obligatoires figurant au compte d'emploi des ressources de la CIMADE - 2003 à 2005 - emplois**

**X** : rubrique figurant au compte d'emploi

	EMPLOIS	2003	2004	2005
Dépenses opérationnelles ou missions sociales:		X	X	X
Ventilation par type d'action ou par pays;		X	X	X
Ventilation entre achats de biens et services, distribution directe de secours et subventions,		X	X	
Coûts directs d'appel à la générosité publique (publicité, publication, frais postaux...), y compris les frais de traitement des dons		X	X	X
Frais de fonctionnement de l'organisme, y compris les frais financiers		X	X	X
Ressources restant à affecter		X	X	X

Source : IGAS

L'association fait figurer dans le compte d'emploi des ressources deux lignes spécifiques "frais d'information et de communication", "frais de manifestation et de publications", qui ne font pas partie des rubriques obligatoires prévues par l'arrêté. Il n'est pas précisément indiqué au donateur les conventions retenues pour l'imputation de ces dépenses, regroupées dans un sous-total "communication", mais il est précisé qu'elles recouvrent "essentiellement l'animation du mouvement (session de formation), la réalisation et la diffusion du journal "Causes communes"<sup>66</sup>.

En 2005, les frais d'information et de communication ont également couvert la participation de la CIMADE aux Eurockéennes de Belfort à un stand associatif "Trajets d'exil" destiné à sensibiliser le public sur l'asile et les réfugiés.

Par ailleurs, la CIMADE célèbre chaque année la journée internationale des migrants (JIM). Les frais liés à cette opération de communication ont été imputés en 2003 sur les frais d'appel et de traitement des dons. En 2004, un reclassement comptable est intervenu pour imputer les dépenses liées à cette manifestation dans les frais de fonctionnement. Ce reclassement a été opéré en intégrant dans le coût de la JIM certains frais sans rapport avec celle-ci, qui correspondent à l'appel de réactivation annuel lancé auprès des donateurs de plus de cinq ans.

<sup>66</sup> rapports d'activité 2004 et 2005

### 5.3 Existence des annexes obligatoires

La CIMADE satisfait imparfaitement aux exigences posées par l'arrêté du 30 juillet 1993 s'agissant des annexes. Aux termes de l'arrêté, ces dernières sont obligatoires, mais ne sont renseignées que s'il y a lieu.

**Tableau 31 : Liste des annexes au compte d'emploi des ressources de la CIMADE - 2003 à 2005**

X : annexe figurant au compte d'emploi

	ANNEXES	2003	2004	2005
Note présentant les modalités de répartition du financement des emplois entre les ressources collectées auprès du public et les autres produits de l'organisme, ou présentation du compte d'emploi intégrée dans la totalité des ressources et des emplois de l'organisme.				X
Nature et quantité des ressources en nature de l'organisme.				X
Etat des effectifs bénévoles s'il y a appel public au bénévolat.				X
Indication sur la valeur des immobilisations, des stocks de produits à distribuer et des titres de placement.				X

Source : IGAS

Aucune annexe ne figure aux comptes d'emploi des ressources des années 2003 et 2004. Ces annexes auraient du être renseignées, dès lors que la CIMADE remplit les conditions qui commandent leur élaboration.

En 2003 et 2004, l'absence de note annexe présentant les modalités de répartition du financement des emplois entre les ressources collectées auprès du public et les autres produits de l'organisme est regrettable. Cette note de présentation permet de faire le lien entre le compte d'emploi des ressources et la présentation comptable applicable à l'organisme.

Dans les rapports d'activité 2003 et 2004 communiqués aux donateurs, la répartition des missions sociales selon l'origine des fonds (collecte/fonds publics) semble indiquer une séparation stricte des financements, alors qu'un encart indique qu'une partie des dons vient compléter les missions sociales financées sur les fonds publics.

La note annexée au compte d'emploi des ressources en 2005 ne présente pas d'éléments chiffrés sur la répartition du financement des emplois entre les ressources collectées auprès du public et les fonds publics. Elle précise cependant que l'activité salariée dans les centres de rétention administrative est "à ce jour exclusivement financée sur fonds publics". Cette précision ne figure pas dans le rapport d'activité 2005 communiqué aux donateurs, qui indique que "le don fait à la CIMADE en 2005 [permet] à la CIMADE de compléter par ses moyens propres les financements publics, traditionnellement accordés pour mener ses actions en rétention [...]".

Aux termes du règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, les contributions volontaires à titre gratuit (bénévolat et dons en nature), dès lors qu'elles présentent un caractère significatif, devraient faire l'objet d'une évaluation dans l'annexe au CER, qui précise les méthodes de valorisation et, le cas échéant, les comptes imputés dans le compte de résultat. L'absence d'annexe aux comptes

d'emploi des ressources des années 2003 et 2004 ne permet pas d'évaluer ces contributions. Peu de biens sont reçus à titre gratuit, et ils ne sont pas valorisés. En 2005, la note annexée indique l'existence d'un don d'une maison, de mise à disposition gratuite de locaux, de prestations en nature, l'appel au bénévolat. S'agissant du bénévolat, l'association ne procède pas à une évaluation précise.

L'absence d'annexe aux comptes d'emploi des ressources des années 2003 et 2004 ne permet pas d'évaluer la valeur des titres de placement. S'agissant de la valeur des immobilisations, cette dernière est indiquée dans les documents communiqués aux donateurs. En 2005, la note annexée au compte d'emploi des ressources indique la valeur des immobilisations et des titres de placement, sans en préciser les libellés.

Sur la période 2003-2005, les valeurs mobilières sont exclusivement constituées de placement en FCP de trésorerie ou obligataires court terme, à risque faible, qui ne sont pas incompatibles avec l'objet de l'association<sup>67</sup>. L'association possède par ailleurs des titres de participation dans des sociétés : SOLIDAR' MONDE, entreprise spécialisée dans l'importation de produits issus du commerce équitable (1817 €) et d'autres participations que l'association ne peut identifier, faute de justificatifs (1590 €), provisionnées à 100%.

#### **5.4 Contrôle des engagements hors bilan intéressant le CER**

En l'absence d'annexe au CER sur la période 2003-2004, la CIMADE n'a pas donné d'indication sur les engagements hors bilan donnés et reçus. En 2005, la note annexée au compte d'emploi des ressources indique le don d'une maison, évaluée à 180 K€ Dans l'annexe au rapport du commissaire aux comptes, sur la période 2003-2005, il est fait état des engagements relatifs aux legs en cours de réalisation.

#### **5.5 Formalité de signature**

Les formalités de signature du compte d'emploi des ressources n'ont pas été remplies en 2003 et 2004 par le président et le trésorier. Le commissaire aux comptes n'a pas apposé sa signature sur le compte d'emploi des ressources sur l'ensemble de la période contrôlée. Il a cependant attesté dans son rapport de la sincérité et de la concordance entre les documents comptables et le compte d'emploi des ressources en 2004 et 2005.

---

<sup>67</sup> Etoile mone euribor CDN, Etoile variable spread CDN, Etoile CT inst. SI, Euribor SI

**Annexe 6 Tableau récapitulatif des principales activités réalisées en région par les délégations régionales, les groupes locaux et les associations locales sur la période 2003-2005**

Régions CIMADE / Activités	Permanences d'accueil	Prisons	Action internationale	Formation au droit des étrangers	Domiciliation postale	Cours de français	Activités spécifiques
Alsace-Lorraine	X	X	X	X	X		Atelier d'expression graphique
Auvergne-Limousin	X	X					
Bretagne-Pays de la Loire	X	X	X			X	
Centre-Ouest	X	X	X				
Franche-Comté-Bourgogne	X	X		X	X		Distribution d'alimentation
Ile-de-France-Champagne	X	X	X	X	X		Permanence femmes victimes de violences
Languedoc-Roussillon	X	X	X	X	X		Accueil femmes
Nord-Picardie	X	X		X		X	Soutien psychologique
Normandie	X		X	X	X		Aide alimentaire et dépannage d'urgence
Provence- Côte d'Azur	X	X	X		X	X	Observatoire des violences policières
Rhône-Alpes	X	X	X	X			
Sud-Ouest	X	X	X	X	X		Festival annuel régional

Sources : IGAS d'après rapports d'activité CIMADE 2003 - 2005, "Ici et là-bas solidaires"

## Annexe 7 bilan des interventions de la CIMADE dans les établissements pénitentiaires (1992-2006)

### Rappel historique des interventions 1992-2004

1992	Marseille -Baumettes
1994	Aix-en-Provence
1997-2000	Salon-de-Provence, Tarascon, Grasse, Nice, Arles, Draguignan, Avignon, Toulon ; Villeneuve les Maguelone, Perpignan
2003-2004	Bordeaux, Loos, Lyon, Fresnes

### Bilan 2005

Directions régionales	Etablissements	Nombre d'intervenants
BORDEAUX	Bordeaux	1
	Pau	1
	Uzerche	1 (l'intervenante d'Aurillac <sup>68</sup> )
DIJON	Dijon	1
LILLE	Douai	1
	Loos	2
	Sequedin	1
LYON	Aurillac	1
	Lyon St Paul	1 (pour les trois établissements lyonnais)
	Lyon St Joseph	
	Lyon Montluc	1
	Riom	1
MARSEILLE	St Etienne	
	Aix-En-Provence (Arles)	2 (interventions suspendues)
	Avignon	2
	Draguignan	1
	Grasse	2
	Marseille	4
	Nice	2
	Salon-De-Provence	2
	Tarascon	1
	Toulon	1
PARIS	Châteaudun	1
	Fresnes	1
	Tours	2
RENNES	Caen	1
	Nantes	2
STRASBOURG	Strasbourg	2
TOULOUSE	Béziers	1
	Nîmes	1
	Perpignan	1
	Toulouse	1
	Villeneuve Les Maguelone	2
Total des intervenants		43

<sup>68</sup> Interventions téléphoniques

**Prévisions 2006**

<b>Directions régionales</b>	<b>Etablissements</b>	<b>Nombre d'intervenants</b>
BORDEAUX	Bayonne Mont-De-Marsan	
DIJON	Villenauxe-La-Grande	(réalisé) 1
LILLE	Rouen	
LYON	Clermont-Ferrand St Quentin Fallavier Villefranche-Sur-Saône	(réalisé) 2 (réalisé) 1 (réalisé) 1
PARIS	Osny La Santé	(réalisé) 1
RENNES	Rennes	(réalisé) 2
STRASBOURG	Montmédy Nancy (en projet pour 2007)	4 (en projet)
Outre mer	Le Port	(réalisé) 1

Sources : rapports d'activité de la CIMADE ; entretiens avec le coordonnateur national et l'AGL de Strasbourg

## Annexe 8 Les principaux partenariats du service des solidarités internationales sur la période 2003/2006

	Partenaires et sujets	OBJECTIFS	Transferts financiers de la CIMADE et financements	Suivi et résultats
<b>ALGERIE</b>				
2003 / 2006	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Association algérienne pour la protection de la santé de l'enfant : Information, éducation et citoyenneté AAPSE</li> <li>2. Etoile culturelle d'Akbou ECA</li> <li>3. Rencontre et développement : R&amp;D</li> </ol>	<p>Programme d'information, d'éducation et de citoyenneté</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Perfectionnement scolaire de jeunes migrants pour intégrer des centres d'apprentissage : « Ecole de la deuxième chance » pour 40 à 45 élèves, à Bab Elzouar</li> <li>2. Programme de l'école du jeune citoyen pour des jeunes en échec scolaire ou des adultes analphabètes à Akbou en Kabylie et actions de solidarité et citoyenneté.</li> <li>3. Accueil, information et conseil des migrants subsahariens et informations pour les algériens ; formation des migrants et aide au retour</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. AAPSE : transfert de 37 835 € (loyers, salaires de cinq enseignants, d'un coordinateur et de deux animateurs).</li> <li>2. Etoile culturelle d'AKBOU : transfert de 55 421 € (locations, mobiliers, enseignants, suivi et matériel pédagogique)</li> <li>3. R&amp;D : transfert de 24 589 € (secrétariat, frais de communication, fascicules d'information, allocations d'étude)</li> </ol> <p><u>Participation du ministère des affaires étrangères de 83 781 €</u>  <u>Appui de la Fondation Delachaux ; du CCFD et des églises ECAAL ERAL.</u></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. 150 jeunes formés, dont 100 intégrant le centre de formation professionnelle, 12 abandons et 30 ayant trouvé un emploi.</li> <li>2. 297 jeunes formés : 49 sur 140 ont obtenu le baccalauréat ; 57 sont orientés vers les CFA ; 10 en stage pratique et 10 ont trouvé un emploi</li> <li>3. 130 personnes accueillies et informés par mois ; aide au retour pour 300 migrants de 2005 à 2006 (aide financière, aide à la scolarité ou à la formation).</li> </ol> <p><u>Programme à continuer en 2007</u></p>



	Partenaires et sujets	OBJECTIFS	Transferts financiers de la CIMADE et financements	Suivi et résultats
<b>MAROC</b>				
<b>2003/2006</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Plate forme « migrants » réunissant 15 associations et églises</li> <li>2. AFVIC (Association des amis et familles des victimes de l'immigration clandestine), coordinatrice de la plate forme</li> <li>3. IDD</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Echange d'informations, concertation et élaboration d'un programme de défense et soutien pour les migrants transitant par le Maroc ; Constitution de la plate forme, élaboration d'une charte ; appui à la concertation.</li> <li>2. Appui au programme de formation des acteurs associatifs au Maroc pour la protection des réfugiés et demandeurs d'asile; information ; centres d'accueil et d'écoute</li> <li>3. Centre socio-éducatifs au Maroc</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. appui financier de la CIMADE : salaire du coordonnateur chargé d'animer les échanges, informer sur la situation et à monter des projets pour les migrants et demandeurs d'asile.</li> <li>2. Financements prévus CIMADE (22 464\$) AFVIC (10 000\$; Participation du HCR de 108 490\$ soit 88 174 €)</li> <li>3. Non précisé</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La plate forme est opérationnelle depuis avril 2004 ; <u>son soutien continuera en 2007</u></li> <li>2. Programme achevé en 2006 ; 76 personnes formées ; (financement HCR total : 61 087 € fin 2006)</li> <li>3. Poursuite en 2007</li> </ol>
<b>CONGO BRAZZAVILLE</b>				
<b>2003 / 2006</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Eglise Evangélique du Congo :</li> <li>2. Coalition congolaise, publiez ce que vous payez</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Promouvoir une culture de paix (Appui à la réalisation de 3 séminaires d'éducation à la paix); Reconstruction d'une briqueterie (Soutien du projet de briqueterie (extraction de l'argile, fabrication des briques et des fours)</li> <li>2. sensibilisation sur les questions du pétrole 1ère formation des associations congolaises</li> </ol>	Eglise ECAAL ERAL Eglise méthodiste	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Continuation du projet éducation à la paix jusqu'en mars 2007 ; continuation éventuelle à définir</li> <li>2. Briqueterie : Projet clos en 2007</li> </ol>
<b>REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO</b>				
<b>2004/2006</b>	Solidarité paysanne pour l'appui aux femmes déplacées et retournées du sud KIVU	appui d'un programme de micro crédit en faveur de 100 femmes déplacées du KIVU projets d'élevage)	Conseil régional Ile-de-France ; Fonds CIMADE Ventes livres de cuisine « Recettes contre l'oubli »	<u>Projet clos fin 2006</u>

	Partenaires et sujets	OBJECTIFS	Transferts financiers de la CIMADE et financements	Suivi et résultats
<b>ISRAËL PALESTINE</b>				
<b>2003/2006</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Culture et pensée libre association La Brassée CCFD</li> <li>2. Alternative Information center</li> <li>3. Palestinian Agricultural Relief Committees (PARC)</li> <li>4. Zochrot (association israélienne)</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Accueil d'enfants et d'adolescents à Gaza (jeux, éducation, aide sociale aux familles ; aide d'urgence)</li> <li>2. « Média Project » : développer une information israélo-palestinienne indépendante</li> <li>3. Autonomisation des femmes en milieu rural</li> <li>4. faire connaître aux Israéliens l'histoire des palestiniens et des réfugiés</li> </ol>	Non précisé	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Camps d'été de jeunes de Gaza au Morvan reporté en 2007</li> <li>2. Programme en 2003</li> <li>3. Programme en 2003</li> <li>4. Prioritaire en 2007</li> </ol>
<b>LIBAN</b>				
<b>2003/2006</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Najdeh (Liban)</li> <li>2. Najdeh (Liban)</li> <li>3. Najdeh et Zochrot (association israélienne)</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Appui à l'éducation d'enfants palestiniens réfugiés (Borj El Barajneh)</li> <li>2. Campagne sur le droit au travail</li> <li>3. Campagne « Passerelle entre deux mémoires » visant à sensibiliser l'opinion publique israélienne aux problèmes des réfugiés et à favoriser le dialogue</li> </ol>		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Clôture en fin 2006</li> <li>2. Clôture fin 2006</li> <li>3. Prioritaire en 2007 : partenariats recherchés avec la France (CCFD) et la Suisse (EPER)</li> </ol>
<b>MALI</b>				
<b>2003/2006</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. URCAK (Union régionale des coopératives agricoles de Kayes)</li> <li>2. CAMSEL (Coopérative agricole multifonctionnelle de Sélingué)</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Promotion des femmes : renforcement des associations paysannes : Soutien au fonctionnement et actions des groupements féminins</li> <li>2. Développement rural, notamment soutien au fonctionnement de la coopérative (après des inondations)</li> </ol>	Non précisé Suivi avec l'association champenoise de coopération interrégionale partenariat avec une ONG belge Oxfam solidarité programme de co-développement financé par la mairie de Montreuil en faveur du cercle de Yélimané	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Et 2 :</li> <li>2 Clôture des projets de co-développement fin 2006 et début 2007</li> <li>3 En 2007 , missions exploratoires :les projets pour le MALI s'orientent vers les axes « droits des migrants » et « Suivi des expulsés », avec un partenariat éventuel avec l'association malienne des expulsés AME</li> </ol>

	Partenaires et sujets	OBJECTIFS	Transferts financiers de la CIMADE et financements	Suivi et résultats
<b>SENEGAL</b>				
<b>2003/2006</b>	<p>1 ALDA (Association de liaison pour le développement d'AGNAM)</p> <p>2 USE/PIP (Union pour la solidarité et l'entraide/ programme intégré au PODOR)</p> <p>3 USE (Union pour la solidarité et l'entraide)</p>	<p>1. Programme éducatif pour le développement des 14 villages d'AGNAM : mise en place d'un collège de proximité</p> <p>2. Programme quinquennal de sécurité alimentaire avec le CCFD et Christian Aid</p> <p>3. Préparation du cinquantième anniversaire du partenariat de l'USE avec la CIMADE en 2005</p>	<p>1. Programme de 211 563 €: (cofinancement ville d'Hérouville St clair, ministère des affaires étrangères, conseil général du Calvados, Conseil régional de Basse Normandie ; CIMADE (pour l'accompagnement pédagogique soit 10 000 €) ; associations locales... etc.)</p> <p>2. Non précisé</p> <p>3. Non précisé</p>	<p>1. <u>Projet achevé en 2006</u> : le collège reçoit en juin 2006 294 élèves.</p> <p>Partenariat potentiel avec ALDA en matière de co-développement à l'étude pour 2007</p> <p>2. <u>Clôture fin 2006</u></p> <p>3. <u>Evénement réalisé en 2005</u> <u>Appui à l'USE en France en 2007 : Développement d'un partenariat en matière de co-développement ou d'aide à la réinsertion avec les OSIM sénégalaises.</u></p>
<b>TURQUIE</b>				
<b>2003/2006</b>	Association des droits de l'homme en Turquie	Travail de recherche et de compilation d'informations sur les violation des droits de l'homme et assistance juridique aux victimes Participation à un collectif pour les droits de l'homme en Turquie ; sensibilisation en France projet d'études de cas sur l'accueil des demandeurs d'asile à Van (non abouti)	Non précisé	Echange d'informations Rapports Mission de suivi Pas de priorité pour 2007
<b>KOSOVO</b>				
<b>2005/2006</b>	APDHR Kosovo ; URYD ; PADEM pour l'assistance et la protection de la minorité ROM au Kosovo	projet de formation à destination des déplacés Roms (anglais, informatique, alphabétisation des adultes)	Non précisé	poursuite du projet en 2006 avec suivi de la région PACA Clôture probable en 2007

	<b>Partenaires et sujets</b>	<b>OBJECTIFS</b>	<b>Transferts financiers de la CIMADE et financements</b>	<b>Suivi et résultats</b>
<b>ROMS</b>				
<b>2003/ 2004</b>	Film « La mémoire retrouvée »	Réalisation et sortie du film pour la sensibilisation du mouvement CIMADE et de l'opinion sur le génocide et la situation des Roms en Europe : travail de sensibilisation à partir du film par le biais des groupes locaux	81 896 €	Equipe de production du film Mille Suivi CIMADE

## Annexe 9 Centre international de Massy

Tableau 32 : Compte de résultat du centre de Massy

<b>PRODUITS</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
Production vendue	158874	165296	163960
Subvention CPH	660530	693357	705600
Subvention formation	118805	133374	
Subvention ALT	47771	51530	71763
Subvention AUDA		22715	93392
Autres subventions	32251	28451	5246
Produits financiers			
Produits exceptionnels	15298	3570	1872
Total	1075136	1115011	1065130
Déficit	44478	19036	31977

<b>CHARGES</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
Charges d'exploitation	1096485	1130072	1095443
Charges financières	1939	1842	1664
Charges exceptionnelles	21191	2133	
Total	1119615	1134047	1097107
Bénéfice			

Source : CIMADE

Tableau 33 : Activité du centre international de Massy

	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
Nbre Journées prévisionnel	21900	21900	21900
Nbre Journées réalisé	22462	21109	21729
Taux d'occupation	102,57	96,39	99,22
Ecart	+2,57	-3,61	-0,78

Source : CIMADE

Tableau 34 : Exécution budgétaire du centre de Massy

<b>En €</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
charges	712 117	754 312	745 583
Subvention DDASS	655 310	692 239	675 594
produits	736902	760 118	734 259
Reprise de résultat (n-2)	+5220	+ 2276	+30006
Résultat	30 006	8 082	18281

Source : CIMADE

## Annexe 10 Données sur le nombre de personnes accueillies ou le nombre de journées d'hébergement

	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
<b>Total personnes</b>	<b>93 (26 familles)</b>	<b>83</b>	<b>nd</b>
Dispositif CADA	61(19 familles)	49	nd
Dispositif AUDA	22 (5 familles)	16	nd
Financement CIMADE ou AFIH	10 (2 familles)	18	nd
<b>Nombre de journées d'hébergement</b>	<b>24 521</b>	<b>17 605</b>	<b>13 851</b>
Dont CADA	15%	10 771	10 757
Dont AUDA	39%	3 543	3 094
Dont CIMADE ou AFIH	16%	3 291	0

nd : non déterminé - Sources : rapports d'activité du CADA de Béziers

## Annexe 11 Coûts des actions de communication et d'animation

En €	2003	2004	2005	Evolution
<b>Communication et animation</b>				
charges	29 969	39 848	40 678	36%
produits	51	5 418	-	-100%
Résultat	- 29 918	- 34 430	- 40 678	36%
<b>Journal causes communes</b>				
charges	34 956	38 591	67 521	93%
produits	5 988	9 483	21 319	256%
Résultat	- 28 968	- 29 108	- 46 202	59%
<b>Département ventes</b>				
charges	527	106	356	-32%
produits	950	2 218	2 715	186%
Résultat	423	2 112	2 359	458%
<b>Total Communication et animation</b>				
charges	65 452	78 545	108 555	66%
produits	6 989	17 119	24 034	244%
Résultat	- 58 463	- 61 426	- 84 521	45%

Source : comptabilité analytique CIMADE

## Annexe 12 Evolution globale et par service du personnel salarié de la CIMADE

<b>Effectifs totaux au 31/12</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
CDI	84	85	89	Nc
CDD	12	20	14	Nc
<b>Total des effectifs</b>	<b>96</b>	<b>105</b>	<b>103</b>	<b>nc</b>
Effectifs inscrits sur l'année	128	137	142	nc
Temps partiel	32	23	27	nc
<b>Effectifs au 31/12 par services</b>				
SG et Services généraux	7	7	7	5
Services administratif et financier	1	2	3	3
Service RH	0	0	0	2
Dons et communication	3	3	3	3
Total siège	11	12	13	13
Personnel DER	35	39	38	45
Dont coordination	5	5	5	7
Dont responsables juridiques	30	34	33	38
Service international	4	4	3	3
Personnels nationaux en région	14	16	17	18
CADA Béziers	5	5	3	4
Foyer de Massy	14	14	12	12
Formation (service et centre de Trévise)	13	12	17	6
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>96</b>	<b>102</b>	<b>103</b>	<b>101</b>

Sources : Bilans sociaux et DRH de la CIMADE